

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CI - Année 1974

4^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Comptes-rendus des réunions mensuelles : | |
| Octobre 1974 | 265 |
| Novembre 1974 | 266 |
| Décembre 1974 | 268 |
| Notes de démographie historique : la commune de Tamniès (1793-1851) (Philippe-Jean HESSE) | 271 |
| Le débuts de la papeterie de Groléjac (1570-1576) (Jean LARTIGAUT) | 291 |
| Les eaux et les boues de Panassou, leur utilisation aux XVIII ^e et XIX ^e siècles (Jean VALETTE) | 295 |
| Sur quelques objets mobiliers conservés à Montagnier (Jean SECRET) | 322 |
| Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie, suite (Marthe MARSAC) | 328 |

VARIA

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Un noir à Bergerac en 1777 (Jean VALETTE) | 340 |
| Voyage en Périgord du Centre international d'études romanes (J. S.) | 341 |
| L'église disparue de Mauzac (Jean SECRET) | 342 |
| Note sur l'un des portraits d'anciens évêques de Sarlat (Jean-Maurice LEFORT) | 345 |
| Sommaire du tome C I | 346 |
| Errata | 350 |

Payez vos cotisations 1975

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70

Titulaires :

| | |
|---------------------------|------|
| France et Outre-Mer | 25 F |
| Etranger | 30 F |

Abonnés :

| | |
|---------------------|------|
| Particuliers | 30 F |
| Collectivités | 35 F |

(Chiffres décidés par le Bureau, sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale).

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 1974

Présidence de M. Marcel SECONDAT, Vice-Président.

Présents : 34. — Excusé : 1.

FELICITATIONS. — MM. André Chastel et François-Georges Pariset, commandeurs dans l'Ordre des Palmes académiques.

REMERCIEMENTS. — MM. Arnaud Loubens et Michel Mastorakis.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Entre nous*, bulletin n° 17 (septembre 1974) du secteur paroissial de Thenon ; don de M. l'abbé Jourdes, qui poursuit dans ce périodique son étude sur Bernard Grand, maire de Thenon au début du XIX^e siècle.

Découverte des civilisations, bulletin n° 6 (juin 1974) de l'Institut français de recherches anthropologiques, où l'on note un article de Francis Gires sur le château de Commarque; envoi dudit Institut.

Photocopie de deux pages de la revue *Sciences et avenir*, n° 331 de septembre 1974, relatives aux recherches archéologiques dans le département de l'Aisne ; offert par M. Larivière.

M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Henri Daffargès est intervenu auprès des Bâtiments de France à propos de la pose de boîtes aux lettres sur les murs des églises. Il a obtenu une réponse encourageante de cette administration, qui va saisir de ce problème les services centraux et tenter une action de coordination avec la Direction des Postes.

Le Secrétaire général a relevé quelques offres de documents dans deux catalogues de libraires parisiens. Théodore Tausky propose, dans son bulletin n° 120, une vente de maison par Jean Chaumel à Joseph Rebière (Agonac, 1746), n° 76, et neuf lettres autographes de Léo Testut (1882-85), n° 100. Saint-Hélion met en vente, dans son catalogue n° 224, différentes pièces relatives aux familles de Jean de Jovelle, de la Croix, de Labrousse de Verteillac et Chazot de Ligonie (XVI^e-XVIII^e s.), n°s 9062 à 9064 et 9057.

M. Jean Secret nous remet une copie d'un arrêté du Secrétaire d'Etat à la Culture en date du 11 septembre 1974, portant classement parmi les monuments historiques des peintures murales du XV^e siècle provenant de l'ancien hôpital Sainte-Marthe à Périgueux.

M. le Préfet de la Dordogne, revenant sur le vœu émis par notre compagnie à propos du château de Saussignac, nous informe qu'il a demandé à la municipalité de ne pas accoler la chaufferie projetée au volume de l'édifice, mais de la prévoir à l'intérieur afin de respecter l'harmonie du bâtiment.

M. Bacquart s'est rendu à Toulouse le 10 septembre et a assisté à la soutenance de thèse de notre confrère M. l'abbé Pommarède. Le sujet choisi par ce dernier, *Contribution à l'étude de la séparation des Eglises et de l'Etat en Périgord*, lui a valu une mention très bien. Cette thèse de doctorat en droit canon, fruit d'un travail assidu et s'appuyant sur une documentation totalement inédite, brosse un tableau complet de la situation religieuse en Dordogne en 1905 : état d'esprit du clergé, des laïcs et de l'administration, rappel des incidents survenus lors des inventaires ou à propos des laïcisations d'écoles, délits de masses et cultuelles schismatiques.

M^{me} Sadouillet-Perrin donne lecture d'une décision de l'évêque de Sarlat, prise en 1772, relative à une réhabilitation du mariage de Pierre Lacombe et Anne Pigeon. Ce genre de document n'est pas rare mais offre toujours un certain intérêt par les détails qu'il contient.

M. Pierre Jouanel a sauvé du pilon un registre manuscrit de 311 pages qui présente l'histoire et la géographie des communes du canton de Bergerac en 1912. Ce travail a été réalisé par un groupe d'instituteurs sous la direction de M. Maysou, inspecteur primaire. Il est remarquablement illustré par des photographies et cartes postales et donne l'état de l'agriculture et de l'industrie dans chaque commune.

M. Secondat a relevé dans *Sud-Ouest* du 18 septembre dernier une information annonçant que la municipalité de Limeyrat allait restaurer son dolmen avec le concours des Affaires culturelles. Ce dolmen est connu depuis longtemps mais avait été localisé faussement sur la commune de Brouchaud. Il est cité par Taillefer et Audierne, par de Bosredon en 1877, par Ludovic Pasquet en 1897. Notre vice-président l'a visité à plusieurs reprises et en donne une description détaillée : il pense qu'il s'agirait plutôt d'une allée couverte dont quatre tables seulement ont été conservées, ce qui ferait de ce « dolmen » l'un des plus grands monuments mégalithiques de la Dordogne.

Enfin M. Becquart donne lecture d'une excellente étude de M. Jean Lartigaut sur les débuts de la papeterie à Groléjac en 1570. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M^{lle} Marie MENUT, 48, rue Clermont-de-Piles, Périgueux ; présentée par MM. Aublant et Secret ;

M. et M^{me} Claude ROOY, 11, quai Branly, Paris-VII^e et le Taillard à Celles ; présentés par MM. Bélingard et Secret ;

M. Francis BOISSARIE, 37, chemin de Galgon, Villenave-d'Ornon (Gironde) ; présenté par MM. Emile Delmas et Secret ;

M^{me} le Docteur Michèle KOHEN-TEYSSIÉRAS, 8, avenue des Fauvettes, Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis) ; présentée par MM. Secret et Teyssiéras ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

M. SECONDAT

SEANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1974

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 39. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M^{lle} Andrée Andrieu-Delile.

FELICITATIONS. — M. Roger Chapelet, élu président de l'Académie de marine.

REMERCIEMENTS. — M^{me} Kohen-Teyssiéras.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Jean Maury, *La grotte du Grand Roc à Lauzerie-Basse, les Eyzies* (Périgueux, Leymarie, 1973) ; Louis-René Nougier, *Rouffignac, la grotte aux cent mammoths* (Périgueux, Leymarie, 1973) ; *Isamu Hirakawa*, carton d'invitation à une exposition de peintures (Périgueux, Palais des Fêtes, 6 au 20 octobre 1974) ; ces trois publications offertes par M. Jean Secret.

Julia Roussot-Larroque et Alain Roussot, *Gravure pariétale dans la grotte de Mitrot à Lugasson (Gironde)*, extr. de « Gallia Préhistoire », t. 16 (1973), n° 2; Alain Roussot, *Contribution à l'étude de la frise pariétale du Cap Blanc*, extr. de « Actas del Symposium internacional de arte prehistorico » (Santander, 1972); le même, *Lampes sculptées paléolithiques de Laugerie Basse et de Laugerie Haute*, extr. de notre « Bulletin », t. CI (1974); ces trois tirés à part offerts par M. Roussot.

Guy Penaud, *Répertoire des loges maçonniques de la Dordogne*, extr. de notre « Bulletin », t. CI (1974); hommage de l'auteur.

Noël Becquart, *Les aliénations du temporel ecclésiastique au diocèse de Périgueux de 1563 à 1585*, extr. des « Annales du Midi », t. 86 (1974), n° 118; offert par l'auteur.

Imprimés relatifs à l'Institut de la maison de Bourbon, organisme culturel fondé à Aubeterre par M. Patrick Esclafer de la Rode; don de M. Esclafer.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLII, n° 153, une communication de M. Vircoulon sur des marques d'amphores en provenance du Canet, commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

COMMUNICATIONS. — M. le Président présente un article de M. Pierre Dubourg-Noves paru au n° 1 (1974) des *Cahiers de civilisation médiévale*. Ce travail est consacré aux portails romans à fronton de l'Ouest de la France, il en exista deux de ce type à Besse et à Saint-Front de Périgueux. La revue *Zodiaque*, d'autre part, fait l'éloge de notre album Léo Drouyn (n° 102, octobre 1974).

M. Jouanel communique la photographie d'un buffet qu'il possède et qui provient de la région de Grignols.

M. L. d'Alauzier, de Cahors, nous a fait parvenir des photographies de trois chapiteaux du Lot (Lasvaux, Blaserot et Duravel), qui sont à comparer avec un chapiteau de l'église de Besse. Ce dernier, très abîmé et difficilement déchiffrable, sera étudié de plus près par notre Président.

M. le Maire de Nadailiac signale que des travaux récents autour de l'église de sa commune ont amené la découverte d'ossements posés sous des dalles; aucun sarcophage n'a cependant été trouvé, ni aucun objet mobilier.

M. Secret rend compte d'une découverte de peintures murales qui vient d'être faite à l'église d'Antonne, dans le chœur de l'édifice. Ces fresques très curieuses, qu'on peut dater du XVII^e siècle, représentent des arbres sur deux étages; elles ont été en partie recouvertes, au XVIII^e, par une litre noire avec six écussons. Les armoiries, assez maladroites, sont celles des Saint-Astier et des d'Abzac de la Douze. Le fond du chœur, obturé en 1751 par un retable, laisse deviner la naissance d'une gloire.

M. le Président fait circuler différentes photographies dont celles d'un beau meuble de sacristie à l'église de la Chapelle-Gonaguet. Il montre aussi des reproductions d'un saint Front sculpté provenant du Musée du Périgord et des images de deux statuettes en cuivre qui portent une douille à la partie inférieure pour recevoir des bâtons de chœurs.

M^{me} Marsac présente une lampe en grès, peut-être néolithique, qu'elle a trouvée à Lamonzie-Saint-Martin et qu'elle offre au Musée de Monbazillac.

Le Secrétaire général rend compte de la réunion à laquelle il a assisté le 18 octobre au Palais des Fêtes, sur l'invitation des « Amis du vieux Périgueux ». Cette séance avait pour but de tenter de sauvegarder les fragments de l'aqueduc romain de Grandfont, entre Périgueux et Saint-Laurent-sur-Manoire, fragments qui ont été mis au jour par les Ponts et Chaussées lors des travaux d'élargissement de la route nationale 89. Le tracé de l'aqueduc est connu depuis longtemps, sa description détaillée a été faite par Charles Durand en 1912-13. La municipalité de Périgueux s'efforcera de mettre en valeur « in situ » un morceau de cet aqueduc, dont le Musée possède déjà des éléments.

M. Becquart a pris connaissance d'un livre récent de Pierre Lavedan et Jeanne Hugueney, *L'urbanisme au Moyen Age* (Paris, Arts et métiers graphiques, 1974, vol. 5 de la « Bibliothèque de la Société française d'archéologie »). C'est une étude d'ensemble de morphologie urbaine comparée qui passe en revue les villes médiévales d'Europe et publie de très nombreux plans inédits. Ce remarquable ouvrage fait une large place aux bastides du Sud-Ouest et en particulier à celles du Périgord, qu'il s'agisse des bastides à quadrillage comme celle de Monpazier, des bastides de hauteur comme celle de Beaumont, ou encore des bastides de rivière, à axe unique ou à plan inorganique.

M. Paul Vergnaud donne lecture d'un mémoire qu'il a rédigé sur l'épineuse question de l'étymologie des toponymes « Périgueux » et « Périgord », à propos d'un article peu connu d'Adrien de Valois, historiographe de Louis XIV, paru en 1675. Ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M^{me} Sadouillet-Perrin a retrouvé dans des archives particulières une brochure assez venimeuse publiée en 1869 par Emmanuel Garraud. Elle a pour titre *Essai biographique sur un contemporain : M. l'abbé Audierne, 48 heures évêque de Périgueux et de Sarlat*, et est accompagnée d'une réponse manuscrite d'Audierne rédigée en 1888. Ces deux factums montrent l'inimitié qui opposa l'abbé à son évêque, Mgr Georges Massonnals, et éclairent la singulière personnalité de l'auteur du *Périgord illustré*.

Enfin M. Soubeyran signale la mise en vente, dans une galerie parisienne, d'un très beau portrait de Fénelon par Bailleul. Cette toile est citée dans le *Dictionnaire de Bénézit*, il faut souhaiter que le Musée du Périgord puisse en faire l'acquisition.

ADMISSIONS. — M. et M^{me} Michel LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson, Joinville-le-Pont (Val-de-Marne); présentés par MM. Bélingard et Secret;

M. et M^{me} Christian MALAFAYE, 9, rue Dantou, Fleury-les-Aubrais (Loiret); présentés par M^{me} Marsac et M. Secret;

M. Patrick MALAFAYE, même adresse; présenté par M. Becquart et M^{me} Marsac;

M. Bruno DÉROULÈDE, 50, quai A.-Le Gallo, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) et Cherval; présenté par M^{me} Jeannine et M. Stéphane Riols;

M^{lle} Marie-Blanche ROUANET, 1, rue de Staël, 75015 Paris, et le Pauly à Bourg-du-Bost; présentée par les mêmes;

M. Jean LARTIGAUT, Labastidette, Catus (Lot); présenté par MM. Becquart et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

Le Président,

N. BECQUART.

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 1974

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 37.

NECROLOGIE. — M. Paul Villepelet.

REMERCIEMENTS. — M. Jean Lartigaut.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Entra nous*, bulletin paroissial de Thenon, n° 18 (novembre 1974); offert par M. l'abbé Jourdes, qui poursuit dans ce périodique son histoire de Thenon et évoque l'affaire de la halle (1815-1823).

Article de Maurice Duprat sur le dolmen de Limayrat, découpé dans le *Populaire du Centre* du 19 novembre 1974 ; également offert par M. l'abbé Jourdes.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *Combat-nature*, n° 16 de novembre 1974, un texte de M. Alain de Swarte, « Halte à la destruction de la forêt française », qui traite particulièrement de la forêt de Lanmary.

CONGRES. — La Fédération historique du Sud-Ouest annonce que son XXVII^e congrès d'études régionales se tiendra à Pau et Mourenx les 26 et 27 avril 1975 sur le thème de l'urbanisation en Aquitaine ; les adhésions devront être envoyées avant le 1^{er} mars.

COMMUNICATIONS. — M. Halbout du Tanney appelle l'attention des sociétaires sur le mauvais état des statues qui ornent le portail Nord de l'église de Grand-Brassac. M. le Président saisira de cette question l'administration compétente.

M. Secret a relevé dans le n° 77 d'*Archeologie* (décembre 1974) un compte rendu par M. Hubert Granet des très intéressantes fouilles faites à Lussas-et-Nontronneau par M. Louis Le Cam, qui a dégagé une villa gallo-romaine du I^{er} siècle avec des thermes.

M. le Président fait circuler différentes photographies qui représentent l'ancien retable de la Cité, maintenant réinstallé à Saint-Front après nettoyage et restauration, des stalles provenant de Liqueux, également replacées à la cathédrale, et le très beau retable de l'église d'Orliaguet.

M. Jean-Maurice Lefort nous envoie une note rectificative à son article sur les portraits d'évêques de Sarlat, paru dans le *Bulletin* de 1974, p. 133. Le portrait n° 2, qu'on pensait être celui d'Henri-Jacques de Montesquiou, représente en réalité Joseph-Alphonse de Valbelle. Ce rectificatif prendra place dans nos *Varla*.

M. Pierre Villot a rédigé une communication sur des puits en grès rouge à Badafois-d'Ans et Villac, ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

Le Secrétaire général signale la sortie récente d'un atlas de cartographie régionale édité par la Mission d'Aquitaine (Bordeaux, Deltell, 1974). Cette publication rendra les plus grands services aux chercheurs qui s'intéressent à la vie contemporaine.

M. René Larivière a relevé dans le *Monde* des 17 et 18 novembre 1974 une allusion à un peintre périgourdin du nom de Jean Bloc, qui aurait exposé à Poitiers en 1801 un tableau intitulé « La tendre mort de Hyacinthe ». Cet artiste ne figure pas au *Dictionnaire* de Bénézit.

M. Patrick Esclafér de la Rode nous envoie, par l'intermédiaire de M. Aublant, des notes sur l'église Saint-Jean d'Aubeterre où l'on vient d'effectuer de nouvelles fouilles, ainsi que des précisions sur la famille Bouchard d'Aubeterre. L'évêque de Périgueux, Guy Bouchard, mort en 1558, n'aurait pas versé dans l'apostasie comme l'ont écrit divers auteurs ; d'autre part David Bouchard, sénéchal et gouverneur de Périgord, mourut le 1^{er} août 1593 et non le 10. M. Esclafér annonce également qu'une association vient d'être fondée à Aubeterre pour la protection et la mise en valeur de cette région autrefois rattachée au diocèse de Périgueux.

M. l'abbé Pommarède présente un chapitre de sa thèse de doctorat, relatif à l'état du clergé vers 1900. Il évoque en particulier la vie matérielle des curés et leurs ressources, leur origine sociale, leurs idées politiques. Il ressort clairement de cet exposé que la grande majorité d'entre eux étaient plutôt hostiles à la République, autant en raison de leur formation que par crainte d'une nouvelle Terreur.

M^{me} Sadouillet-Perrin est allée reconnaître au champ d'Alcoze, près de Vézac, un ensemble de cabanes en pierres sèches dont la datation est difficile. Elle a découvert également à Castelnaud, au lieu-dit la Générilie ou la Générille, les vestiges d'un manoir avec une tour. On ignore à qui appartenait cette demeure, qui relevait probablement de la châtellenie de Castelnaud.

M. Marcel Secondat retrace l'histoire de la forge de la Mouline, commune de

Groléjac, de 1676 à 1812. On y fabriquait des bombes et des canons au XVII^e siècle, mais elle périclita au XVIII^e par suite des difficultés où se trouvait alors la seigneurie, et en 1812 elle n'était plus en activité. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

Enfin M. Jacoutet montre la photographie d'une pierre sculptée aux armes de France, elle a été retrouvée à Trémolat lors de la démolition d'un linteau de cheminée.

ADMISSIONS. — M. Jean-Henri ADAM, 39, rue du Docteur-Blanche, 75016 Paris ; présenté par MM. le D^r Lacoste et Secret ;

M. André DES VERGNES, Moncé, Saint-Aquilin ; présenté par MM. Reboul et Secret ;

M. Philippe DELMAS, 13, rue Damalix, Saint-Maurice (Val-de-Marne) et la Grange des Pères, Saint-Cyprien ; présenté par M^{me} Sadouillet-Perrin et M. Secret ;

M. Eric LAMBERTIN, 21, rue Paul-Bert, Périgueux ; présenté par MM. Christian Chevillot et Jacques Delsol ;

M. Daniel CHEVILLOT, le Colombier, Saint-Léon-sur-Vézère ; présenté par les mêmes ;

M. le D^r René LAFFORT, 13, rue Michelet, Périgueux ; présenté par les mêmes ; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECOUART.

Le Président,

J. SECRET.

NOTES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE :

La Commune de Tamniès (1793-1851)

La mairie de Tamniès (arrondissement et canton de Sarlat) a conservé dans la petite salle qui domine la rivière de la Beune, les registres de l'état civil tenus, conformément à la loi du 20 septembre 1792, depuis le début de l'année 1793. Ce sont ces registres que nous avons pu étudier grâce à l'obligeance du maire de la commune et qui nous ont fourni la base de ces notes de démographie historique sur une localité rurale dans la première moitié du XIX^e siècle.

Les séries sont officiellement complètes, sauf pour l'année 1818, qui manque entièrement, mais, en fait, force est de constater que les populations et les autorités locales prenaient parfois certaines libertés avec les règlements de l'état civil. C'est ainsi que l'on peut relever une trentaine de cas de décès qui ne correspondent pas à des naissances bien que les registres portent la mention « né (e) à Tamniès » ou que, en l'absence de toute indication de lieu d'origine, la naissance dans la commune ne fasse guère de doute; c'est ainsi qu'en janvier 1799, Jean Bouret annonce au maire le décès de son fils Pierre, âgé de cinq jours, sans que le registre des naissances porte aucune mention de la venue au monde du petit Pierre. Nous avons dénombré une trentaine de ces oublis pour les 57 années dépourvues, ce qui reste relativement peu important et touche presque toujours des enfants disparus en très bas âge. De telles irrégularités s'expliquent par les retards fréquents dans les déclarations, en particulier de la part des habitants de certains hameaux éloignés. On passait à la mairie accomplir les formalités quand on avait une occasion d'aller au chef-lieu de la commune; ainsi, la mort de Louise Fournier survenue le 10 septembre 1823, n'est enregistrée que le 10 décembre; des parents pouvaient aussi hésiter à venir présenter aux autorités un nouveau-né fragile et, si celui-ci décédait, oublier totalement de le mentionner. C'est dire que ces

cahiers annuels, puis ces registres de naissance, de mariage ou de décès ne contiennent pas la totalité de la démographie de Tanniès et sont peut-être moins bien tenus que la plupart des registres paroissiaux. Toutefois, ils présentent une régularité de tenue suffisante pour qu'il soit possible de tirer de leur dépouillement quelques conclusions sur la vie et la mort dans ce village périgourdin, qui comprenait alors un peu plus de 700 habitants répartis en petits hameaux des deux côtés de la rivière et qui aujourd'hui n'a guère conservé qu'une petite moitié de ses habitants.

Naissance, mariage, décès, les trois grandes étapes, les trois registres de l'état civil que nous envisagerons successivement, avant de tenter une récapitulation d'ensemble sur l'équilibre démographique pendant ce demi-siècle.

I. — LES NAISSANCES.

De 1793 à 1851, les registres de Tanniès ont consigné 1.354 déclarations de naissances, soit 712 garçons (52,6 %) et 642 filles, ce qui donne une proportion d'individus du sexe masculin supérieure à la moyenne nationale qui ne dépasse guère 51 %, à cette époque. Sur ces naissances déclarées, on compte 49 enfants morts-nés (3,62 %), chiffre évidemment très faible, mais qui ne correspond pas exactement à la réalité, de nombreux parents omettant — sauf pendant la période 1820/29 — de procéder à une déclaration ¹. Le chiffre de 13-14 % constaté pour cette décennie semble être beaucoup plus près de la vérité. Notons également que 15 déclarations portent sur des jumeaux, aucune sur des triplés ².

Le rythme saisonnier des conceptions.

Le calendrier des conceptions paraît original par rapport à ce que nous connaissons pour d'autres régions ³ :

1. Par sous-périodes, les chiffres sont les suivants :

| | | | |
|-----------|-------------|----------------------|----------|
| 1793-1799 | 0 mort-né | sur 210 déclarations | |
| 1800-1809 | 6 morts-nés | sur 294 déclarations | |
| 1810-1819 | 8 | " | 228 |
| 1820-1829 | 26 | " | 188 |
| 1830-1839 | 7 | " | 167 |
| 1840-1851 | 2 | " | 247 |
| | | | (13,8 %) |

2. La mortalité est ici de 6 pour 30 naissances, soit 20 %.

3. Éléments de comparaison empruntés à GUILLAUME (P.) et POUSSOU (J.P.), *Démographie historique*, p. 172.

| COMMUNE ou PAROISSE | Classement des mois par ordre décroissant | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1 | 2 | 3 | 10 | 11 | 12 |
| T A M N I E S | OCT. | DEC. | NOV. | SEPT. | MAI | AVRIL |
| Thezels-St-Sernin (Lot) | Juin | Mai | Juil. | Oct. | Mars | Sept. |
| Castelnaud-de-Montratier (Lot) | Juin | Mai | Avril | Août | Sept. | Mars |
| Divillac (Lot) | Juin | Mai | Avril | Août | Mars | Nov. |
| Ile de Ré (8 paroisses) | Juin | Janv. | Avril | Août | Sept. | Oct. |
| La Rochelle (1 paroisse) | Fév. | Juin | Mai | Oct. | Déc. | Sept. |
| Chef-Boutonné (Deux-Sèvres) | Juin | Mai | Juil. | Août | Oct. | Sept. |
| Avis (Tarn) | Juin | Janv. | Nov. | Fév. | Sept. | Oct. |
| St-Romain-d'Urfé (Loire) | Juin | Mai | Juil. | Oct. | Sept. | Nov. |
| Crulai (Orne) | Juin | Mai | Avril | Sept. | Nov. | Oct. |

Ainsi les trois mois classés en tête à Tamniès (avec respectivement 146, 140 et 134 conceptions) ne se retrouvent pratiquement pas mentionnés dans les autres communes ou, plus exactement, ils apparaissent dans la fin du classement 11 fois sur 27. Quant à septembre (96), mai (85) et avril (80), ils sont cités 11 fois dans les maxima (mai et avril) et 7 fois dans les minima (septembre). Même si l'on restreint la comparaison aux trois villages proches, ceux du département du Lot, les différences sont aussi sensibles. Dans notre commune la saison des conceptions a quatre mois de retard sur le reste de la France, ce n'est pas la fin du printemps et le début de l'été, mais l'automne, sans que l'on puisse expliquer le phénomène. Pendant tout ce demi-siècle d'ailleurs, les inégalités dans le rythme des naissances vont se maintenir inchangées ⁴.

Conceptions et naissances illégitimes.

| Périodes | Enfants naturels | % des naissances | Enfants conçus avant mariage | % des 1 ^{res} naissances |
|-----------|------------------|---------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| 1793-1799 | 2 | 1 | 7 | 18 |
| 1800-1809 | 11 | 3,6 | 9 | 24,3 |
| 1810-1819 | 10 | 4,4 | 8 | 27,6 |
| 1820-1829 | 8 | 4,2 | 6 | 21,5 |
| 1830-1839 | 7 | 3,7 | 3 | 10,4 |
| 1840-1851 | 7 | 2,8 | 3 | 8 |
| | 45 | 3,3 | 36 | 18 |

| 4. Périodes | Minimum mensuel | Maximum mensuel | Ecart |
|-------------|-----------------|-----------------|-------|
| 1793-1799 | 9 | 26 | 17 |
| 1800-1809 | 17 | 36 | 19 |
| 1810-1819 | 11 | 27 | 16 |
| 1820-1829 | 8 | 25 | 17 |
| 1830-1839 | 8 | 29 | 21 |
| 1840-1851 | 12 | 27 | 15 |

On voit donc que le nombre des enfants naturels équivaut à la moyenne nationale qui est pour la première moitié du XIX^e siècle de 3,3 %; remarquons que sur ces 45 enfants, 2 seront légitimés par mariage subséquent, 8 sont reconnus par les deux parents, 33 par la mère seule et 2 restent de père et mère inconnus.

La « moralité » qui semble avoir diminué pendant la période napoléonienne et sous la Restauration, se rétablit à partir de 1830, malgré un certain nombre d'enfants naturels, mais grâce à une très nette diminution des conceptions avant mariage. Cette évolution distingue Tamniès d'autres régions plus industrialisées où le taux se maintient à un niveau élevé ⁵.

Intervalles protogénésiques et intergénésiques.

Les premières naissances ont lieu très tôt après le mariage et il semble que l'on ignore encore largement les « funestes secrets » dans les campagnes périgourdines; nous aurons d'ailleurs à revenir sur cette question.

| Mariages célébrés depuis | Nombre des naissances | % des premières naissances |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|
| 0 à 8 mois | 36 | 18 |
| 9 à 12 " | 68 | 34 |
| 13 à 18 " | 37 | 18,5 |
| 19 à 24 " | 17 | 8,5 |
| 25 à 36 " | 19 | 9,5 |
| 37 à 48 " | 7 | 3,5 |
| 49 à 60 " | 6 | 3 |
| 61 à 72 " | 6 | 3 |
| 73 à 84 " | 2 | 1 |
| 85 à 96 " | 2 | 1 |

La moyenne protogénésique s'établit donc à 18 mois 1/4 et ensuite les naissances se poursuivent à un rythme rapide, compte tenu d'une longue période de lactation maternelle.

5. Cf. SOBOUL (A.), *La société française dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : structures sociales, cultures et modes de vie.* — ARMENGAUD (A.), *La population française au XIX^e siècle.* — Notons au passage que sur les 14 enfants naturels nés après 1830, quatre ont la même mère.

| Intervalles entre deux naissances | Nombre de cas lors de la survie du précédent | Nombre de cas après décès du précédent dans la 1 ^{re} année |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 8 à 12 mois | 29 | 19 |
| 13 à 24 " | 228 | 76 |
| 25 à 36 " | 270 | 16 |
| 37 à 48 " | 172 | 11 |
| 49 à 60 " | 67 | 5 |
| 61 à 72 " | 19 | |
| 73 à 84 " | 10 | |
| 85 à 96 " | 9 | |
| 97 mois et au-dessus | 11 | |

Nous trouvons donc une moyenne de 34 mois et demi dans les cas de survie de l'enfant précédent et 21 mois et demi lorsque le premier est décédé avant d'avoir atteint un an, ce qui nous ramène pratiquement à l'intervalle protogénésique. Il faut donc bien admettre que, dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est encore l'allaitement prolongé qui provoque les écarts dans les naissances.

Age de la mère à l'accouchement.

| | |
|-----------------|-----------------------------|
| moins de 20 ans | 25 (dont 2 mères de 15 ans) |
| 20 à 24 " | 134 |
| 25 à 29 " | 227 |
| 30 à 34 " | 236 |
| 35 à 39 " | 181 |
| 40 à 44 " | 71 |
| 45 et plus | 11 (dont 3 mères de 48 ans) |

La grande période de la fécondité est comprise entre 25 et 39 ans et cela s'explique facilement par l'âge assez tardif du mariage.

II. — LES MARIAGES.

Pendant ces années, 402 mariages ont été célébrés à Tamniès, soit une moyenne annuelle de 7 environ.

(Voir tableau page suivante)

Rythme saisonnier.

| COMMUNE OU PAROISSE | Classement des mois par ordre décroissant | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-------|-------|-------|------|------|
| | 1 | 2 | 3 | 10 | 11 | 12 |
| T A M N I E S | FEV. | OCT. | JANV. | NOV. | DEC. | MARS |
| Thezels-St-Sernin (Lot) | Fév. | Nov. | Juin | Sept. | Août | Déc. |
| Castelnaud-de-Montratier (Lot) | Fév. | Nov. | Janv. | Août | Mars | Déc. |
| La Rochelle (1 paroisse) | Fév. | Janv. | Juil. | Avril | Mars | Déc. |
| Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) | Fév. | Janv. | Nov. | Août | Mars | Déc. |
| Avits (Tarn) | Fév. | Juin | Janv. | Août | Mars | Déc. |
| Lyon | Fév. | Janv. | Nov. | Avril | Mars | Déc. |
| St-Romain-d'Urfé (Loire) | Nov. | Fév. | Janv. | Avril | Mars | Déc. |
| Bonneuil-s/Seine (Seine) | Nov. | Janv. | Fév. | Août | Mars | Déc. |
| Egneux (Seine) | Fév. | Nov. | Janv. | Avril | Déc. | Mars |
| Paris | Fév. | Nov. | Janv. | Août | Mars | Déc. |
| Crulai (Orne) | Nov. | Fév. | Janv. | Avril | Mars | Déc. |

Le rythme est moins marqué qu'en ce qui concerne les naissances, et surtout plus proche de ce que l'on peut rencontrer ailleurs, avec sa forte pointe au mois de février (103 mariages) et une autre moins accentuée en octobre (52 cérémonies). Les minima sont enregistrés en mars (9 mentions) et décembre (12 cas). Les huit autres mois arrivent assez groupés entre 22 et 39 mariages. Le calendrier de la nuptialité reste donc réglé par le calendrier liturgique. Même si l'offensive révolutionnaire a remporté certains succès, ceux-ci ont été sans lendemains. Ainsi sur les 9 mariages célébrés en mars, 4 l'ont été en 1794 et 1 en 1795.

Age au mariage.

| Périodes | Hommes | Femmes |
|--------------------|--------|--------|
| 1793-1799 | 30 | 23 |
| 1800-1809 | 30 | 25 |
| 1810-1819 | 32 | 28 |
| 1820-1829 | 30 | 26 |
| 1830-1839 | 30 | 28 |
| 1840-1851 | 27 | 26 |
| Moyenne générale : | 30 | 27 |

Une moyenne comparable à la fois à celle du XVIII^e siècle et à celle d'autres régions au XIX^e, qui n'a pas tendance à diminuer avec le temps, sauf peut-être très faiblement dans les dernières années de la période. La grosse majorité des femmes convole entre 21 et 29 ans; quant aux hommes, il en est de même mais avec un caractère moins marqué, beaucoup se

mariant plus tardivement entre 30 et 39 ans ⁶. Cela tient d'ailleurs largement au fait qu'il est plus facile pour un homme de se remarier après un veuvage que pour une femme (41 mentions d'un précédent mariage pour les hommes, 17 seulement pour les femmes) ⁷. Globalement la première moitié du XIX^e s. reproduit donc ici aussi les caractéristiques essentielles de la période antérieure; le mariage tardif reste le principal moyen de limitation des naissances dans les campagnes françaises.

Origine géographique.

La commune reste très endogame et si l'on ne prend pas toujours son conjoint dans la commune même, c'est du moins dans un proche voisinage (*cf.* carte).

| Conjoints nés | % hommes | % femmes (8) |
|-------------------|----------|--------------|
| à Tamniès | 40,5 | 75 |
| à moins de 5 km | 43,25 | 18,75 |
| entre 5 et 10 km | 14 | 5,5 |
| entre 10 et 15 km | 1 | 0,75 |
| à plus de 15 km | 0,5 | 0 |
| hors de Dordogne | 0,75 | 0 |

Les trois époux qui ne sont pas originaires du département viennent le premier de la commune de Troche, près d'Uzerche, en Corrèze, le deuxième de la commune de Barsanger, dans la région d'Ussel (Corrèze), le dernier, un garde-chasse d'une famille noble, de la commune de Preutin-et-Higny, arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Durée du mariage.

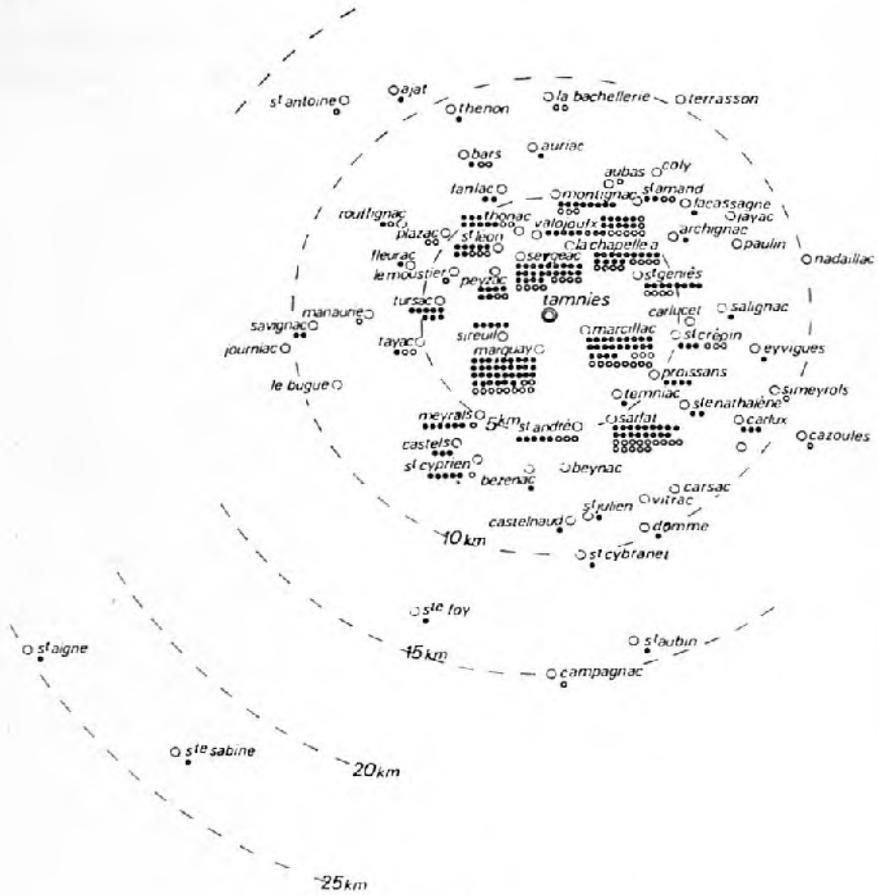
Ces couples unis relativement tard sont souvent dissous au bout de quelques années par la mort de l'un des conjoints, ce qui est également, mais de façon involontaire cette fois, un

6. On connaît l'âge de 373 des 402 épouses et de 369 époux, par suite de certains manques dans la période 1793/99; nous trouvons 205 femmes entre 21 et 29 ans et 193 hommes, mais il y a aussi 116 hommes entre 30 et 39 ans contre 86 femmes.

7. Notons au passage que ne se pose pas la question de l'origine légitime ou non des époux; les enfants naturels se marient sans difficulté. Quinze mentions apparaissent dans les actes, soit 2 % environ des cas. Nous avons vu que les naissances illégitimes formaient 3,3 % du total. Il y a donc une légère différence, mais celle-ci est due à une mortalité infantile plus forte et non à une ségrégation sociale.

8. L'écart entre les hommes et les femmes tient simplement au fait que le mariage est plus souvent célébré au domicile de la femme. Remarquons que c'est la proximité qui compte plus que les divisions administratives puisque nous avons 134 natifs du canton de Montignac, contre 112 de Sarlat dont Tamniès fait partie.

- époux
- épouses
- ville ou village



Tamniès

Origine géographique des conjoints.

moyen de limitation des naissances, d'autant que, nous l'avons vu, le remariage des veuves reste difficile.

Sur les 402 mariages célébrés à Tamniès, nous ne pouvons en suivre que très peu ; certains couples se sont établis hors de la commune et nous perdons leur trace, d'autres n'ont pas été interrompus pendant notre période, en particulier pour les unions contractées pendant les dernières années de la période. Finalement l'échantillon se réduit à 82 cas pour lesquels nous possédons à la fois la date de célébration du mariage et la date de décès des deux époux, et donc la certitude de connaître bien le moment de disparition du premier d'entre eux. Les résultats sont les suivants pour ces 82 couples :

| Interruptions | Nombre de cas |
|-----------------------------------------------------|---------------|
| dans les 5 premières années | 16 |
| entre la 6 ^e et la 10 ^e année | 13 |
| " la 11 ^e et la 15 ^e " | 5 |
| " la 16 ^e et la 20 ^e " | 7 |
| " la 21 ^e et la 25 ^e " | 9 |
| " la 26 ^e et la 30 ^e " | 1 |
| " la 31 ^e et la 35 ^e " | 15 |
| " la 36 ^e et la 40 ^e " | 6 |
| " la 41 ^e et la 45 ^e " | 8 |
| " la 46 ^e et la 50 ^e " | 1 |
| " la 51 ^e et la 55 ^e " | 1 |

Durée moyenne des mariages : 20 ans

La moyenne est assez élevée, mais malgré tout 35 % des couples sont désunis par la mort dans les dix premières années, celles où les naissances sont normalement les plus nombreuses. Ceci explique que les très grandes familles restent assez rares.

Nombre d'enfants.

Il est possible de reconstituer 224 familles complètes, c'est-à-dire dont les parents se sont mariés après 1792 et dont l'un des époux est mort avant 1851, ou bien dont la mère a dépassé, avant cette date, l'âge de 50 ans⁹. On obtient alors les résultats suivants (y compris les enfants morts-nés) :

(Voir tableau page suivante)

9. Il faut toutefois admettre que ces familles ont eu tous leurs enfants à Tamniès et ne sont pas allés pour une occasion ou une autre accoucher dans une commune voisine; mais le risque d'erreur reste négligeable.

| Nombre d'enfants | Nombre de familles |
|------------------|--------------------|
| 1 | 27 |
| 2 | 34 |
| 3 | 44 |
| 4 | 40 |
| 5 | 20 |
| 6 | 20 |
| 7 | 15 |
| 8 | 11 |
| 9 | 7 |
| 10 | 3 |
| 11 | 2 |
| 12 | 1 |

La moyenne générale est de 5,3 enfants par couple, mais un quart des familles seulement a plus de 5 enfants ; la norme à Tamniès est de 3 ou 4 descendants. Il convient de décomposer ces résultats globaux par sous-périodes et l'on est alors amené à constater un certain recul des grandes familles, celles qui comportent 4 enfants ou plus ¹⁰ :

| Mariages célébrés | Nombre de grandes familles |
|--------------------|----------------------------|
| Avant 1800 | 37 |
| Entre 1800 et 1809 | 40 |
| Entre 1810 et 1819 | 15 |
| Entre 1820 et 1829 | 18 |
| Entre 1830 et 1839 | 16 |
| Entre 1840 et 1851 | 8 |

Certes les chiffres obtenus pour les dernières décennies ne sont pas pleinement probants, les couples mariés après 1835 n'ayant pas encore tous terminé la période de reproduction, en 1851. Mais il n'empêche qu'un phénomène frappant se dégage de ce tableau : la chute des grandes familles dans les couples constitués après 1810. Il est donc possible d'admettre qu'à partir de ce moment, aux limitations purement naturelles des naissances (âge élevé au mariage, disparition souvent rapide d'un époux), sont venues s'ajouter des techniques nouvelles de contraception. Les comparaisons avec d'autres régions sont délica-

10. Le total donne ici 134 familles, contre 119 dans le précédent; la différence provient de ce que les données de choix ne sont pas les mêmes; dans le premier cas il s'agit de familles complètes, dans le second on a ajouté 15 familles pour lesquelles il n'est pas sûr que nous possédions tous les renseignements, mais qui ont un minimum de 4 enfants.

tes, car, nulle part, on ne peut dater précisément l'introduction ou la diffusion de ces pratiques. Il semble toutefois que les premiers signes d'une pratique malthusienne apparaissent dans les milieux aisés dès les années 1750 et dans les campagnes normandes, parisiennes, aquitaines, voire languedociennes dans les quelques années qui précèdent la Révolution ¹¹. Dans ces régions reculées, hors des grands circuits commerciaux et culturels, la limitation volontaire des naissances n'est donc réellement rentrée dans les mœurs qu'avec l'arrivée à l'âge du mariage de ceux qui ont été élevés dans l'ambiance de la Révolution ¹².

III. — LES DECES.

Les registres conservent pour la période 1793-1851, 1.090 actes de décès (528 hommes et 562 femmes). Alors qu'il naît plus de garçons, il meurt donc plus de femmes, ce qui laisse supposer une certaine émigration saisonnière masculine pour chercher du travail hors de la commune et traduit aussi les disparitions de soldats dans les guerres de l'Empire ¹³.

(Voir tableau page suivante)

11. Cf. par exemple SOBOUL, *op. cit.*, qui reprend les conclusions de Chaunu, Goubert, etc...; ARMENGAUD (A.), *La population française au XIX^e s.*, p. 15; LE ROY LADURIE, *Démographie et funestes secrets : le Languedoc (fin XVIII^e-début XIX^e s.)*, Ann. hist. Rév. fr., 1965, p. 385-400.

12. Remarquons au passage que les archives de Tamniès ne permettent de suivre l'existence que d'un couple illégitime, celui de Jean Salviat et Pétronille Mercier, qui eurent ensemble et reconnurent tous deux, successivement Pierre (1808), Marie (1814) et Pierre (1819), ce qui fait d'ailleurs apparaître des intervalles intergénéraliques (65 et 64 mois) très supérieurs à la normale et renforcent l'idée d'une connaissance et d'une mise en pratique des techniques contraceptives, sans qu'il soit, bien entendu, possible de savoir si elles dépassent le simple *coïtus interruptus*.

Par ailleurs, on retrouve dans les registres de l'état civil, sur une feuille volante, la mention d'un divorce prononcé le 26 novembre 1793 entre Jean Labrousche, 30 ans, laboureur, né à Tamniès, fils de Jean Labrousche, laboureur, et de feue Françoise Rouel, demeurant au hameau du Castanet, d'une part, et Cécile Leydie, 30 ans, fille de feu Etienne Leydis et Marguerite Chabot, d'autre part. Ce divorce a été prononcé en application de la loi du 20 septembre 1792, les actes de non-conciliation ayant été enregistrés à Sarlat les 6 janvier, 6 février, 10 avril, 10 juillet et 8 octobre 1793. L'acte porte mention de la restitution de la dot dont la nature n'a pas été précisée. Sont témoins de ce divorce: Jean Labatut, 30 ans, maire, Pierre Secrestat, 25 ans, garde national, Jean Langlade, 32 ans, commandant de la garde nationale, Guillaume Piellat, 30 ans, sergent de la garde nationale.

13. On peut, en effet, remarquer que c'est pendant la décennie 1800/09 que la proportion des décès masculins est la plus faible: 43,1 %. Par contre, les guerres de la Révolution n'ont guère eu de conséquences, semble-t-il: 53,6 % d'hommes

Rythme saisonnier.

| Classement des mois | |
|------------------------|-----------|
| 1 — Octobre | 117 décès |
| 2 — Avril | 117 » |
| 3 — Novembre | 112 » |
| 4 — Décembre | 107 » |
| 5 — Février | 103 » |
| 6 — Janvier | 95 » |
| 7 — Septembre | 89 » |
| 8 — Mars | 88 » |
| 9 — Août | 73 » |
| 10 — Juin | 68 » |
| 11 — Juillet | 64 » |
| 12 — Mai | 57 » |

Les mois qui comptent le maximum de disparitions sont ceux de forte humidité pendant lesquels les fièvres provoquées par les marécages de la Beune frappent toutes les couches d'âge (octobre, novembre, décembre d'une part et avril au printemps) et ceux de la fin de l'hiver qui voient la disparition de nombreux vieillards frappés par les froids (janvier et février) ¹⁴.

L'âge de la mort.

Une tendance à l'allongement de la durée de la vie se manifeste pendant cette période aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais la moyenne reste malgré tout fort basse :

| | Hommes | Femmes |
|---------|--------|--------|
| 1793/99 | 34 | 33 |
| 1800/09 | 33 | 32 |
| 1810/19 | 38 | 38 |
| 1820/29 | 33 | 37 |
| 1830/39 | 42 | 46 |
| 1840/51 | 41 | 39 |

La moyenne d'âge pour les deux sexes s'établissant aux alentours de 37 ans.

De cette faible durée de la vie moyenne est responsable essentiellement, bien entendu, la forte mortalité infantile qui

14. Il est curieux de noter que la saison des décès est aussi celle des conceptions, comme s'il y avait une recherche inconsciente de compensation, ou plus prosaïquement parce que la fièvre entraînait une certaine augmentation de l'activité sexuelle.

a cependant régressé à partir de 1830, plus rapidement que la moyenne nationale qui de 18 % avant 1835 tombe à 15 % entre 1835 et 1850.

| Périodes | Nombre de décès d'enfants avant 1 an | % par rapport au total des décès | % par rapport au total des naissances |
|--------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| 1793/99 (15) | 35 | 23 | 17 |
| 1800/09 | 69 | 28 | 23 |
| 1810/19 | 46 | 26 | 20 |
| 1820/29 | 41 | 24 | 22 |
| 1830/39 | 24 | 15 | 13 |
| 1840/51 | 23 | 13 | 9 |

La mortalité reste aussi très forte entre 1 et 9 ans puisque nous trouvons 142 actes de décès d'enfants avec une évolution assez irrégulière :

| Périodes | % par rapport au total des décès |
|----------|-------------------------------------|
| 1793/99 | 12 |
| 1800/09 | 15 |
| 1810/19 | 11 |
| 1820/29 | 11 |
| 1830/39 | 10 |
| 1840/51 | 17,5 |

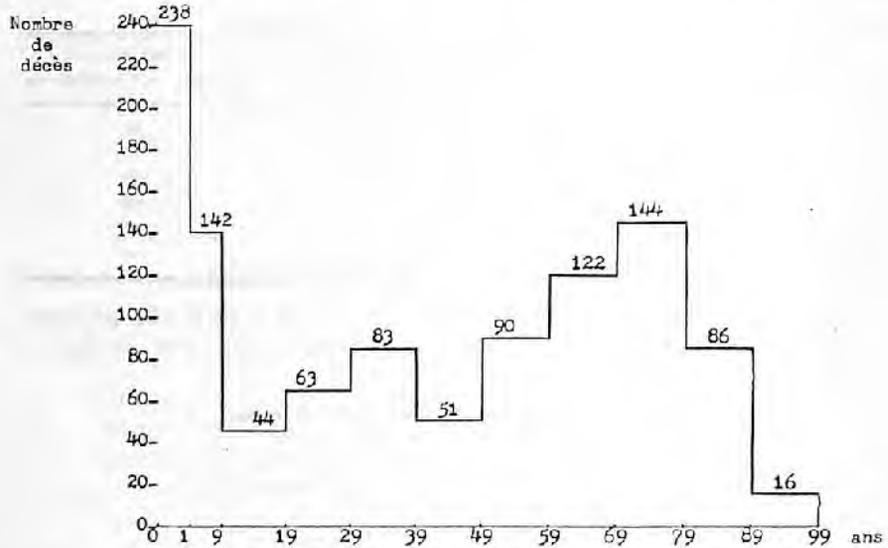
La forte remontée en 1840-1851 peut, en particulier, paraître étonnante ; elle est probablement due en grande partie aux difficultés alimentaires de 1847-48. En effet si l'on défalque ces deux années, la mortalité de 1 à 9 ans ne représente plus que 12,7 % du total des décès.

Le nombre des disparitions en bas âge explique peut-être en grande partie que les habitants de Tanniès aiment redonner à plusieurs de leurs enfants le même prénom, non seulement quand le précédent est décédé mais aussi quand il survit pour un temps qui reste toujours aléatoire ; ainsi on est à peu près sûr que ce prénom survivra dans la famille ¹⁶.

15. Il est fort probable que pour cette première période, les chiffres sont inférieurs à la réalité; beaucoup de parents, non encore habitués au nouveau système, ont certainement omis de faire des déclarations pour des enfants disparus dans les premiers jours de leur existence.

16. Le tableau ci-dessous ne tient compte que des prénoms absolument identiques et non des nombreux exemples de Jean et Jeanne, François et Françoise, etc... On remarquera que le nombre de cas rencontrés est parfois supérieur au nombre de familles, car certains parents ne jouent que sur quelques prénoms. Voici, à titre d'exemple, la liste des enfants de François Cantaloube et de sa

La courbe des âges de décès pour l'ensemble de la période donnée est la suivante :



L'importance relativement grande des décès entre 20 et 39 ans par rapport aux groupes d'âges 10/19 et 40/49 s'explique par une assez importante mortalité en couches. Quant au nombre très élevé d'octogénaires et de nonagénaires (9 % du total), il faut l'accepter avec précaution ; les âges portés sur les registres le sont en fonction des déclarations et il est bien connu que les vieillards et leur entourage ont toujours tendance à exagérer en ce domaine...

femme Antoinette Cantaloube, mariés en avril 1803 : Jeanne I, Pierre I, Marie, Léger, Jean I, Jean II, Jeanne II, Pierre II, Pierre III, Pierre IV; ou ceux de Jean Couderc et Marchalle Philip, mariés en février 1793 : Raymond I, François I, Jeanne I, Louise I, Peyronne I, Louise II, François II, François III, Raymond II, Jeanne II, Peyronne II, Jeanne III.

| Nombre d'enfants par famille | Nombre de familles | Nombre de cas où le même prénom est utilisé | | |
|------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|--------|--------|
| | | 2 fois | 3 fois | 4 fois |
| 4 | 50 | 26 | 3 | 1 |
| 5 | 23 | 12 | 6 | 0 |
| 6 | 23 | 16 | 3 | 2 |
| 7 | 15 | 15 | 6 | 1 |
| 8 | 10 | 11 | 4 | 1 |
| 9 | 7 | 9 | 2 | 0 |
| 10 | 3 | 6 | 0 | 2 |
| 11 et + | 3 | 7 | 3 | 0 |

Les jumeaux forment une catégorie frappée spécialement tôt par la mort, puisque pour 30 enfants, nous trouvons 18 décès très précoces (60 %) :

| | |
|---------------------|--------|
| Morts-nés | 3 |
| Morts avant 7 jours | 13 |
| Morts avant 30 " | 2 (17) |

Pour les enfants naturels, nous possédons peu de renseignements ; en effet, sur 43 enfants illégitimes et non légitimés par mariage subséquent, nous n'en retrouvons que 16 dans les actes de décès, ce qui interdit de tirer des conclusions précises. Cette grande différence tient à deux raisons : certains enfants, dont les enfants trouvés, étaient envoyés à Sarlat et ne paraissent donc plus dans les registres de Tamniès ; nombre de déclarations de décès ne portent pas mention des parents, ce qui rend difficile une identification exacte dans une commune où les homonymies sont fréquentes. Les renseignements trouvés dans les registres de décès donnent :

| | | | |
|-----------|---|-----------|--------|
| 0/ 1 an | 5 | 20/29 ans | 1 |
| 1/ 9 ans | 8 | 30/39 ans | 1 |
| 10/19 ans | 0 | 40/49 ans | 1 (18) |

Ceci aboutit à une moyenne extrêmement basse de : 9 ans 1 mois, mais il convient de la nuancer puisque le registre des mariages a conservé les noms de cinq enfants naturels qui ont donc atteint l'âge adulte. Moins touchés que les jumeaux, les enfants illégitimes semblent malgré tout disparaître plus tôt que les autres.

Origine géographique.

Nous retrouvons ici à peu de choses près les mêmes renseignements qu'en ce qui concerne les mariages, mais la proportion est supérieure pour les femmes « étrangères » que pour les hommes ; tandis que les gars des villages voisins emmenaient leur conjointe, ceux de Tamniès partis se marier aux alentours ont ramené leur épouse.

Sur 1.090 actes de décès, 122 ne comportent pas la mention du lieu de naissance,

754 portent sur des individus nés à Tamniès,

17. Un des jumeaux est mort à un peu plus de 20 ans; les onze autres ne sont mentionnés ni dans les actes de décès, ni dans ceux de mariage; par période, on a :

| | | | |
|---------|----------|---------|---------|
| 1793/99 | 2 sur 2 | 1820/29 | 2 sur 6 |
| 1800/09 | 9 sur 12 | 1830/39 | 2 sur 2 |
| 1810/19 | 2 sur 4 | 1840/51 | 1 sur 4 |

18. Les 3 décès adultes sont signalés dans la période 1840/51.

211 portent sur des individus nés en Dordogne,

3 portent sur des individus nés ailleurs ¹⁹.

Les 214 « étrangers » recensés se classent de la façon suivante :

| Naissance | Hommes | Femmes | % des étrangers | % des décès |
|---------------|--------|--------|-----------------|-------------|
| Moins de 5 km | 59 | 92 | 70,5 | 13,8 |
| 5 à 10 km | 18 | 34 | 24,3 | 4,8 |
| 10 à 15 km | 3 | 2 | 2,3 | 0,2 |
| Plus de 15 km | | 3 | 1,4 | 0,1 |
| Hors Dordogne | 3 | | 1,4 | 0,1 |

IV. — L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE.

La comparaison des données consignées dans les registres de naissances et dans les registres de décès fait apparaître un accroissement naturel de 264 personnes, réparti sur toutes les décennies de la période 1793-1851.

| ANNEES | TAMNIES | | | FRANCE (20) | | |
|-----------|-----------|----------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------------|
| | unités/an | sens de la variation | par rapport à moyenne 1793/1851 | moyenne/an pour 1000 habitants | sens de la variation | par rapport à moyenne 1793/1851 |
| 1793/1800 | + 7,7 | | + | + 0,06 | | - |
| 1801/1805 | = 0 | - | - | + 4,6 | + | + |
| 1806/1810 | + 9,2 | + | + | + 5,4 | + | + |
| 1811/1815 | + 9,4 | + | + | + 4,8 | - | + |
| 1816/1820 | + 0,8 | - | - | + 6,6 | + | + |
| 1821/1825 | + 3,2 | + | - | + 6,7 | + | + |
| 1826/1830 | + 1,6 | - | - | + 5 | - | + |
| 1831/1835 | - 1,2 | - | - | + 3,6 | - | - |
| 1836/1840 | + 5 | + | + | + 4,7 | + | + |
| 1841/1845 | + 7 | + | + | + 5,4 | + | + |
| 1846/1851 | + 5 | - | + | + 2,8 | - | - |

On voit que le sens de variation a été inverse pour les groupes d'années :

1801/1805: Baisse à Tamniès et hausse en France

19. Deux viennent de Corrèze (communes de Troche et de Mura), un du Lot (commune non mentionnée). Il s'agit d'un curé et de deux meuniers.

20. Données d'après POUTHAS (C.H.), *La population française pendant la première moitié du XIX^e siècle*; DUPEUX (G.), *La société française : 1789-1960*; ARMENGAUD (A.), *La population française au XIX^e siècle*.

1811/1815: Hausse à Tamniès et baisse en France

1816/1820: Baisse à Tamniès et hausse en France

ce qui ne peut s'expliquer qu'en rentrant dans le détail annuel de l'évolution reproduit par le graphique ci-dessous. Celui-ci fait immédiatement percevoir l'existence de 14 années déficitaires sur 57, soit un quart :

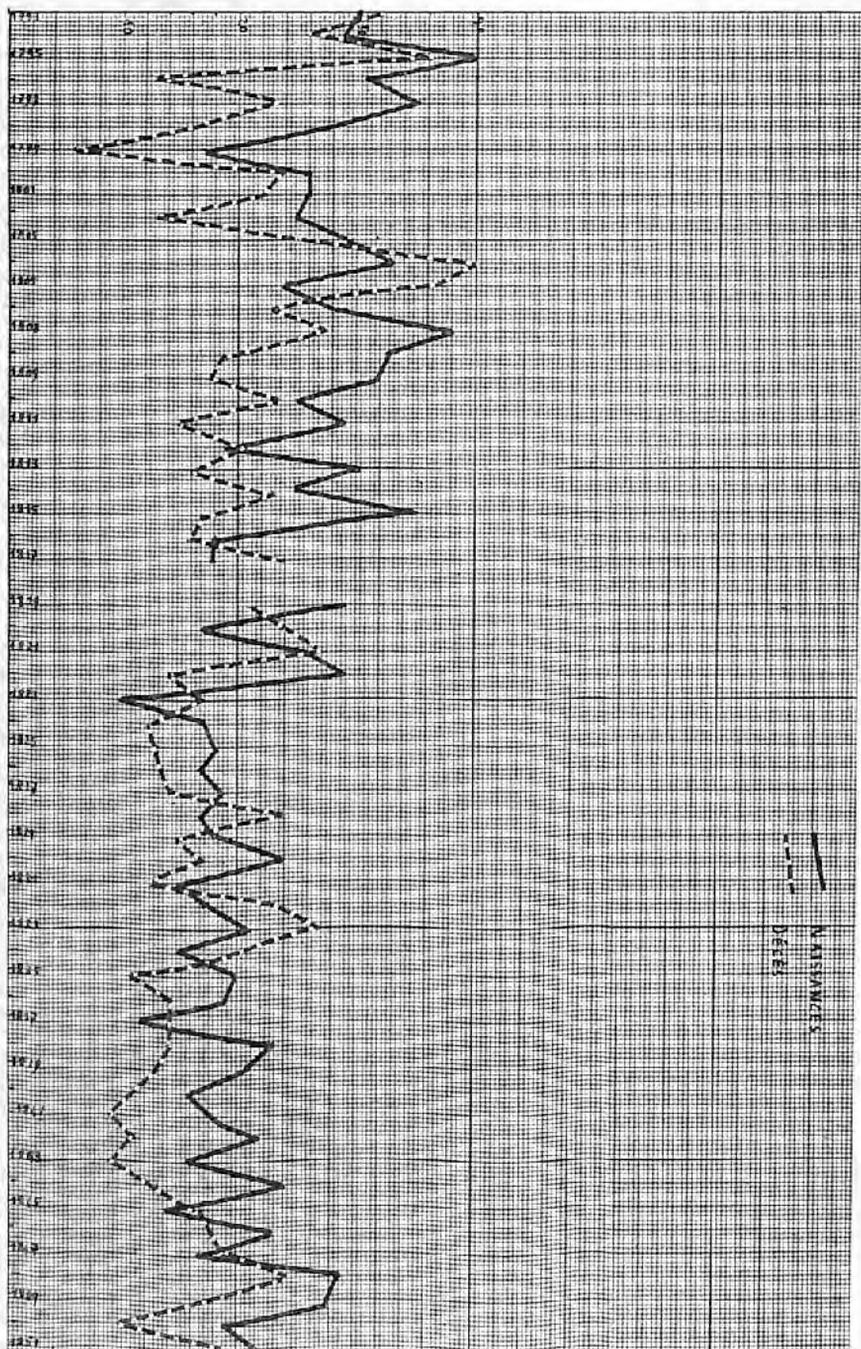
| | | |
|------|------|------|
| 1793 | 1821 | 1834 |
| 1804 | 1823 | 1837 |
| 1805 | 1828 | 1845 |
| 1812 | 1832 | 1847 |
| 1817 | 1833 | |

La situation en 1793, peu grave d'ailleurs, est essentiellement due à l'augmentation des décès qui atteignent 32, tandis que les naissances — 30 — et les mariages — 12 — restent au-dessus de la moyenne. Ces décès frappent surtout les jeunes enfants de moins d'un an et les femmes d'une trentaine d'années ; des difficultés alimentaires, comme l'année 1793 en a connu sur tout le territoire, suffisent à rendre compte de ce léger déficit ²¹.

Plus étonnante est la crise démographique de 1804-1805 — la plus accentuée de toute la période — alors que la situation française est plutôt bonne. Si, en 1804, les naissances restent à un chiffre fort élevé — 33 actes — les décès dépassent très largement la moyenne décennale (25/an) pour atteindre le chiffre de 40, frappant lourdement les enfants — 23 moins de 10 ans — mais touchant toutes les couches d'âge. L'année suivante les décès restent nombreux — 37 — et la natalité baisse notablement : 24 naissances, ce qui s'explique en partie par la faible nuptialité de l'année précédente (4 mariages seulement en 1804). Il ne semble pas qu'il y ait eu d'épidémie grave puisque les décès constatés, en 1804/5, dans un même foyer à peu d'intervalles sont relativement restreints : un exemple de trois décès d'enfants en deux mois, quatre cas de disparition rapprochée de conjoints ou de deux enfants. Ce n'est guère supérieur à la moyenne habituelle. Il faut donc supposer, outre une aggravation des fièvres habituelles, des difficultés alimentaires locales. Notons également qu'il y a eu, en 1804, deux naissances gémellaires suivies de décès.

Les deux crises suivantes, celles de 1812 et 1817, posent

21. Les événements politiques ne sauraient être incriminés, la Dordogne ayant joui pendant la période révolutionnaire d'une assez grande tranquillité et étant restée largement à l'écart et des troubles et de la Terreur.



moins de problèmes, car elles correspondent à des années de difficultés un peu partout dans le pays ; l'année 1812 voit à la fois une augmentation des décès — 20 — et une baisse des naissances — 19 — due à la faible nuptialité de l'année précédente. La situation en 1817 est peu différente puisque les décès — 24 — et les naissances — 18 seulement — concourent également à la formation du déficit naturel.

Les années 20 forment la plus mauvaise décennie de la période et par trois fois les venues au monde ne combent pas les vides, alors que cependant la situation nationale est bonne. En 1821, c'est la montée des décès — 27 contre 17 en moyenne — qui est la cause du phénomène puisque les naissances restent fort nombreuses — 26 — malgré une faible nuptialité en 1820 où l'on compte seulement deux cérémonies de mariage; les disparus sont de très jeunes enfants (7 moins de un an alors que la moyenne décennale est 4,1) et de grands vieillards (7 plus de 80 ans alors que la moyenne décennale est 1,6), laissant entrevoir un printemps et un automne pluvieux avec recrudescence des fièvres ²². En 1823, c'est un très brusque effondrement des naissances qui provoque le déficit sans que des raisons précises puissent être données ; on n'enregistre que 10 venues au monde — minimum absolu de la période — alors que cependant 9 mariages avaient été célébrés l'année précédente. Enfin en 1828, on constate une brusque remontée des décès qui atteignent le chiffre de 24 contre 17 naissances. Là encore, les raisons sont inconnues ²³.

Les années 1832, 33 et 34 sont mieux étudiables ; à la désorganisation économique issue de la Révolution de juillet, à la disette de 1831, sont venues s'ajouter les deux épidémies de choléra en 1832 et 1834. Les décès sont nombreux — 23, 27 et 20 respectivement (moyenne décennale : 16,6) et, en 1834, la population éprouvée n'enregistre plus que 15 naissances. Au total, c'est un déficit de 17 habitants en trois années et toutes les classes d'âge ont été touchées par la mort : les enfants et les septuagénaires en 32, les 10 à 29 ans en 33, les 30-40 et les octogénaires en 34.

22. Les mois d'avril, octobre et novembre sont encore plus meurtriers que d'ordinaire.

23. Dans la répartition des décès, on peut remarquer l'importance des individus ayant entre 20 et 29 ans; ils sont au nombre de 6, ce qui est le record pour la période 1793-1851. L'un d'entre eux est un soldat (chasseur au 14^e), décédé à l'hôpital de San-Fernando, à Cadix; c'est d'ailleurs presque la seule mention de décès militaire.

Enfin les années 1845 à 1849 présentent une certaine originalité à Tamniès, car l'année 1845, exceptionnellement bonne en France (+ 240.000 habitants), y est mauvaise : 14 naissances pour 17 décès ; l'année 1847 est mauvaise comme partout (17 naissances, 19 disparitions) ; mais 1849 qui est pour notre pays la plus mauvaise année du demi-siècle (+ 12.000 habitants) est très bonne à Tamniès où 28 enfants viennent au monde tandis qu'on enregistre seulement 17 décès. La crise économique s'est donc fait sentir surtout par une diminution des naissances alors que la mort fauchait peu et qu'en particulier le choléra de 1849 épargnait la région. Notons d'ailleurs que l'ambiance psychologique ne paraît pas avoir été trop mauvaise puisque la nuptialité reste importante en 1845, 46 et 47 (moyenne des trois années : 9 —, moyenne de la période 1840-51 : 7).

[* *]

La commune de Tamniès, dans ces années qui mènent de la naissance de l'état civil au milieu du XIX^e siècle, présente donc de nombreuses originalités dans le rythme de vie comme dans l'équilibre général ; on y perçoit une résistance au changement qui fait que la démographie s'y apparente souvent à ce qu'elle était au XVIII^e siècle. C'est un microcosme enfermé sur lui-même, un îlot rural à l'écart des grands changements du monde moderne, de la révolution industrielle ²⁴, et même, jusque vers 1830, de la révolution démographique.

Philippe-Jean HESSE.

24. 90 % des habitants sont des « travailleurs de la terre » ; le reste se répartit entre les professions de tisserand, forgeron, tailleur, cordonnier ; l'aristocratie locale, dans ce pays de petite propriété, est composée des meuniers — qui bizarrement tentent d'acquérir un nom à particule dans la période révolutionnaire : les Philip du Bousquet, du nom de leur moulin —, d'un officier de santé et du curé.

Les débuts de la papeterie de Groléjac

1570 - 1576

Le fonds de Cardaillac-Végennes, déposé aux Archives départementales du Lot, renferme un registre de Jean Leroy, notaire royal et delphinal de Groléjac, contenant des actes passés entre le mois d'avril 1575 et celui de janvier 1577. Quelques instruments antérieurs ont été transcrits à la suite et à l'appui de certains contrats ¹. Le principal mérite de ce document est, nous semble-t-il, de faire connaître la reconversion opérée par la mouline à fer de Groléjac. Ce site des confins du Périgord et du Quercy avait été favorable à l'implantation de forges qui furent remises en état après la guerre de Cent Ans, assez tardivement d'ailleurs, au plus tôt en 1474 ². Pour des raisons diverses, cette industrie, tout au moins au sud de la Dordogne, périclita vers le milieu du XVI^e siècle et bon nombre de moulins à fer furent alors transformés en moulins industriels d'un autre genre, plus rarement en moulins bladiers ³. La présence de Guillaume Traversier parmi les habitants de la Mouline de Groléjac en 1575 est significative. Elle évoque le brillant passé de cette famille qui, partie de Vicdessos au comté de Foix, vint après 1444 relever les ruines de moulins à fer du Quercy et de quelques autres en Agenais et en Périgord ⁴.

(* *)

Du fer, on passa au papier. L'acte de naissance de cette nouvelle industrie est intitulé « Arrentement des molins a papier » ⁵.

Le 20 juin 1570, à la Mouline de « Gauleiac » ⁶, se retrouvant en présence du notaire Jean Leroy, les deux dames du

1. Dans son état actuel, le registre commence au folio 43 et s'achève par un acte incomplet au verso du folio 191. La couverture en parchemin est une grosse par le même notaire d'une donation de 1567.
2. Inventaire de la Bourliane, fol. 29.
3. Ceux-ci étaient déjà nombreux et, dans certaines seigneuries, le moulin banal ne tolérait aucune concurrence.
4. J. LARTIGAUT, « Ferriers pyrénéens établis en Quercy au XV^e siècle », *Annales du Midi*, t. 75 (1963), pp. 195-201. — « Les moulins à fer du Quercy (vers 1440 - vers 1500) », *Ibidem*, t. 81 (1969), pp. 279-293.
5. Registre de J. Leroy, fol. 63, v^o.
6. Telle est en effet la forme ancienne de Groléjac, encore conservée dans le nom de la vieille race féodale dont il fut sans doute le berceau.

lieu : Anne de Messigniac, faisant pour son fils pupille Armand de Salignac, et Clémence du Pouget, tant pour elle que pour son mari, Béraud de Lanzaç, seigneur du lieu ⁷. Elles donnent, chacune pour une moitié, « en perpétuel arrentement » à honorable Guillaume Tilhet, maître papetier de Blanquefort en Agenais, dans la juridiction du seigneur de Roquefeuil, précise-t-on, « les lieux et place où lesdits seigneurs de Gauleiac souloient avoir une moline à fer avecques les defuges, decente, recueil et conduictz de l'eau tels que les forgerons avoient acoustume prendre et s'en servyr, et ce pour y fere et ediffier ung molin a papier ». Cette moline, sans doute fort ruinée, était située dans la paroisse de Groléjac, au lieudit la Mouline, et confrontait avec la chaussée de l'étang de Groléjac, le pied du *pech* de Ramissarou et le chemin de Groléjac à Gourdon. Les dames accensent en outre une maison sise au bord de ce chemin et confrontant avec la place publique de la Mouline et, de plus, s'engagent à céder au papetier deux quartonats de terre destinés à un jardin et une chènevière.

Le cens annuel, payable à Saint-Michel de septembre, est fixé à 40 livres tournois, deux poules et quatre rames de papier, chaque rame comptant 20 « mains » et chaque « main », 24 feuilles. L'acapte se réduit à 6 livres tournois dues à mutation de seigneur ou d'emphytéote.

Quelques clauses précisent la part qui revient à chacune des parties dans la création de la papeterie. Les dames s'engagent d'abord à livrer la « ferrure » qui se trouve encore à la moline, à l'exclusion du *malh* (le grand marteau) et de l'enclume, ce fer étant nécessaire à la mise en œuvre du moulin à papier. Elles fourniront en outre 60 charrois avec bœufs et charrettes pour transporter la pierre et le bois. Pour ces 60 journées, Tilhet n'aura aucun salaire à régler mais il prendra à sa charge la nourriture des bouviers et de leurs animaux. Elles promettent encore de donner au papetier 200 livres tournois et de lui réserver l'affermé des moulins à blé et à *yssac* et d'une partie de la pêche sur l'étang lorsque les baux en cours viendront à expiration.

Quant à Guillaume Tilhet, il devra procurer de bonnes cautions, à Sarlat ou à Gourdon, pour les 200 livres et le fer qu'il prendra à la moline. Ces garanties cesseront lorsque le moulin à papier sera construit. Il s'engage à rendre son moulin à papier « opérationnel », comme on dirait dans le jargon d'aujourd'hui,

7. Béraud de Chaunac, seigneur de Lanzaç. [Arch. dép. Lot, III E/424/1, fol. 52].

dans le délai d'un an. Le notaire précise : « prest et cappable de baptre et fere papier ».

Le contrat consenti à Guillaume Tilhet étant incontestablement un bail emphytéotique à cens et à acapte, il est permis de s'interroger sur le statut antérieur de la mouline à fer. Était-elle demeurée dans la réserve seigneuriale et exploitée en locaterie ou, au contraire, avait-elle été inféodée à des fermiers qui déguerpirent ? Quoiqu'il en soit, elle était restée dans l'indivision. Pourtant, il est bien rare, exceptionnel même, qu'un bien réservé soit indivis entre des coseigneurs qui n'ont entre eux aucun lien de parenté ⁸.

Guillaume Tilhet ne put exploiter longtemps le moulin à papier qu'il avait construit, car il mourut avant le 22 septembre 1573. A cette date, sa veuve, Marguerite Courдона, vend pour le prix de 400 livres tournois la papeterie de son mari à Léonard Ambert, maître papetier de la paroisse de Carsac, devant Vernhol, notaire à Gourdon ⁹. Les biens acquis furent lausés par Béraud de Lanzaç au château de Groléjac le 26 novembre 1575 ¹⁰ et le 23 décembre suivant, par Johandillhou Pechanguille, serviteur du château de Capmarti, faisant pour Anne de Messigniac ¹¹. Le nouveau tenancier acquittait en même temps certains arrérages de cens.

Léonard Ambert tomba malade à son tour en janvier 1576, en même temps que plusieurs de ses voisins du hameau de la Mouline. Par son testament du 22 janvier, après avoir réglé ses honneurs funèbres à Carsac, sa paroisse d'origine, il lègue la moitié du moulin à papier à son frère Jean Ambert en le chargeant de le bien gérer et de rendre de bons comptes à ses autres héritiers. A sa femme, Catherine de Reynys, il donne un quart de ce moulin et la moitié de ses autres biens. Enfin,

8. Si nous connaissons l'état de la seigneurie de Groléjac à l'époque du repeuplement qui suivit la guerre de Cent ans, nous nous expliquerions mieux l'indivision qui se maintient encore en 1570. En 1452, Raymond del Brelh, bourgeois de Gourdon, est l'un des coseigneurs de Groléjac (inventaire de la Bouriane, p. 176.) Un acte de 1467 associe les deux coseigneurs, Jean de Salignac, seigneur de la Mothe-Massaut, et Alpays de Ségué, femme d'Arnal del Brelh, bourgeois de Gourdon (*ibidem*, p. 34). Nous trouvons en 1485 Marguerite del Brelh, femme d'Etienne du Pouget, seigneur du Repaire (Arch. dép. Lot, Fonds Gary n° 7, répertoire d'Et. Brugerii, A.A.), ancêtre probable de Clémence du Pouget, dame de Groléjac en 1570. Ces du Pouget, issus d'un notaire de Domme, se sont séparés en deux grandes branches vers la fin du XV^e siècle, les seigneurs de Nadaillac et ceux du Repaire et Nabirat.

9. Dont les minutes n'ont pas été conservées. L'acte de vente est connu par le lauzime qui suit. Ambert venait-il de la capitale du Livradois célèbre pour ses papeteries ?

10. Fol. 61.

11. Fol. 67.

il institue héritières universelles ses filles Clémence ¹² et Françoise.

Devenu directeur de cette société familiale après la mort de son frère, Jean Ambert règle le 26 janvier 1577 quelque reliquat de lods et sans doute l'acapte du moulin à papier ¹³. Entre temps, il s'était marié avec une proche voisine, Catherine Chaumels, habitant également le village de La Mouline. Si l'on en juge par ce contrat de mariage ¹⁴, ces papetiers n'avaient pas encore eu le temps de faire fortune. Le 5 avril 1576, les parents de la fiancée lui constituent un lit nuptial en menuiserie de bois de noyer garni de crochets de fer, avec quatre draps et une couverture. Quelques aunes d'étoffe et 60 livres de plumes permettront de faire un édredon. Les robes, mi parti, aux couleurs éclatantes de la fin du Moyen Age, ne sont plus de saison. On préfère désormais le drap noir de Paris. Une seconde robe, plus modeste, est donnée à Catherine : drap blanc de pays rehaussé par des manches de couleur. Les parents ajoutent deux écuelles, un plat et une assiette d'étain, un torchon et deux serviettes, ainsi que deux brebis « garnies ». Quant à la dot, proprement dite, elle monte à 155 livres tournois dont 80 « avant l'anneau ». Faute d'argent, ce premier versement est assigné sur la moitié d'une vigne, une terre et deux bois jusqu'à complet paiement. Quant au reliquat de la dot, soit 75 livres, il sera réglé à raison de 5 livres par an.

Ces quelques actes nous ont fait connaître plusieurs papetiers, maîtres ou ouvriers, qui participèrent durant ces brèves années à l'entreprise de Groléjac : Guillaume Borie, « ouvrier à papier » de Couze, témoin au testament de Léonard Ambert, Jean de Clédal, de Saint-Paul-Lizonne ¹⁵, et Pierre Belin, qui travaillèrent aux côtés de Jean Ambert avec Pierre et Guillaume Richard dits Terceau et leur parent Jean Rouzie dit Choppinet.

Laisant aux spécialistes le soin de replacer la jeune papeterie de Groléjac dans un cadre élargi, notre propos d'aujourd'hui a été d'en saluer la naissance et de souligner de précoces relations avec Blanquefort en Agenais, Saint-Paul-Lizonne et Couze en Périgord.

Jean LARTIGAUT.

12. A noter que celle-ci porte le prénom d'une des dames de Groléjac (fol. 75, v^o).

13. Fol. 87 (en marge).

14. Fol. 94.

15. Au nord de Ribérac.

LES EAUX ET LES BOUES DE PANASSOU

LEUR UTILISATION AUX XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

La Dordogne passe pour être un département sans source thermale. Aucun dossier à ce nom ne figure dans les archives du bureau HP 3 — *Thermoclimatisme* du Ministère de la Santé publique ¹, qui s'occupe de nos jours de la question. Et nul dossier non plus dans les archives anciennes de la Direction des Mines, dont relevaient autrefois les sources thermales ².

Il existe pourtant aux Archives départementales de la Dordogne une liasse ³ qui nous apprend qu'il existe sur le territoire de la commune de Castels ⁴, à peu de distance de la route nationale 703 et de la Dordogne, une source qui figure sur les cartes actuelles d'état-major sous le nom de Font-Chaude, et qui est appelée parfois par les riverains la Fontaine de Panassou.

C'est sous ce nom que la source apparaît dans le dossier d'archives, et sous ce nom qu'elle a été recensée dans le *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, p. 221: Panassou, fontaine minérale, commune de Saint-Cyprien. — Lieu célèbre par ses boues, on leur attribue à peu près les mêmes vertus qu'aux boues de Saint-Amand ⁵.

Cette source existe encore de nos jours et débite une eau sulfureuse à la température constante (hiver comme été) de 22°. L'eau n'en est guère utilisée que pour l'arrosage. Mais certains des habitants se rappellent qu'autrefois on lui recon-

1. Bureau HP 3 de la Sous-Direction de l'Hygiène publique, Direction générale de la Santé. Nous devons ce renseignement à Mlle le Docteur Roche, chef du bureau HP 3, et à Mme Surzur, chef de la Division de la documentation générale, des publications et de la bibliothèque du Ministère de la Santé et du Travail.
2. La Dordogne n'est pas représentée dans la liasse F 14 1309 des Archives nationales (1806-1818), ni dans la série départementale conservée sous les cotes F 14 8235 à 8280 du même dépôt (classement départemental, XIX^e siècle).
3. Arch. dép. Dordogne, 5 M 38.
4. Arrondissement de Sarlat, canton de Saint-Cyprien.
5. Pour *Saint-Amand-les-Eaux* (Nord).

naissait quelques propriétés, en bains de boue pour les rhumatismes, et en boisson pour la digestion ⁶.

*
**

La source de Panassou eut en effet son heure de gloire -- régionale certes -- de la deuxième moitié du XVII^e siècle aux premières années du XIX^e siècle, soit que ses eaux aient été utilisées seules, ou que l'on ait eu recours à ses boues ⁷. Un mémoire du Docteur B. Mournaud ⁸, de septembre 1812, nous renseigne avec précision sur les débuts de l'emploi des boues qui remonteraient à 1740, l'inventeur n'étant autre que le propriétaire de la source, le baron de Carbonnières, seigneur de Panassou ⁹.

« M. de Carbonnière étoit atteint de douleurs rhumatismales qui l'avoient entièrement perclus. Il habitait Bordeaux et étoit très avancé en âge. Il avoit usé de tous les moyens que les hommes de l'art de cette grande Cité lui avoient prescrit, mais sans aucun succès. Sa position douloureuse ne lui permettoit pas de voyager en voiture et le mettoit par conséquent hors d'état de se faire transporter à Barèges, au Mont-Dor ou à tout autre établissement de santé.

» Comme à cette époque et depuis un temps immémorial les habitants de la contrée prenoient les eaux et qu'elles produisoient de bons effets ¹⁰, il crut que le limon déposé dans le bassin contenoit à peu près les mêmes vertus que la boue de Barhoutan ¹¹, et prenant la résolution de se rendre à Panassou il frêta un bateau, remonte la Dordogne jusqu'à Bézénac et se fait transporter chez M. Bary ¹².

» Après avoir pris pendant quelques jours les eaux, on le

6. Renseignements recueillis sur place par M. Besse, de Sarlat, que nous remercions bien vivement de sa collaboration.
7. A.D. Dordogne, 5 M 38. Lettre de Chabannes, maire de Bézénac, du 30 mai 1812 : « ... les eaux minérales de la fontaine du Panassou sont reconnues salutaires aux personnes depuis plus de 150 ans et... les boues de Panassou ne sont reconnues propices à toutes espèces de douleurs, et principalement pour la gale et les dartres, que depuis 72 ans ».
8. B. Mournaud, docteur en médecine installé à Montignac dont il fut longtemps le conseiller d'arrondissement. Son mémoire est adressé au baron Maurice, préfet de la Dordogne (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 10).
9. Il s'agit de Jean de Carbonnières de Jayac, qui épousa en 1713 Marguerite de Nadalou (A.D. Dordogne, 2 E 1836/1). Renseignement communiqué par M. Bacquart que nous remercions pour l'aide érudite qu'il nous a fournie pour cette étude.
10. Dans une autre partie de son mémoire, Mournaud met en doute la valeur de l'eau de Panassou : « Il demeure donc constant que les boues sont à juste titre célèbres, mais il n'en est pas de même, à mon avis, des eaux. Elles n'ont que peu ou presque pas de vertus ».
11. Pour *Barbotan-les-Thermes* (Gers).
12. Personnage sur lequel nous reviendrons

couvre de boue. Il fut entièrement soulagé le douzième jour, reprit l'usage de ses membres et fut en état d'aller à la chasse, monté sur une anesse qu'il fit acheter. Trois semaines suffirent pour la guérison radicale et il a vécu encore plusieurs années.

» Une cure aussi merveilleuse, opérée sur un homme de cette conséquence, fut propagée au loin. On vit arriver en foule une infinité de rhumatiques, et depuis les boues ont pris de la célébrité ».

Il semble en effet que la guérison de Carbonnières ait inauguré la mode des boues de Panassou et que de nombreux malades les aient utilisées pendant les dernières années de l'Ancien Régime. A tel point que les autorités se proposèrent d'organiser une station thermale. « L'ancien gouvernement avait connu l'importance de la source de Panassou. Un médecin fut nommé inspecteur ¹³ et chargé de diriger l'emploi de ses eaux en même temps que de préparer les moyens d'établir à Panassou toutes les choses dont ce local avait besoin. On devait d'abord mettre la source à couvert des eaux pluviales dont l'importance est capable de dénaturer ou au moins d'affaiblir les principes constituans de ses eaux et de son limon. La construction des logements aurait succédé. Ce projet, connu un peu trop tard, fut perdu comme tant d'autres par l'effet de la Révolution ¹⁴.

Le Docteur Mournaud nous renseigne de façon plus précise sur cette tentative, dont les résultats furent bien moindres que ne le laisserait supposer la lettre, et son témoignage, qui recoupe celui donné plus haut, est d'autant plus précieux qu'il en fut un des acteurs. « En 1788, M. de Lassone ¹⁵, premier médecin du roi, instruit du bon effet de ces eaux, voulut y établir un médecin intendant. Il consulta le docteur Lasserolles ¹⁶ qui me proposa pour cette place, et M. Laurent de Villedeuil ¹⁷, lors ministre, m'adressa un brevet avec charge de

13. En l'occurrence, Mournaud.

14. Projet de lettre non datée (août-septembre 1810) du préfet au ministre de l'Intérieur (A. D. Dordogne, 5 M 38, pièce 12).

15. En réalité, Joseph-Marie-François de Lassone (1717-1786). Premier médecin du roi et de la reine depuis 1774. Conseiller d'Etat (Cf. Almanach royal, année 1787, pp. 621 et 622).

16. Il s'agit en réalité de Pierre de Rafailac de la Servolle (1747-1820), illustre médecin d'origine périgourdine. Sur lui, cf. BEAU-VERDENY (Al.), *L'origine de Mourcin. Son alliance avec les Rafailac de La Servolle*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 43 (1916), p. 240 à 250, et GENDRY (Suzanna), *Pierre de la Servolle, médecin ordinaire du Roi (1747-1820)*, *Ibid.*, t. 81 (1954), p. 66 à 93.

17. Pierre-Charles Laurens de Villedeuil (1742-1828). Conseiller au Parlement de Paris, maître des Requêtes, puis directeur général de la librairie. Nommé Contrôleur général des Finances en mai 1787, il démissionne en septembre de la même année.

faire faire l'analyse et de fournir chaque année mes observations en qualité d'intendant.

« Je me transportai sur les lieux, j'avais déjà tout préparé pour les premières opérations, mais une maladie longue et sérieuse, les événements de la Révolution, l'irrésolution des propriétaires et autres circonstances ont été cause de l'abandon que je fis de ces eaux, malgré que j'en reconnusse l'efficacité »¹⁸.

A défaut d'installations appropriées, les curistes¹⁹ devaient donc utiliser les moyens existants, loger à Bézenac, « village écarté qui n'est qu'un hameau, quoique chef-lieu de commune, ...chès trois particuliers, dans des maisons qui n'avaient pas été construites pour un pareil emploi et qui manquent de la plus part des choses nécessaires ». Plus grave était l'absence d'un établissement de bain, qui obligeait à effectuer les traitements au lieu du logement, d'où « un transport continuel et une perte de boues qui doit en diminuer la quantité dans la source et finirait par l'épuiser »²⁰.

Le maire de Bézenac ne partageait pas naturellement cette manière de voir, et sans aller jusqu'à brosser un tableau idyllique il considérait que l'accueil des curistes était satisfaisant. « Nous avons à Bézenac beaucoup de maisons qui reçoivent les malades et entre autres la maison de M. Barry, du bourg, chez le sieur Salviat et chez le sr Gorsse, où les malades sont très bien pour le tout. Ils savent bien préparer les remèdes à propos, les malades sont très bien logés, bien couchés, et ils préparent fort bien à manger pour tous ceux qui veulent faire de la dépense... et les autres maisons reçoivent les malades qui n'ont pas de quoy faire beaucoup de dépense et qui ont besoin de ménager leur bourse... »²¹.

Comme on peut s'en rendre compte, il existait vers 1807-1810 toute une organisation qui s'était montée autour de la source, sans intervention des pouvoirs publics, sur la seule initiative privée. La fonction hôtelière, pour laquelle est déjà établie la distinction entre hôtels de luxe²², chers aux stations thermales de tous les temps, et pensions de famille, s'était

18. Lettre de Mournaud à Delfau, du 16 août 1812 (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 6).

19. Que Mournaud évalue en 1812 à « 100 à 150, venant de notre département et de ceux environnants » (*Ibid.*, pièce 10) ; et que Chabannes, maire de Bézenac, évaluait avant la Révolution à 300 malades par an (*Ibid.*, pièce 9).

20. A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 12.

21. *Ibid.*, pièce 9.

22. Et, les ressources naturelles du Périgord aidant, sans doute des auberges adonnées au bien manger !

concentrée dans le bourg de Bézenac, ce qui devait sans doute attirer quelques jalousies.

La fonction médicale, ou pour être plus précis le déroulement même des cures, relevait plus par contre de l'empirisme. Mournaud le note en 1812 : « Les malades arrivent à Bézenac ou à tout autre endroit voisin de la fontaine. Ils s'en réfèrent à l'expérience des habitants qui sans examiner la nature de leurs maux les soumettent aux bains et aux boues. Il suffit qu'on se plaigne de douleurs pour qu'on employe le remède. Point de préparation, point de régime, on donne tout au hasard »²³.

Mais il ne faut peut-être pas être aussi catégorique que Mournaud. Certaines règles semblent avoir été précisées, et sans doute par le corps médical local. Les traitements variaient suivant les maladies, et leur intensité. Nous avons sur ces points deux témoignages que l'on peut retenir, l'un du préfet en 1807, l'autre de Mournaud lui-même.

Selon le préfet, « le limon.. paraît avoir la propriété souvent éprouvée de guérir les maladies de la peau et particulièrement les rhumatismes, même les plus graves. Pour cela on enduit les parties malades de ce limon un peu réchauffé. Peut-être serait-il mieux de prendre des bains dans la source même. Mais son site, au milieu d'une vaste prairie loin de toute habitation propre à recevoir des malades, n'a pas permis d'en faire l'essai.

« On puise donc du limon, ou comme on dit vulgairement des *boues*, qu'on transporte chez le malade pour en faire usage de la manière sus-indiquée. Il paraît toutefois que la propriété de ces boues s'affaiblit par le transport... »²⁴.

Mournaud a consacré un paragraphe spécial à cette question dans le rapport qu'il a adressé au préfet en 1812, et ce qu'il en dit mérite d'être transcrit, comme dénotant une technique certaine :

« C'est pendant les plus fortes chaleurs de l'été que commence la saison des bains. Elle dure depuis le 22 juillet jusqu'au 1^{er} octobre... Les personnes qui fréquentent Panassou se baignent dans la source même ou dans un bain chaud mêlé d'eau et de boue, ou enfin ils sont couverts de limon.

» Pour les affections cutanées il est des malades, et surtout

23. *Ibid.*, pièce 10.

24. *Ibid.*, pièce 3.

les pauvres, qui se baignent simplement dans le bassin, et les bains opèrent d'excellent effet. D'autres prennent les bains chauds mêlés d'eau et de boue et obtiennent les mêmes résultats. Les uns et les autres urinent beaucoup. En sortant du bain ils entrent dans un lit chaud où ils restent exposés pendant une heure à une sueur plus ou moins abondante.

« Les rhumatiques sont soumis à l'action des boues. Les dartreux et les galleux le sont aussi. Par préalable on leur fait prendre six bains chauds mêlés d'eau et de boues. Ce préliminaire rempli, on fait extraire dans les comportes une certaine quantité de limon qu'on fait chauffer ensuite dans un chaudron de cuivre. On étend une palissade sur le plancher qu'on couvre d'un drap. La boue chaude est étendue par dessus. Cela fait, on en enveloppe le malade de manière que tout le corps (le bas-ventre et la poitrine exceptés) soit soumis à son action. On place une couverture par dessus. On demeure dans cette position deux heures ou environ, et jusqu'à ce qu'on soit couvert de sueur. Si pendant les premiers jours les malades éprouvent de grandes douleurs, on en tire un bon pronostic, et si jusqu'au quatrième jour cette crise ne survient pas on désespère de la guérison.

» Après qu'on a levé le malade, on l'essuie avec un linge chaud, la boue tombe d'elle-même et ne laisse aucune trace sur le corps. Il entre ensuite dans le lit et on lui fait avaler un bouillon gras mêlé avec quelques cuillerées de vin.

» Les galleux et les dartreux prennent le traitement du petit lait clarifié. Le régime de tous est la manière de vivre ordinaire. Ceux qui prennent les eaux se purgent à la fin.

» Les crises s'opèrent donc par les sueurs et les urines et c'est par ces couloirs que s'échappent les causes de la maladie. Le terme moyen pour les guérisons est de douze jours au moins et de vingt-un au plus, sauf à user encore du remède pendant plusieurs saisons successives ».

Aussi empiriques qu'aient été les moyens mis en œuvre pour utiliser les eaux de Panassou ²⁵, les résultats obtenus par les malades en traitement ont retenu l'attention des médecins qui y ont envoyé des patients. Nous en avons comme témoignage deux séries d'observations, l'une antérieure à 1800, due

25. Goudour (*Ibid.*, pièce 6) nous apprend que les cures avaient souvent lieu sous contrôle médical : « M. Lacombe, chirurgien à Saint-Cyprien qui depuis 30 ans suit particulièrement les effets des boues et qui est appelé auprès des malades qui s'y rendent... ».

à Etienne Goudour, qui fut « lieutenant du premier chirurgien du ci-devant Roy à Sarlat, puis chirurgien de l'hôpital de cette ville »²⁶; l'autre du Dr Mournaud²⁷.

Les observations de Goudour, au nombre de sept, sont précises et trois au moins, qui concernent des habitants de Sarlat, sont certainement de première main. Nous reproduisons cette série, qui est susceptible d'intéresser les historiens de la médecine :

« 1^{re} observation. — En 1768, Madame Maraval, de Saint-Cybranet²⁸, fut perclue de douleurs du rhumatisme depuis deux ou trois ans, au point qu'elle ne pouvait absolument marcher que quelque peu que par les moyens d'autrui ou de potances. On la détermina de faire usage des eaux et des boues de Panassou de la manière qui suit. Elle se fit transporter sur le lieu et au moyen d'une bégnoire on mêla une quantité suffisante d'eau et de boue de cette source qu'on fit chauffer à un degré agréable. Elle fut baignée matin et soir pendant près d'un mois et à la sortie de chaque bain on la métoit au lit où elle transpiret un certain tems. Après cinq à six bains, elle se trouva soulagée et parfaitement guérie à la fin du mois sans aucun retour, et elle survéquit à cette maladie dix ou douze ans, sans avoir éprouvé aucune aparence de douleur de cette espèce.

« 2^e observation. — La nommée Franciscone, de Sarlat, âgée de soixante-dix-neuf ans, était atteinte depuis environ trois ans d'une dartre crustacée sur toute l'habitude de son corps. Les croutes écailleuses, comme celle des carpes, chutoit et se renouveloit chaque jour et elles occasionnoit des douleurs et des démangésons insupportables. Elle fit usage pendant long temps de tout les moyens indiqués en pareilles circonstances et inutilement. La maladie continuoit ses progrès, et par conséquent point d'amandement. Je lui conseillés l'usage des bains de Panassou. A cette proposition, un cri général de toutes les femmes de son quartier se fit entendre et l'empêcha de s'i faire transporter sous préteste quelle y périroit à cause de son grand âge et elle n'i fut point. L'année suivante, elle se trouva dans le même état, ou pis. Je lui renouvelé mon opinion. Elle y consentit et s'i fit conduire. Elle n'i resta que dix à onze jours, soit que cela fut par économie ou ennui. Elle retourna chez elle dans le même état ou à peu près de même qu'elle étoit

26. *Ibid.*, pièce 5. Sur Goudour, cf. l'article de Léo TESTUT, *Un guérisseur de la rage sous Louis XV*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 62 (1935), p. 116 à 125.

27. *Ibid.* pièce 6.

28. Pour Saint-Cybranet (Dordogne).

avant son départ, de manière qu'il ne lui restoit presque point d'espoir de guérison. Au bout d'un mois ou cinq semaines et sans aucun autre moyen, la malade fut parfaitement guérie. Elle ne conserva aucune marque de sa maladie, ni d'autres infirmités. Elle est morte à quatre-vingt-onze ou douze ans.

« 3^e observation. — La femme du sr Valade, cavailler de la ci-devant maréchaussé de Sarlat, étoit atteinte depuis environ cinq ans d'une heumeur dartreuse sur presque toute l'habitude de son corps et principalement sur le bras gauche, partie du visage et de la tête. La même heumeur parut aussi sur les parties supérieures des cuisses et des parties génitales, le tout accompagné de démangésons et de cuisson extrême. La malade étoit pour lors âgée de soixante-douze ans environ et sa fut en quatre-vingt-un que je fus appelé pour lui donner mes soins. Les remèdes et le régime furent longtemps employés inutilement, puisqu'ils furent sans aucun succès. Je lui proposé alors l'usage des eaux de Panassou. Mais comme à cette [époque] nous étions éloignés de la saison, je continués les adoucissans et le petit lait, joing aux anti-dartreux, et malgré tous ces moyens la maladie resta à peu près dans le même état jusqu'à l'époque où elle partit pour les eaux de Panassou afin d'y profiter de la saison. Elle y resta environ un mois à prendre les eaux de la source huit ou neuf jours de suite à la dose de près de trois bouteilles, mesure de Paris, qui ne la purgèrent que très faiblement. Elle se purgea à la fin avec un minoratif ordinaire et le lendemain elle commença les bains avec les eaux et la boue qu'elle continua une quinzène de jours, et la maladie disparcut en moins d'un mois après la fin des eaux, sans que la maladie est repareu. Elle est morte depuis deux ou trois ans, dans notre hôpital.

» 4^e observation. — M. Lacoste, célèbre médecin à Montignac²⁹, étoit atteint de la galle en quatre-vingt-un et deux, contre laquelle il avait fait usage de tous les moyens qu'il crut propre à le guérir, ce qui fut inutile. Il se décida à rester à Panassou environ trois semaines pour faire usage des bains, ce qu'il fit et il fut parfaitement guéri.

» 5^e observation. — M. Manière, de Belvès, étoit âgé d'environ quarante-cinq ou cinquante ans lorsqu'il eut un rhumatisme presque général. Depuis deux ans ou plus on employa beaucoup de moyens inutilement, et il [était] perclu, ne pouvant se servir de ses membres. Il étoit dans cet état lorsqu'on le déter-

29. Sans doute Elia Lacoste, représentant du peuple en 1791 et 1792.

mina de le faire porter à Panassou sur un brancard, attendu qu'il était impossible d'y aboutir en voiture. Il y resta environ un mois. Il fit usage des bains une fois par jour et avec beaucoup de peine et il fut à la fin en état de s'en retourner à cheval guéri. C'était en quatre-vingt-douze. Il se porte encore assez bien. Il est en état de voyager à cheval et de marcher sans peine.

» 6^e observation. — Le nommé Sanfourche, de Sarlat, âgé de soixante-quinze ans, est atteint d'une heumeur dartreuse sur presque toute l'habitude de son corps depuis sept à huit ans, venue à la suite d'un long usage du vin, d'eau de vie et de liqueurs et autres alimens de fort mauvaise qualité. Il lui était survenu aux bras et principalement aux gimbès et aux pieds des ulcères dartreux d'une très mauvaise nature accompagnés d'anflures considérables et érysipellaleuses. Aucun de tout ces maux n'ont cédé aux moyens qui furent employés et continués longtems. Je le déterminés à se faire porter à Panassou, ce qu'il fit avec beaucoup de difficulté à causes de ses grandes infirmités. Et c'est à l'époque de la dernière saison. Il y a passé quinze jours. Il n'est point guéri. Il marche avec un peu de difficulté. Il promène chaque jour et ces ulcères sont cicatrisés.

» 7^e observation. — Une dame religieuse à la ci-devante communauté des Dames de la Foi à Sarlat avec une dartre vive et très forte sur la face et la partie supérieure de la poitrine qu'elle portoit depuis longtems, malgré l'usage de beaucoup de remèdes. Elle fut prendre les bains de Panassou et elle fut parfaitement bien guérie puisqu'elle s'ait toujours bien portée du depuis ».

Le Dr Mournaud nous fournit deux séries d'observations, la première ³⁰ réunie en 1788, lors des projets d'organisation de la source, la seconde ³¹ en septembre 1812, pour répondre aux demandes du préfet.

a) *Observations de 1788.*

« La première regarde le docteur Lacoste ³². Il y a environ trente ans que ce médecin célèbre fut atteint d'une gale qui résista à toute espèce de remèdes. Ne sachant plus trouver de moyens dans son art, ce collègue se rendit à Panassou. Après quinze jours d'usage des boues, la gale disparut, il

30. Lettre à Delfau du 16 août 1818 (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 6)

31. Lettre au préfet du 14 septembre 1818 (*Ibid.*, pièce 10).

32. A comparer avec ce qu'écrit *supra* Goudour du personnage.

recouvra avec son embonpoint ordinaire une santé tout à fait délabrée, et depuis cette époque jusqu'à la maladie qui termina ses jours il n'avait éprouvé que peu d'incommodités.

» La 2^e est relative à M. Laborderie-Boulou, ancien maire de cette ville. Il y a dix ans qu'il éprouva une gale affreuse. Elle résista à tout. Enfin il se rendit à Panassou d'après les conseils de feu Lacoste. Après le quatrième jour cette espèce de lèpre commença à se détacher par écailles et le quinzième il fut entièrement guéri.

» La 3^e concerne le père de feu M. Lasserre, chirurgien que vous aviez connu. Il était chirurgien comme son fils, et je tiens de sa propre bouche qu'il y a environ cinquante ans qu'il fut atteint d'une douleur rhumatismale qui lui perclut entièrement le bras droit depuis l'articulation de l'épaule jusqu'au bout des doigts, de manière qu'il portait ce membre en écharpe, la main appuyée sur le cœur. La douleur produite par cet acré ne lui permettait aucun mouvement... Après une année de souffrance, rebuté de toute espèce de remèdes et cédant enfin aux conseils de ses amis, il se rendit aux eaux de Panassou. Après le douzième bain pris dans la fontaine même, M. Lasserre recouvra l'usage de son bras, il fut dès l'instant en état d'attacher son col et de s'habiller. En un mot, il n'a plus éprouvé d'affection rhumatique ».

Ces trois observations sont d'autant plus intéressantes qu'elles concernent des habitants de Montignac, qu'a bien connus Mournaud, et deux d'entre elles des médecins.

Nous citerons aussi pour mémoire, car elle peut soulever quelque scepticisme, et Mournaud ne s'en prive d'ailleurs pas, une observation qui lui fut rapportée par Lasserre qui en fut le témoin pendant qu'il effectuait lui-même sa cure. « Il me dit avoir aperçu un jour une jeune femme fort intéressante, mais pauvre, qui rodoit autour de la fontaine. Tout à coup elle se découvre le sein et le lave avec de l'eau. Frapé de cette manœuvre, et en sa qualité d'homme de l'art jaloux de s'instruire, il s'approche de cette femme et lui demande pourquoi elle emploie ainsi les eaux en lotion. Elle lui répond quelle a du mal au sein et le lui découvre. Quel fut son étonnement en voyant un cancer ouvert et d'où découlait un pus corosif et d'une féridité extraordinaire. Elle lui dit pourtant que les lotions calmaient les douleurs. En qualité de chirurgien et d'homme charitable, il suivit de près les effets des eaux et lui conseilla comme plus efficace l'application des boues. Et

quelques jours après il eut la satisfaction d'observer que la plaie était devenue vermeille et avait changé de nature, que le pus était louable, les douleurs dissipées, en un mot un changement miraculeux. Comme M. Lasserre était à la fin de son traitement, il quitta Panassou et ne put pas suivre ce qu'il avait observé et il n'entendit plus parler de cette femme.

» Si je vous fait part de ce fait, c'est n'est pas pour qu'on vante les boues pour la guérison des cancers, je ne leur crois pas cette efficacité, mais c'est serait beaucoup si elles avoient la propriété de calmer les douleurs produites par l'acre le plus corrosif de la nature, en prolongeant l'existence des malheureux qui en sont atteints ».

b) *Observations de 1812.*

Mournaud a eu l'occasion d'effectuer un séjour à Panassou fin août-début 1812, pendant lequel, « la saison des bains n'étant pas encore passée, [il a] eu l'occasion de voir plusieurs malades, tant à Bézénac qu'à la fontaine de Panassou, tous atteints de rhumatismes... ». Nous résumons ses observations.

M^{me} Mounier, de Bergerac, 28 ans. Douleurs rhumatismales à l'articulation du poignet gauche avec l'avant-bras et avec enflure. « Elle ne pouvait tenir le bras que dans une position perpendiculaire et assujettie à une petite planche ». Applications de boues pendant dix jours sur la partie malade. « Elle en a recouvré l'usage, au point que dans le moment où je l'ai visitée elle était en état de se coiffer et d'exécuter toutes sortes de mouvements ».

Pierre Pestre, pauvre mendiant, de Saint-Martin-des-Combes, canton de Villamblar ³³, âgé de 51 ans. Le malheureux fut atteint d'une ophtalmie rebelle, par suite de gale. A cette douloureuse infirmité, il se joignoit une faiblesse des extrémités inférieures. Il étoit à son troisième bain et il me déclara être très soulagé ».

Jean Lacombe, de Nadaillac, 15 ans. « Atteint de douleurs rhumatismales portant sur toutes les articulations, avec enflure, marchant avec la plus grande difficulté. Il était considérablement soulagé de ses jambes ».

Guillaume Ménouchaute-Coudesaigue, de Fumel ³⁴, 40 ans. « Atteint de douleurs rhumatismales aux pieds et aux mains, avec faiblesse dans les reins, au point qu'il ne pouvait conver-

33. Pour Villamblard.

34. Lot-et-Garonne.

ser qu'en promenant ou assis, et à défaut de siège prendre la position gênante de cul-de-jatte ». Après trois bains chauds mêlés d'eau et de boue, « il a éprouvé un soulagement tel qu'il a repris de la force dans les lombes, les douleurs ont disparu avec la position de cul-de-jatte et sa guérison n'est pas douteuse ».

M^{me} Garnaud, de Bourdeille. Douleurs rhumatismales aux extrémités inférieures, pouvant à peine marcher. Très soulagée au 9^e jour de l'usage des boues. Pour obtenir une guérison complète, devra revenir en 1813.

À ces observations, effectuées par Mournaud lui-même, il convient d'ajouter la longue liste que lui fournit le maire de Bézenac, intéressante par la diversité des affections traitées et par l'indication de l'origine géographique des curistes. Nous la donnons *infra* en annexe III.

*
**

Ainsi, malgré d'incontestables résultats constatés par le corps médical, et malgré une tentative avortée d'organisation vers 1787-1788, la source de Panassou n'a guère retenu l'attention des autorités pendant l'Ancien Régime et la Révolution. L'Empire devait en la matière, comme dans beaucoup d'autres, se montrer plus actif et les autorités préfectorales, aiguillonnées par Paris, allaient pendant quelques années s'occuper de la question. La correspondance alors échangée, les mémoires et études rédigés à cette occasion sont d'ailleurs la source principale de nos connaissances pour la période antérieure.

Par lettre du 31 janvier 1807 ³⁵, le Ministre de l'Intérieur demandait au préfet de la Dordogne de lui faire parvenir « dans le plus court délai un état détaillé des sources d'eaux minérales existantes dans [le] département ».

La réponse du préfet, du 23 février 1807 ³⁶, est assez succincte, mais contient des éléments intéressants : il n'existe en Dordogne qu'une seule source connue, celle de Panassou, propriété d'un certain M. Monneja, de Bergerac; elle est exploitée de façon empirique, et « le propriétaire ne demanderait l'autorisation de les exploiter qu'autant que le Gouvernement l'aideroit à y former un établissement et il consentiroit moyennant

35. A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 3. Notons qu'une enquête de ce genre, provoquée par une dépêche ministérielle du 29 prairial an XI (18 juin 1803), avait entraîné une réponse du préfet dont nous ne connaissons que le bordereau de transmission du 18 messidor an XI (7 juillet 1803). (*Ibid.*, pièce 1).

36. *Ibid.*, pièce 3.

une légère indemnité à ce que cet établissement fut formé par le gouvernement ou par un particulier ».

Le préfet communiquait en outre au ministre une analyse des eaux et des boues, la plus ancienne que nous possédions, effectuée en l'an X (1800-1801) par Vassé, alors professeur de physique et chimie à l'École centrale de Périgueux ³⁷ :

EAUX DE PANASSOU.

« Elles contiennent du carbonate de magnésie, du carbonate de chaux en abondance et avec excès d'acide et une très petite quantité de muriate à peine sensible aux réactifs.

BOUES DE PANASSOU

» Elles sont composées de silice, d'alumine, de chaux et de magnésie dans les proportions suivantes :

| | | | |
|----------|--------|----------|---|
| silice | 2 gros | 5 grains | |
| alumine | 3 » | 29 » | |
| chaux | 1 » | 23 » | |
| magnésie | 1 » | 11 » | » |

Aucune suite concrète ne paraît avoir été donnée aux préoccupations ministérielles de 1807. Mais l'attention semble néanmoins avoir été attirée sur la source de Panassou qui donna lieu en 1808-1809 à une étude due à l'initiative du Dr Boissière, de Bergerac, dont se chargea M. Gardet, pharmacien bergeracois, qui la présenta en 1810 à une Société savante que nous n'avons pu identifier ³⁸.

Ce mémoire de Gardet est fort intéressant. Outre la description de la source ³⁹, il contient une analyse des propriétés

37. Et en poste au lycée de Marseille en 1807. Vassé figure dans l'*Annuaire statistique de la Dordogne* pour l'an XI en qualité de « professeur de physique et chimie expérimentale ».

38. Bien que le mémoire de Gardet ne soit pas daté, il contient néanmoins des indications précises. « Ce voyage [à Panassou] fut effectué au mois de mai 1808. J'y suis revenu de nouveau au mois de septembre 1809. C'est le travail fait par suite de ces deux voyages que je vais avoir l'honneur de présenter à la Société. (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 8).

39. « Ce lac se trouve dans la plaine de Bézenac, arrondissement de Sarlat, à 20 minutes de marche du village et dans une partie de la plaine dépendant de la commune de Castel, appartenant à M. Lavelle, de Saint-Cyprien. Les habitants du pays le désignent sous le nom de *found-caoude*. La forme du bassin est un polygone irrégulier qu'on peut comparer à une croix de Malte. Sa circonférence est de 480 pieds. Il confronte au nord une montagne cultivée distante d'environ six cent toises ; au sud la Dordogne qui n'en est éloignée que de 200 toises... La plus grande partie du lac est couverte de végétaux tels que le *nymphéa*, l'ache aquatique, le cresson et le beccabunga qui croissent sur ses bords, etc... L'eau y est très claire à cinq pieds de profondeur. Elle y est fournie par huit sources abondantes, remarquables par un bouillonnement continu occasionné par le dégagement

physiques et chimiques des eaux de Panassou, la première vraiment élaborée que nous ayons et que nous croyons utile de reproduire en annexe ⁴⁰, et le mode d'emploi précis des boues tel qu'il était pratiqué en 1808-1809.

« Les boues de Panassou se trouvant sous 5 pieds d'eau et leur température n'étant pas suffisante pour être administrées sans être déplacées et chauffées, on est dans l'usage de les retirer comme nous l'avons dit avec un seau et une paille. Elles sont portées au village de Bézenac qui n'en est qu'à peu de distance. Là elles reçoivent le degré de chaleur convenable, mais que l'habitude seule détermine, et on les applique en forme de cataplasme qui a environ 3/4 de pouce d'épaisseur sur toute la surface du corps (la figure exceptée) ou sur une partie seulement, suivant l'affection qu'on a à combattre. Cette application se fait après avoir placé l'individu sur un paillasson dans lequel on l'enveloppe ensuite. Après demi-heure plus ou moins de séjour dans cet appareil, on n'éprouve aucune difficulté pour rétablir la propreté du corps. La boue tombe par écaille qui se détachent comme s'il y avait eu un corps intermédiaire entre elle et la peau. Effet qui doit être produit par la transpiration qui a lieu pendant le bain ».

Rappelons, enfin, que la série d'observations réunies par Goudour et dont nous avons déjà parlé, nous a été conservée par Gardet.

Deux ans plus tard, alors que l'initiative du Dr Boissière et de Gardet semble être restée sans effet, la source de Panassou revient dans les préoccupations préfectorales ⁴¹ et l'enquête ordonnée en 1812 par le baron Maurice, menée sur le double plan de la connaissance physique et chimique des eaux et de leurs effets thérapeutiques, est une source de renseignements de premier ordre.

Le premier texte de cette période est un mémoire de Parrot-Lagarene, transmis par une lettre au préfet du 11 août

d'un fluide aëriorme que l'examen nous a fait reconnaître pour un mélange de gaz hydrogène et de gaz acide carbonique. Au-dessous de l'eau se trouvent les boues... La température des boues et celle de l'eau qui les surnage est la même. Elle nous a paru constamment à 16 degré + 0 Réaumur, quelle que fut la température atmosphérique. L'eau du lac de Panassou va se mêler avec celle de la Dordogne. Son canal de fuite forme un ruisseau également abondant en été et en hiver, d'un volume de 15 à 16 pouces carrés ».

40. Cf. Annexe I.

41. Nous ne connaissons pas l'origine exacte de l'intérêt porté à Panassou par le baron Maurice. On peut douter en effet, après les diverses études qui lui avaient certainement été soumises, que cet intérêt soit né d'une lettre du maire de Bézenac, Chabannes, au sous-préfet de Sarlat, du 30 mai 1812 (*Ibid.*, pièce 9), dont nous avons déjà parlé *supra*.

1812 ⁴², dans lequel il est expressément spécifié que le travail effectué l'a été à la demande du baron Maurice ⁴³.

Nous passerons rapidement ici sur la partie *analyse* du mémoire ⁴⁴, pour nous en tenir aux considérations qu'avance Parrot-Lagarene qui, n'étant pas médecin, croit néanmoins utile de donner son avis.

Pour lui, « si de bonne foi certains individus ont éprouvé quelques soulagemens à leurs maux en employant comme topique cette espèce de terre », il estime qu'il faut l'attribuer à la présence dans les eaux du muriate et du sulfate de soude, car, dit-il, « tous les corps qui ne jouissent éminemment d'une propriété plus ou moins tranchante de *saveur*, de *goût* ou d'*odeur* n'ont qu'une propriété précaire sur l'économie animale ». Et comme il est le premier à avoir mis en évidence l'existence de ces sels dans les eaux de Panassou, il attire sur ce point l'attention du corps médical.

La seconde série de textes émane du Dr Mournaud, de Montignac, qui avait été sollicité par son ami Delfau ⁴⁵ de donner son opinion sur les effets des eaux et boues de Panassou, le préfet, qui a reçu l'analyse effectuée par Parrot-Lagarene, voulant avant de la publier s'entourer « de l'opinion des médecins qui ont eu occasion de les ordonner et d'assurer d'une manière positive et par des observations exactes si les cures merveilleuses annoncées par le maire de Bézénac sont de notoriété » ⁴⁶.

Mournaud, qui avait été en 1788 nommé médecin intendant de la source de Panassou et qui avait à cette occasion étudié les propriétés des eaux, se contente dans sa lettre à Delfau, du 16 août 1812, de reprendre ses souvenirs et de citer trois observations qui lui paraissent typiques et insiste sur l'intérêt médical qu'il y aurait à exploiter rationnellement une source dont il vante les mérites, ses propriétés intéressant plus particulièrement les rhumatismes et les maladies de la peau. Il n'hésite pas, en ce qui concerne ces deux affections, à considérer que les eaux de Panassou « sont bien supérieures aux

42. A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 4. Parrot était pharmacien à Périgueux, place de la Clautre.

43. « Monsieur le Préfet, qui s'occupe sans cesse de tout ce qui peut être utile aux Intérêts de ses administrés, m'a chargé de l'exécution de ce travail... »

44. Publiée *infra*, annexe II.

45. Secrétaire général de la Préfecture.

46. Lettre de Mournaud à Delfau du 16 août 1812 (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 6).

eaux thermales du Mont-Dor et des Pyrénées »⁴⁷, et plus loin il insiste sur le fait que « les boues de Barboutan et de Saint-Amand dans le département du Nord et qui sont si vantées ne sont peut-être pas si efficaces que celles de Panassou ». De plus, en ce qui concerne ces dernières, il considère que le site de Panassou « placé dans une des plus belles parties de notre département et sur les bords de la Dordogne », jouit d'un climat plus doux et plus agréable, avantage qu'il juge considérable sur le plan médical.

Aussi Mournaud ne peut-il que conseiller au préfet de tout mettre en œuvre pour « donner à ces eaux et boues la célébrité qu'elles méritent ». Et il propose pour y parvenir, d'abord une publicité basée sur la publication de l'analyse des boues et des observations médicales déjà connues, puis la création d'un véritable établissement dont le soin serait laissé à l'actuel propriétaire « qui fixerait le prix de chaque charge de boue », la nomination d'un médecin-intendant, et enfin la clôture de la source de façon à la mettre à l'abri tant des eaux pluviales que des crues de la Dordogne.

La lettre de Mournaud, communiquée par Delfau au baron Maurice, intéressa vivement le préfet qui, par lettre du 25 août⁴⁸, demanda à son correspondant de se rendre à Panassou lorsqu'il le jugerait le meilleur pour recueillir sur place tous les détails qu'il pourrait et rédiger à son retour un rapport circonstancié destiné à « solliciter du gouvernement des secours à l'effet d'y faire un établissement vraiment attendu du propriétaire... et mettre sous ses yeux tous les matériaux propres à fixer son attention ».

Mournaud ne devait pas tarder à répondre à la demande du préfet. Le 3 septembre, il se rendait à Bèzenac et dès le 14 il adressait un long rapport (dont nous nous sommes déjà longuement servi) qui s'efforçait de présenter l'état complet de la question⁴⁹.

47. Il revient plus bas sur ce point : « ... le public... trouvera un soulagement bien plus prompt dans leur usage pour les maladies de la peau et des rhumatismes que dans les bains chauds et eaux minérales des Pyrénées et du Mont-Dor ».

48. Lettre du préfet connue par le rapport de Mournaud du 14 septembre 1812 (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 10).

49. Rapport dont nous donnons les titres des chapitres :

- 1) Situation de la source.
- 2) Résultats de quelques essais faits sur les eaux avec les réactifs.
- 3) Depuis quand les eaux et boues sont-elles connues ? Leurs vertus. Nature des maladies auxquelles elles s'appliquent.
- 4) Manière de se servir des boues et des bains. Temps propres à leurs usages. Crises et couloirs par où s'échappent les causes de la maladie. Terme moyen pour les guérisons. Régime.

Bien que le préfet ne lui ait demandé que des renseignements d'ordre médical, Mournaud crut néanmoins devoir faire appel à deux pharmaciens, Lasserre, de Montignac, et Lamonzie-Lasserre, de Sarlat, dont les analyses chimiques, tout en infirmant celles effectuées antérieurement ⁵⁰, devront être reprises en grand ⁵¹.

Nous n'insisterons pas ici sur les multiples observations recueillies par Mournaud, pour nous en tenir aux propositions qu'il formule en vue d'une meilleure utilisation de la source.

La première est naturellement de clore la source et de la faire couvrir, et de nettoyer le fossé qui déverse à la Dordogne le trop-plein de la source et d'interdire d'y rouir les chanvres. « Avec ces précautions la source seroit toujours propre, les bains plus sains, parce que rien d'étranger ne se mêleroit avec la boue et les eaux ».

En second lieu il propose d'établir un médecin inspecteur, de façon à éviter l'empirisme qui préside actuellement à l'usage des eaux, utilisées au hasard, sans préparation et sans régime. La présence à demeure d'« un homme de l'art qui auroit l'intendance et la police de la source », permettrait d'éviter ces inconvénients et donnerait aux curistes toute garantie dans le déroulement du traitement. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de soumettre la source de Panassou au régime ordinaire des autres eaux, boues et fontaines minérales de l'Empire et d'en tarifer l'utilisation. De cette façon, il serait possible d'assurer l'entretien du médecin et de l'investir de toute l'autorité de la loi.

Enfin, l'aspect médical d'une cure ne devant pas faire oublier l'aspect hôtelier et touristique, Mournaud vante, avec un lyrisme certain, les mérites du site de Panassou et insiste sur l'attrait gastronomique de la région ⁵². Toutes les conditions

5) Observations prises sur les lieux par l'auteur du rapport.

6) Observations prises de M. le Maire et des habitants de Bénéac.

7) Moyens d'utiliser les eaux et boues de Panassou. Etablissements à y former

8) Conclusions.

50. Mournaud parle de « l'analyse qu'en avait fait dans le temps M. Chabaneau, professeur de chimie et de physique à l'école centrale ». N'y a-t-il pas erreur de sa part et ne confond-il pas avec Vasse dont nous parlons plus haut ? Il est curieux de constater que Mournaud paraît ignorer l'analyse de Parrot-Lagarène pourtant en possession du préfet depuis un mois. Sur Chabaneau, cf. Dujarric-Descombes (A.), *Le chimiste Pierre-François Chabaneau*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 47 (1920), p. 207 à 212.
51. Par Lasserre « auquel vous en avez donné la commission ». Cette analyse n'a pas été conservée.
52. « Le site est des plus heureux et des plus agréables. Les comestibles de toutes espèces y abondent, les vins et les fruits y sont délicieux, les promenades charmantes. On y respire un air pur. La contrée est bien habitée. La petite ville de Saint-Cyprien surtout offre de grandes ressources. C'est là où on se procure le meilleur pain du département ».

sont donc réunies pour que soit créé autour de la source, le terrain ayant été préalablement acheté par l'Etat à l'actuelle propriétaire, M. Lavelle, avocat ⁵³, un établissement de bains et une maison de santé destinés à accueillir les curistes étrangers au pays, qu'agrémenteraient « des jardins, des couverts, et tout ce qui pourroit tendre à distraire et à égayer les malades ». Mournaud proposait aussi de créer un hospice destiné à traiter gratuitement « les militaires qui seroient atteints de rhumatismes par suite des fatigues de la guerre, les galeux, les blessés et les darteux ».

Ayant réuni sur Panassou un dossier qui permettait de s'adresser aux instances supérieures, le baron Maurice, en transmettant au ministre de l'Intérieur le mémoire de Mournaud, l'accompagna d'une lettre habile qui faisait l'historique de la question et insistait sur l'intérêt que son département retirerait de la mise en valeur des sources ⁵⁴.

Mais les moyens locaux ne permettent pas de mener l'entreprise à bien ⁵⁵, aussi demande-t-il l'aide de l'Etat. « Le gouvernement devrait donc nationaliser cette source, acheter aux propriétaires le terrain indispensable et y faire les travaux indispensables pour rendre ce lieu tel qu'il devrait être et en retirer tout le bien qu'on devrait en attendre ». Il propose aussi une contribution du département qui « ne regrèlerait pas des deniers employés à un travail qui n'est pas moins important que les autres ouvrages d'intérêt général aux quels il concourt ».

En attendant qu'un tel projet soit réalisé, et il ne doute pas qu'il le soit, il a engagé le maire de Bézenac, « un de ceux qui reçoit chez lui des malades, à ouvrir un registre sur lequel il devra noter toutes les maladies traitées sur les lieux... Ainsi on pourra voir dans cet état annuel le nombre des malades radicalement guéris, le nombre de ceux qui n'ont été que soulagés et ceux enfin qui n'auront rien obtenu » ⁵⁶.

53. Il est intéressant, à partir de la liasse 5 M 30, de relever les noms des propriétaires successifs de la source de Panassou depuis le XVIII^e siècle : le baron de Carbonnières, seigneur de Panassou (vers 1740); Monneja (1807), Lavelle (en 1812). Lavelle, selon Mournaud, était avocat à Saint-Cyprien.

54. A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 12. Minute non datée.

55. « C'est en vain que l'on a sollicité jusqu'à ce jour les propriétaires environnants de faire les ouvrages nécessaires... Les fortunes dans ce département sont trop bornées pour des ouvrages qui nécessitent une avance de fonds un peu considérable... »

56. Et le préfet de continuer : « Ce tableau, qui formerait par la suite un journal d'observations assez étendu sous la direction de l'inspecteur, serait un guide assuré pour les médecins et la publicité qu'on donnerait aux cures annuelles inspirerait d'avance aux malades qui découvriraient des cas pareils aux leurs une confiance bien propre à assurer davantage l'effet des remèdes ».

On pourrait penser que l'exploitation rationnelle des eaux et boues de Panassou allait commencer et que le mérite en reviendrait au baron Maurice. Mais, une fois de plus, ce projet, tout comme en 1789, sombra dans les événements tragiques que la France devait connaître peu après et qui n'étaient guère favorables à des initiatives de ce genre. Et il semble bien que cette lettre n'ait eu aucune suite. C'est d'ailleurs avec elle que se clôt le dossier de Panassou !

*
**

Les successeurs de notre préfet et les régimes ultérieurs ne semblent plus s'être intéressés aux boues de Panassou dont, l'utilisation a peu à peu cessé au profit de stations thermales mieux équipées... et objet d'une publicité plus grande. De cette source, des bienfaits qu'elle semble avoir apportés à ceux qui l'ont utilisée, il ne reste de nos jours qu'un maigre dossier d'archives qui témoigne qu'elle a servi et que des hommes de science — des hommes de la science de leur temps — lui ont fait confiance. Ce dossier, à côté de l'aspect purement médical du problème, nous montre aussi l'évolution des connaissances en matière de chimie, de Vassé à Parrot, en l'espace de quelques années. La chose méritait aussi d'être relevée.

Jean VALETTE.

ANNEXE I

ANALYSE DES EAUX ET BOUES DE PANASSOU

par GARDET (1809)

ANALYSE DE L'EAU DU LAC DE PANASSOU 57

PROPRIETES PHYSIQUES

- 1) **Transparence**, parfaite, quoique chariant quelques filaments,
- 2) **Odeur**, aucune,
- 3) **Gout**, légèrement marécageux,
- 4) **Pesanteur spécifique** est de 0,004.

ESSAI PAR LES REACTIFS

- a) **Teinture de tournesol**, rougie sensiblement,
- b) **Acides minéraux**, point d'action,
- c) **Acide oxalique**, nuage blanc très sensible,
- d) **Eau de chaux**, précipité blanc très prompt,
- e) **Alcalis caustiques fixes et volatils**, très léger nuage,
- f) **Alcalis carbonatés**, nuages plus sensible que e,
- g) **Muriate de baryte**, point d'effet sensible,
- h) **Nitrate d'argent**, blanchie sur le champ,
- i) **Nitrate de mercure**, précipité jaunâtre,
- k) **Acétate de plomb**, précipité blanc [plus] abondant que l'acide acétique faible dissout,
- l) **Solution de savon**, s'y divisant parfaitement,
- m) **Gallate de potasse**, très légère nuance brune.
- n) Après avoir bouilli pendant demi-heure, cette eau se recouvre d'une pellicule très sensible de carbonate calcaire qui étoit tenu en dissolution par l'acide carbonique que la chaleur a dégagé. Alors elle ne rougit plus la teinture de tournesol, ne trouble presque pas l'eau de chaux et l'action des autres réactifs est beaucoup moins sensible.

Les effets de ces agents chimiques nous annoncent déjà que l'eau qui recouvre les boues de Panassou ne doit point être placée au rang des eaux minérales, car, à l'exception de l'acide carbonique indiqué d'une manière très sensible par **a**, **d**, **i**, **k**, **n**, de la chaux annoncée par **c**, **d**, **n**, les autres principes tels que l'acide muriatique, **n**, et le fer, **m**, paroissent y être contenu en très petite quantité. La suite de ce paragraphe va nous en donner la certitude.

ANALYSE CHIMIQUE

- o) 12 l d'eau du lac de Panassou ont été évaporés sur un bain de sable dans un vase de porcelaine recouvert d'une gaze de soie. Pendant l'évaporation il s'est manifesté un dépôt blanc qui est devenu plus sensible à mesure que la liqueur diminoit. Amenée à siccité le résidu s'est trouvé du poids de 23 grains. Il étoit d'un blanc grisâtre. Il n'attirait que très légèrement l'humidité. Son goût étoit un peu salin.

- p) Traité par l'alcool très rectifié, les 23 grains de résidu y ont perdu six grains. L'alcool évaporé a fourni du muriate de chaux reconnu par l'acide sulfurique qui a dégagé l'acide muriatique sous forme de vapeurs blanches excitant la toux et forme avec la base un sel presque insoluble.
- q) La portion qui avoit résisté à l'alcool a été traitée avec 4 onces d'eau distillée. Son action a été presque nulle. Par évaporation elle n'a fourni que quelques atomes de matière extra-gommeuse qui n'a pu être évaluée parce qu'il y en avait trop peu.
- r) Le résidu s'est dissous à quelques petits filamens près dans de l'acide nitro-muriatique mêlé d'un peu d'alcool. J'ai saturé avec de l'ammoniaque. Il s'est fait un précipité qui lavé et séché a pesé un demi-grain. La liqueur a été évaporée à siccité. J'y ai versé de l'acide sulfurique et lavé le précipité avec un mélange d'eau et d'alcool. Le sulfate formé a été décomposé à chaud par la solution de carbonate de soude. Le résidu lavé étoit blanc, insipide. Il pesoit 14 grains. L'acide acétique foible le dissolvait entièrement avec vive effervescence. C'étoit du carbonate de chaux.

Cette analyse démontre que l'eau du lac de Panassou contient par douze livres :

| | |
|---------------------------------------------------|-----------|
| 1 ^o - Muriate de chaux (P) | 6 grains |
| 2 ^o - Matière extro-gommeuse (Q) | très peu |
| 3 ^o - Carbonate de fer (R) | 1/2 grain |
| 4 ^o - Carbonate de chaux (R) | 14 grains |
| Déficit inévitable | 2 1/2 |

23 grains

BOUES DE PANASSOU

A — On sort les boues du lac au moyen d'un sceau ou d'une poêle percée. L'eau excédente s'en sépare facilement et les boues conservent une consistance de bouillie épaisse. Elles sont de couleur brune foncée présentant un détrit de végétaux, du sable, du mica, etc... ayant un tact doux argileux. Renfermés dans des bouteilles pour être portées dans mon laboratoire, il s'est produit dans peu de jours un dégagement de gaz hydrogène tel que les bouchons des vases qui étoient entièrement pleins ont sauté avec force. En ouvrant les autres, la matière est sortie en jaillissant et le gaz hydrogène enflammé par une bougie a brûlé pendant plusieurs secondes à l'ouverture de chaque bouteille.

Analyse chymique.

B — La dessiccation a établi entre les boues et la terre pulvérulente qui en est provenu les rapports de 8 : 5. Cette terre est d'un gris cendré parsemé de mica. Beaucoup de sable, quelques coquillages, et du fer attirable par le barreau aimanté.

C — Une quantité déterminée de cette terre a été mise dans une cornue de verre lécée et placée dans un fourneau de réverbère. On l'a tenue rouge l'espace d'une heure. Pendant tout ce temps, il y a eu dégagement de gaz hydrogène carboné, accompagné de l'odeur de l'huile empireumatique végétale. Après l'opération le récipient placé au bec de l'alonge qui partoît du col de la cornue contenait un fluide roux, aqueux, très chargé de la même odeur empireumatique. Mais il n'y avoit aucune goutte d'huile séparée. Le poids de la terre n'avoit diminué que de 1/46. Sa couleur étoit passée au gris noir

et le barreau aimanté y prennoit le fer avec plus de facilité qu'avant l'opération par l'incinération. Dans un têt la perte n'a été que très peu de chose, mais la couleur noire est devenue grise cendrée jaunâtre et le fer moins sensible à l'aimant en raison de l'oxidation qui a eu lieu après la combustion du peu de charbon.

D — L'acide muriatique a agi avec effervescence sur une once de cette terre. Après 12 heures de macération on a décanté et lavé la partie non décantée.

E — Ce résidu a été traité à deux reprises par la soude caustique à demi concentrée. Elle s'est fortement colorée et a laissé 6 gros 2 scrupules d'un sable très net mêlé de mica et de particules de fer très attirables à l'aimant.

F — La dissolution muriatique D a été précipitée par la potasse carbonatée. Ce précipité a été soumis à l'action de la potasse caustique préparée à l'alcool qui en a séparé de l'alumine. L'acide sulphurique versé sur la partie non dissoute a formé un sel presque insoluble et du sulfate de fer. J'ai cru pouvoir me dispenser de chercher à déterminer exactement la proportion du sel presque insoluble et du sulfate de fer pour connoître la quantité de chaux qui le formoit, celle de l'alumine et celle du fer, attendu l'inutilité d'une précision absolue dans le cas qui nous occupe.

Il est donc reconnu d'après l'analyse chimique que je viens d'exposer que 24 parties de boues desséchées de Panassou sont formées de :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|
| 1) sable mêlé de mica et de particules de fer attirables à l'aimant (E) | 20 |
| 2) matière végétale en partie décomposée enlevée par la soude caustique (E) | 4 |
| 3) alumine chaux carbonatée acide de fer | } 24 |

ANNEXE II

MEMOIRE DE PARROT-LAGARENE

d'août 1812 ⁵⁸

Propriétés phisiques des boues de Panassou desséchées

La couleur est d'un noir grisâtre, une odeur fortement prononcée, quoique indéfinissable ; saveur sensible et également indéfinissable. Sa pesanteur spécifique n'a pas été calculée, par la raison qu'elle est susceptible de varier, jouissant d'une propriété friable. De petits points blancs faciles à reconnoître pour de la silice se trouvent parsemés assez près les uns des autres. Des fragments de végétaux s'y rencontrent çà-et-là. Des substances animales et appartenans à diverses espèces s'y montrent également. Les unes et les autres de ces substances sont fermentées presque en totalité. D'autres le sont à demi, et enfin les autres sont presque dans un état naturel.

Expériences

L'action du calorique développe une combustion de l'humus et des

58. *Ibid.*

autres substances végétales et animales qui n'ont encore qu'un commencement d'altération ; il y a production de fumée ayant une odeur empireumathique.

L'action de l'eau distillée donne pour produit une matière extracto-saline, d'une saveur salée et attirant l'humidité de l'air.

L'action de l'alkool sur cette dernière et évaporée en suite, a donné pour résultat un muriate de soude imprégné d'une substance résineuse.

Le résidu ayant été traité par l'eau distillée a donné pour résultat un sulfate de soude imprégné d'une substance extractive. Ce qui a resté sur le filtre m'a paru être un extrait oxydé par le contact de l'air et même avec quelques parcelles de sulfate de chaux, en si petite quantité que je n'ai pas pu en déterminer la proportion. Sa qualité presque insoluble m'a fait employer un autre moyen pour m'assurer de sa présence. A cet effet, j'ai pris une certaine quantité du résidu de la 1^{ère} opération que j'ai mélé avec partie égale de carbone. J'ai introduit ce mélange dans un creuset auquel j'ai donné un fort coup de feu de 1/2 heure. J'ai décomposé par ce moyen l'acide sulfurique au point de l'amener à l'état de sulfure calcaire, ce dont je me suis assuré en y jetant un peu d'acide muriatique qui a dégagé du gaz hydrogène sulfuré.

Le résidu de la première opération ayant été traité par l'acide acétique, cet acide a attaqué le carbonate calcaire. Il y a eu dégagement de gaz acide carbonique et formation d'acétate de chaux. Ce dernier a été précipité par l'acide oxalique qui a formé un oxalate de chaux, sel insoluble qui s'est précipité et qui représente en poids la quantité de carbonate de chaux qui se trouvait dans cette boue.

Le résidu de cette opération a été traité par l'acide muriatique. Il m'a donné pour résultat de l'alumine qui n'est pas blanche comme elle devrait être. Ceci tient à un peu de fer qui s'y trouve par accident. M'étant servi d'une spatule en fer que je croyais être parfaitement recouverte d'un plaqué de platine, je me suis aperçu que sur un point elle ne l'était pas, ce qui est cause de l'altération de sa couleur.

Enfin, j'ai soumis le restant à l'action du calorique que j'ai dirigé avec le chalumeau et pour faciliter la fusion j'ai ajouté un peu de soude carbonatée. J'ai obtenu un globule vitreux, ce qui m'a confirmé que pour dernier produit j'avais de la silice.

Produits et proportions de chaque principe

12 onces de boues desséchées ont donné savoir :

| | onces | gros | grains |
|---------------------|-------|------|--------|
| Sulfate de chaux a) | » | 5 | 01 |
| sulfate de soude | » | 4 | 40 |
| muriate de soude | » | 1 | 30 |
| carbonate de chaux | » | 5 | 01 |
| alumine | » | 6 | » |
| humus | 2 | » | » |
| silice | 6 | 2 | » |
| perte | 1 | 0 | 0 |

TOTAL 12 *

a) N'ayant pu en obtenir qu'une partie et mélangée avec une matière extractive,

oxydée et si abondante que je n'ai pas essayé de l'en débarrasser, attendu que je n'aurais eu par la perte que j'aurais éprouvée qu'un résultat très inexact je pense cependant qu'il doit y être dans la même proportion que le carbonate calcaire.

Observations

La formation des boues de Panassou est due non seulement aux substances que l'eau de cette fontaine contient en solution et qu'elle laisse précipiter par le séjour qu'elle fait dans le bassin, mais encore à une infinité d'autres corps qui concourent réciproquement à les former. Voici sous quel point de vue j'envisage ces boues quand aux causes de leur formation.

Le sol où elles se rencontrent doit être, si je puis me servir de cette expression, **argilo-siliceux**, appuyé sur une couche plus ou moins profonde de carbonate calcaire. Les canaux souterrains que cette eau a à parcourir dans son trajet avant d'arriver au lieu de sa destination peuvent être également, en tout ou partie, de la même nature, de manière que les eaux, par leur roulement continu, désagrègent ou châtient de la **silice**, de l'**alumine** et de la **chaux carbonatée**. Le muriate de soude qui s'y rencontre, de même que le sulfate de soude, ne doivent pas, ce me semble, être attribués à aucun banc de sel gemme que l'eau ait trouvé. Il serait plus raisonnable de penser qu'ils sont dus à la désorganisation de quelques plantes aquatiques qui croissent dans les environs de ce lac et qui les aurent fournis, ou à quelques autres causes accidentelles.

Quoiqu'il en soit de la présence de ces deux derniers principes qui se rencontrent dans les boues de Panassou et dans des proportions assez fortes afin que l'on puisse en conclure que si de bonne foi certains individus ont éprouvé quelques soulagemens à leurs maux en employant comme topique cette espèce de terre, je pense, dis-je, qu'on doit plu-tôt l'attribuer à la présence et à l'action médicale de ces deux derniers principes qu'on applique presque sur toute l'habitude du corps qu'aux autres substances qui, ce me semble, sont absolument passives par la raison qu'elles ne jouissent d'aucune qualité sapide; qu'il est de fait que tous les corps qui ne jouissent éminemment d'une propriété plus ou moins tranchante de **saveur**, de **goût** ou d'**odeur** n'ont qu'une propriété précaire sur l'économie animale. La magnésie et les différentes terres bolaires en sont exceptées et c'est intérieurement qu'on les emploie. Si je me suis permis d'empiéter sur les droits de la médecine dans cette occasion, c'est que j'ai lu avec peine une analyse des boues de Panassou où il n'est fait nullement mention des différens sels qui s'y trouvent et qui sont les plus importans à connoître sous le rapport des avantages que la médecine peut en retirer. C'est à elle qu'appartient le droit d'en estimer les effets d'après les renseignements qu'elle aura maintenant par devers elle afin que désormais la propriété de ces boues soit apprécié à sa juste valeur.

Indépendamment de tous ces corps dont il est fait mention ci-dessus, il y a dans ces boues un détritrus de matières végétales et animales, dont la fermentation est achevée pour les unes, à demi pour certaines, et commençante pour d'autres, de manière qu'il résulte de ce mouvement spontané, et à divers périodes, des combinaisons nouvelles de principes, des gaz de différente nature dégagée, un développement de calorique qui hausse la température et qui entretient constamment la putréfaction animale et la fermentation végétale.

Le gaz hidrogène sulfuré qui probablement doit s'y rencontrer dans certaines saisons de l'année doit se rapporter non pas à la décomposition des pyrites.

mais bien au sulfate de chaux qui est décomposé par le carbone qui a été fourni par les êtres organisés toujours stagnans dans cet endroit. Il n'y aura rien d'étonnant, je pense, de croire que le carbone décompose à la longue le sulfate de chaux au point de l'amener à l'état de sulfure qui nécessairement doit à son tour décomposer une certaine quantité d'eau et dont l'hydrogène, l'un des principes constituants de cette dernière, agit sur le soufre et forme un gaz hydrogène sulfuré. Il est également probable qu'il doit y avoir aussi dégagement de gaz hydrogène carboné qui est dû aussi à l'action d'une certaine quantité d'hydrogène sur le carbone. Quant au gaz acide carbonique qui doit y être en grande quantité, une infinité de circonstances peuvent le produire.

PARROT-LAGARENE.

ANNEXE III

OBSERVATIONS PRISES DE M. LE MAIRE ET DES HABITANTS DE BÉZENAC ⁵⁹

Il m'a été fourni des renseignements extrêmement importants. On n'en finiroit pas si on vouloit les tracer tous sur le papier. Je me bornerai aux suivans :

1/ Un jeune homme d'une commune voisine et dont on n'a pas voulu me donner le nom, a raison de la circonstance, reçut un coup d'arme à feu dans les lombes. Traités par tous les moyens connus de l'art, il eut la vie sauvée, mais il conserva une si grande faiblesse dans les parties blessées qu'il lui étoit impossible de tenir une position droite et il étoit par conséquent obligé de marcher sur les quatre membres. Après avoir usé pendant 7 jours des boues, il reprit la position naturelle et guérit radicalement. Il se porte à merveille et il est un des hommes le plus fort et le meilleur ouvrier de la contrée.

2/ M. Lhermine, curé de Bézenac, m'a déclaré que quelque tems après qu'il eut pris possession de son bénéfice, il parut des efflorescences dartreuses sur deux mains avec une démangeison désagréable. Après les avoir baigné dans la source pendant trois jours les efflorescences ont disparu.

3/ Madame Cosse, de Beynac, sœur de M. Sirey, avocat à la Cour de Cassation, femme d'un tempérament normal et spasmodique, éprouva il y a quelques années, plusieurs accès épileptiques. A cet état vraiment fâcheux se joignait une violente douleur de sciatique. La jambe et la cuisse droite menaçaient d'atrophie. Après avoir usé des secours de l'art, mais sans succès, M. Reynal, chirurgien très recommandable de la contrée et qui m'a communiqué cette observation, lui conseilla les boues de Panassou. Le douzième jour, les accès épileptiques ont disparu avec la sciatique et la malade a été parfaitement guérie.

4/ M. Cambre, du département du Lot, âgé de 50 ans, éprouvoit de violentes douleurs de sciatique du côté droit, au point qu'il ne pouvoit marcher qu'avec deux potences. Après avoir usé des boues pendant 20 jours, il s'est retiré bien portant et radicalement guéri.

59. Extrait de la lettre du Dr Mournaud du 14 septembre 1812. (A.D. Dordogne, 5 M 38, pièce 10).

5/ M. Toussaint, secrétaire particulier de M. le Préfet du Lot, étoit perclus de tous ses membres et éprouvoit les douleurs les plus violentes. Il fut parfaitement guéri par l'usage des boues.

6/ M. Calmejane, percepteur à vie de la ville de Cahors, âgé de 40 ans, éprouvoit des douleurs rhumatismales dans les cuisses, avec insomnie rebelle. L'usage des boues l'a entièrement guéri.

7/ Seyral, de Bonnac, commune d'Aubas, eut une jambe replié vers le dos à la suite d'un dépôt de petite vérole. Il fit usage des boues pendant deux ans et obtint une cure radicale.

8/ M. Rochette, gendre de M. Lescure, ancien magistrat à Sarlat, éprouva le même sort que le malade précédent et pour la même cause. Il fut complètement guéri.

9/ M. François Gorce, de Bézenac, âgé lors de 50 ans, éprouva une gale qui résista à tous les moyens de l'art. Il fit usage des bains mêlés de boues et obtint une guérison complète.

10/ M. Agrafil, de Sarlat, s'étoit gelé les extrémités inférieures pendant la campagne qu'il fit à l'armée des Alpes. Il arriva dans ses foyers accablé de douleurs et dans le plus pitoyable état. Il fut envoyé à Panassou, et après avoir usé des boues il fut complètement guéri et se rendit ensuite à Barcelone pour y exercer la profession d'orfèvre. Il est mort dans cette ville depuis quelques années.

11/ M. Soucherie, membre de la Légion d'Honneur, maréchal des logis retraité des chasseurs à cheval de la Garde Impériale, habitant à Sarlat, avoit une playe ouverte à un pied occasionnée par un coup d'arme à feu pendant la campagne de Pologne. Il fut très soulagé, mais il resta peu de tems. On pense qu'il aurait obtenu une guérison radicale s'il avoit eu plus de constance.

12/ M. Manière, de Belvès, fut porté entièrement perclus de rhumatisme. L'usage des boues le guérit complètement.

13/ M. Vergnaud, de Périgueux, atteint de douleurs vagues sur toutes les parties du corps, a éprouvé le plus grand soulagement.

14/ M. Faye, marchand de la même ville, perclus de rhumatisme au point de ne pouvoir s'habiller, a été également soulagé.

15/ M. Chabannes, maire de Bézenac, eut une plaie au tibia de l'une des jambes occasionnée par la chute d'une paire de ciseaux. Il fut obligé de garder le lit et la chambre pendant plus de six mois sans pouvoir obtenir de guérison. Il eut recours aux boues et elle fut complète au septième jour.

16/ Galissat, de Saint-Amand, fut porté attaché sur une monture. Il étoit si perclus qu'il ne pouvoit exécuter aucun mouvement. Il avoit les jambes repliées sur les cuisses et pour ainsi dire attachées au dos. Après trois semaines de l'usage des boues, il fut complètement guéri et en état de se rendre à pied à son domicile.

17/ Madame Lacipière, de Sarlat, sœur de M. le général d'Anglard, âgée lors de 18 ans, éprouvoit les plus fortes douleurs et ne marchait qu'à l'aide de potences. Après avoir pris les boues mêlés d'eau et de limon, elle fut entièrement guérie le 20^e jour.

18/ Madame Betou, de Sarlat, fille de M. le médecin des Landes d'Issigeac, âgée lors de 19 à 20 ans, fut portée attachée sur un cheval et tout-à-fait perclue. Elle obtint guérison après 20 jours.

19/ M. Lalune, notaire à Issigeac, lors agé de 10 ans, fut également portée tout perclus et guérit au bout de 12 jours.

20/ Le fils cadet de M. Bary, de Bézenac, a été guéri d'un dépôt de petite vérole.

21/ M. Calmas, notaire de Cahors, éprouvoit des douleurs rhumatismales à une cuisse qui l'empêchoit de marcher. Au troisième bain il recouvre l'usage des jambes et au 15^e il est complètement guéri.

22/ Plazanet, meunier à Azerat, fut porté entièrement perclus des extrémités inférieures, et malgré qu'il fut toujours pris de vin les boues l'ont entièrement guéri.

23/ Le jardinier de M. de La Calprenède étoit tellement perclus de tous ses membres qu'on étoit obligé de lui donner à manger comme à un enfant. Après 21 jours de l'usage des boues, il fut radicalement guéri.

24/ M. Videau, maître de bateau, de Bergerac, perclus des extrémités inférieures, a été parfaitement guéri par l'usage des boues.

25/ M. Feyrignac, chirurgien accoucheur de Badefol, atteint de dartres malins, fut soulagé par les bains. Il est parvenu à une extrême vieillesse.

26/ M. Gay, curé de Roufignac, et M. Laudonie, de Plazac, atteints de dartres, ont éprouvé le plus grand soulagement après avoir usé des boues pendant deux ans.

27/ M. Beauregard, curé de Manaurie, a obtenu après trois ans le même résultat et pour les mêmes causes.

28/ Pierre Galou, de Veyrine, après avoir été réformé du service militaire pour cause de dartres, fit usage des bains et il guérit complètement.

29/ M. Bouchard, prieur de Savignac, également atteint de dartres, fut guéri après 4 années d'usage des bains et des boues.



Sur quelques objets mobiliers conservés à Montagnier

L'histoire du château et de la châtellenie de Montagnier est restée assez obscure. E. Dusolier et le Dr Lafon ¹ ont tenté d'y apporter un peu de clarté.

Jean de Chamberlhac ², fieffé en Agonac, avait été, en 1400, sénéchal de Périgord. Sa fille épousa Arnaud 1^{er} de Bourdeille ; le beau-père et le gendre reprirent ensemble aux Anglais maints châteaux périgourdins. Pour le remercier de son loyalisme, le roi accorda à Jean de Chamberlhac la seigneurie de Montagnier. Celle-ci resta longtemps dans la famille puis passa par héritage aux Bourdeille. L'une d'eux, en 1524, épousa François 1^{er} d'Aydie de Ribérac. Ainsi, les Aydie ajouteront-ils à leurs nombreux titres, celui de seigneur de Montagnier.

Au XVI^e siècle, la seigneurie de Montagnier comptait quatre seigneurs (Ribérac, Maroite, Lascoux, Soubran) qui se disaient co-seigneurs de Montagnier. Dujarric-Descombes pouvait écrire : « Les droits des seigneurs de la châtellenie de Montagnier n'étaient point parfaitement définis et l'on peut ajouter qu'ils ne le furent jamais ». Il faut attendre 1555 pour que le partage des droits entre les Aydie et les seigneurs précités fût précisé.

En 1575, Charles d'Aydie, seigneur de Montagnier et de Monbazillac, épousa Jeanne de Bourdeille. Leur fils, Arnaud d'Aydie, épousa Marguerite de Foix, avant que d'être tué, en 1628, au siège de La Rochelle. Le couple eut un premier fils, Jacques-Louis, qui fut d'église et reçut les prieurés de Saint-Astier et de Saint-Angel. Un autre fils, Antoine, fut vicomte de Ribérac, marquis (par courtoisie) de Montagnier et d'Epeluche, baron de Rions. En 1654, il épousa Renée de Gruel de Sonzac

1. E. DUSOLIER, *Les seigneurs de Ribérac*, B.S.H.A.P., 1935. D' LAFON, *Recherche sur les biens possédés par les Aydie du Périgord*, B.S.H.A.P., 1958 et 1959.

2. M. de Montégut donna le prénom de Pierre à ce Chamberlhac qui reçut de Charles VI la châtellenie de Montagnier en 1404. Il fut ensuite le premier titulaire de la charge de général des Galères de France (1410). Il fut aussi gouverneur de la Bastide de Saint-Antoine, à Paris. Il était le neveu de Philippe de Chamberlhac, archevêque de Nicosie. Cf. B.S.H.A.P., 1879, p. 86.

(dont la mère était une d'Albret). Le ménage n'eut pas d'enfants ; Antoine mourut en 1694³ ; sa femme, le 16 novembre 1708. Le comte de Saint-Saud⁴ explique qu'Antoine avait légué par testament, en 1683, six cents livres de rente annuelle et perpétuelle aux pauvres de sa seigneurie de Montagrier. Il avait aussi voulu qu'une plaque de marbre rappelât, en l'église de Montagrier, cette donation.

En fait, c'est sa veuve qui fit graver la plaque en 1700. Celle-ci est encore scellée, intacte, dans le croisillon N. du transept arrondi de l'église (cette dernière ayant un plan triflé, d'ailleurs compliqué de deux petites absidioles intercalées entre l'abside et les croisillons). Taillée dans un marbre noir, assez grossier, la plaque mesure 110 × 70 cm. L'inscription comporte 46 lignes rédigées en français, très lisibles. La coupure des mots, à la fin des lignes est, suivant la coutume de l'époque, très fantaisiste.

Voici le texte de cette longue inscription :

FONDATION FAITE PAR HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE ANTHOINE
DAIDIE CHEVALLIER SEIGNEVR VICOMTE DE RIBERAC DE LA SOMME DE SIX CENS
LIVRES DE RENTE ANNVELLE ET PERPETVELLE EN FAVEVR DES PAVRES DE SA
TERRE DE MONTAGRIER, BRASSAC ET SAINT VICTOR PAR SON TESTAMENT DA
NS LEQVEL IL NOMME DAME RENEE ANTHOINETTE DE GRVEL, SON EPOUSE
EXECVTRICE TESTAMENTAIRE, LAQVELLE A EXECVTTE SON DESSEIN EN
LA FORME QVI SVIT
CE IOVR DHVY TREIZES IVLLET MIL SEPT CENS, LADITTE DAME DIT OVE
N'AYANT DE PLUS FORTE PASSION OVE CELLE D'EXECVTER LES LOVABLES INTE
NTIONS DVDIT FEV SEIGNEVR, SON CHER EPOUX A, EN PRESENCE DE MAI
TRE GERAVD DVFAUX PRESTRE, CVRE DE MONTAGRIER, STIPVLANT POVR LES
PAVVRES ASSIGNE LAD SOMME DE 600 tt SVR LES TENANCES DE LA ROUSSE
ILLE, DE NIMARD, DE MONTAVFY, DV PIBLE, DV FOVLENON, DES CONTAVDS, DE
LAFON, DES GRANGES DES FAVRES, DV GRAND GOUYAS, DE GEORGES, DE COMBE
HVMONIER, DV ROC DES GANDILS, DU BREUILH, DE SAINT MEARD SCITVEES DANS LA
PAROISSE DE MONTAGRIER SVR LES TENANCES DES BROUILLETS, DE LA BRUG
ERE, DES SERIGEOLLES ET DV MAINEMENT DES ROCHES DANS LA PAROISSE DE
SAINT-VICTOR, OVE CHAQVE ANNEE ET PAR TROIS DIMANCHES CONSECVTIFS
AVANT LA SAINT-MICHEL, LES REVENVS DESDIT TENEMENS SERONT CRIEZ
A LA PORTE DE L'EGLISE DE MONTAGRIER POVR LA DELIVRANCE EN ESTRE
FAITTE LE DIT JOVR DE SAINT-MICHEL ET SVR LE PRIX DV BAILH LAD SOMME
DE 600 tt, PRISE PAR PREFERENCE POVR ESTRE DISTRIBVEE LE PREMIER MER
CREDY DV MOIS D'AVRIL DE CHACVNE ANNEE PAR LA DITE DAME PENDANT SA VIE
ET, APREZ SON DECEZ, A PERPETVITE PAR LE SIEVR CVRE DE MONTAGRIER EN
PRESENCE DES SIEVRS CVRES DE BRASSAC ET DE SAINT-VICTOR, LESQVELS AV
RONT VOIX DELIBERATIVE POVR LE CHOIX DES PAVVRES, ET OVE LESDIT SIEVR
S CVRES TIENDRONT VN REGISTRE ANNVELLEMENT DE LAD DISTRIBVTION

3. Son testament est conservé aux Arch. de la Dordogne, fonds d'Aydie, sous-série 2 E.

4. SAINT-SAUD, *Généalogies périgourdines (Recherches... XI)*, Bergerac, 1925, p. 480. Ces renseignements étaient tirés des papiers de Léo Drouyn.

SIGNE ET VIZE PAR LE SEIGNEVR EVESOVE DE PERIGVEUX OV SES VICA-
 IRES GENERAUX, LEQVEL RESTERA ENTRE LES MAINS DU CVRE DE MONTAGRIER.
 LADITE DAME, DE SA PART, POVR CONTRIBVER AV REPOS DE L'AME DE
 SON CHER EPOUX, DONNE AVSDITS SIEVRS CVRES DE BRASSAC ET SAINT-VIC-
 TOR, ET A CHACVN D'EVX, DIX LIVRES ANNVELLEMENT PAYABLE LEDIT IOVR
 PREMIER MERCREDY DV MOIS D'AVRIL, A LA CHARGE PAR EVX DE DIRE CE MES-
 ME JOVR CHACVN VNE MESSE DE REQVIEM POVR LEDIT SEIGNEVR SON EP-
 OVX DANS LEVR EGLIZE ET DE SE RENDRE ENSVITTE AVDIT LIEV DE MONT-
 AGRIER ET FAIRE FAIRE LES PRIERES AVSDITS PAVVRES, LE TOVT POVR LE
 SALVT DE L'AME DVDIT FEV SEIGNEVR SON CHER EPOUX, ET EN CAS DE
 REFVS, LADITE DAME VEVT OVE LE DON OV'ELLE LEVR FAIT CEDDE AV PRO-
 FIT DE L'HOSPITAL DE SAINTE-MARTHE DE PERIGVEUX
 SIGNE REVOLTE, NOTAIRE ROYAL A TOCANE, ENREGISTRE AV LIVRE
 DES PATENTES DE LA SENESCHAVSSEE DE PERIGVEUX LE 2 AOUST 1700.
 HOMOLOGVE PAR MONSEIGNEVR LEVESOVE DE PERIGVEUX LE 11 AOUST
 1700.
 INSINVE LE MEME IOVR AV GREFFE DES INSINVATIONS ECCLESIASTIQVES
 SVR LE 4 REGISTRE FOL 56 .
 PRIES DIEV POVR LVY.

On notera le soin avec lequel sont énumérées les quelque dix-huit fermes ou métairies qui devaient produire le revenu annuel de 600 livres à verser aux pauvres. Les noms de certaines d'entre elles se retrouvent aisément, soit sur les cartes anciennes (Belleyme ou Cassini), soit sur la carte d'Etat-major (Montaufy, la Font des Granges, Grand Gouyas, George de Combe, le Breuilh). D'autres pourraient sans doute se retrouver sur les plans cadastraux. On remarque aussi la trilogie des curés impliqués dans la donation et qui sont ceux des trois paroisses de la châtellenie. On note enfin l'ultime recommandation pour le cas où le legs pieux rencontrerait des difficultés ⁵ : la donation à l'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux.

*
*
*

Au moment où nous préparions le dossier en vue du classement de cette plaque, pour le Service des Monuments historiques, nous avons remarqué, scellée sur le mur Est du cloître, au Musée du Périgord, une pierre sculptée d'un blason, et provenant de Montagrièr ⁶. Au-dessus de l'inscription :

MARIE
DE FOY

apparaît l'écu aux armes des Foix-Candale : écartelé, aux 1 et 4 d'or à trois pals de gueules ; aux 2 et 3, d'or à deux vaches

5. La formule « en cas de refus » est curieuse : on se demande bien qui aurait pu mépriser l'aumône offerte et refuser de prier pour le repos de l'âme du donateur.
 6. Elle porte le numéro 1783 A. Elle est scellée à gauche de la porte d'accès à la salle des mosaïques gallo-romaines.



1. — Pierre sculptée aux armes des Foix-Candale (Musée du Périgord).
provenant de Montagrier. (Photo Gauthier).

de gueules passant, l'une sur l'autre, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est le Béarn. Une cordelière entoure l'écusson que portent deux lions ailés affrontés. Cette Marie de Foix était devenue vicomtesse de Montagrier par mariage, en 1551, avec Guy d'Aydie ⁷. Ladite pierre armoriée avait été sculptée pour la porte d'une chapelle du château de Montagrier. On ignore où était exactement cette chapelle. Une note de Michel Hardy ⁸ nous rapporte que « deux chapelles avaient été successivement dédiées à saint Georges sur le territoire de Montagrier. La première, nous a appris M. Dujarric, était située dans les pré-clôtures du château. Ruinée à cause des guerres, elle fut supprimée pour fortifier la place. En dédommagement, Marie de Foix de Candale, vicomtesse de Ribérac, en fit élever une seconde à la fin du XVI^e siècle ⁹... Par un bonheur insigne,

7. En premières noces, Guy d'Aydie avait, en 1543, épousé Jacqueline de Montbron. Il épousa, en seconde noces, en 1555, Marie de Foix-Candale, fille de Gaston de Foix et de Marie d'Astarrac. Leur fils François fut tué en duel en 1578, à la fleur de l'âge. La succession, à Montagrier, fut assurée par Clinet, puis par Armand d'Aydie, 1588-1628 (Cf. DUSOLIER, *op. cit.*).

8. B.S.H.A.P., 1883, p. 261.

9. Devenue veuve, Marie de Foix habita le château de Montagrier jusqu'à sa mort, en 1598. Elle fut obligée de le relever de ses ruines après quatre passages des troupes huguenotes, en 1568-69. C'est donc entre 1569 et 1598 qu'elle bâtit la chapelle et qu'elle y mit ses armoiries.



2. — Chaire de l'église de Montagnier.

le bas-relief a échappé à la dispersion des pierres de ces deux chapelles. Il occupe actuellement le côté gauche de la chapelle Saint-Sicaire, au-dessus de la porte. A droite, et lui faisant pendant, se trouve une statue également très ancienne, de sainte Ruffine, patronne de Montagnier *.

Ces deux bas-reliefs de pierre sont encore conservés à l'emplacement indiqué par Michel Hardy. Mais si le cavalier de gauche est bien saint Georges (souvenir de la chapelle Saint-Georges disparue), le personnage de droite n'est assurément pas sainte Ruffine. En effet, cette patronne de Séville n'a jamais été la patronne de Montagnier : l'église du prieuré bénédictin (devenue paroissiale) est sous le patronage de sainte Madeleine. Il est vrai qu'elle a possédé autrefois un autel de sainte Ruffine et des reliques de saint Côme et que, dans la chapelle Saint-Sicaire, on vénérât sainte Ruffine l'Espagnole ¹⁰, mais cela n'implique pas que le bas-relief de droite la représente. Il semble plutôt — car il est très mutilé, exposé qu'il est aux intempéries — qu'il figure un ange dont l'aile gauche est brisée.

* * *

Il nous paraît utile de signaler aussi la chaire de l'église de Montagnier. Non qu'elle soit un chef-d'œuvre homogène, mais parce qu'elle a remployé, sans doute, au XVIII^e siècle, quatre panneaux sculptés en bas-reliefs de thèmes renaissants : putti, vases de fleurs, rinceaux, enroulements de feuillage aux tiges souples et élégantes, masques crachant du feuillage, efflorescences végétales se terminant par des monstres, animaux, têtes d'angelots ailés, balustres caliciformes. Rappelons, pour mémoire, que la même église conserve une dalle de pierre, sculptée en bas-relief d'un chrisme (VI^e siècle) ¹¹. D'autre part, la chapelle Saint-Sicaire garde aussi un bon Christ en bois sculpté (XVII^e siècle), malheureusement mutilé, mais vigoureusement sculpté.

Jean SECRET.

10. R. P. CARLES, *Les titulaires et les patrons du diocèse...*, 1883, pp. 253 et 294. La cloche de l'église, fondue en 1844, porte l'inscription : « Sancta Maria-Magdalena, Sancti Cosma et Damiane, Sancte Sicari, Sancta Ruffine, ora (sic) pro nobis » (cf. BRUGIERE et BERTHELÉ, *Exploration campanaire du Périgord*, 1907, p. 349).

11. B.S.H.A.P., 1881, pp. 406-409, article de Dujarric-Descombes. Cette dalle a été classée monument historique en 1908.

SEIGNEURS ET SEIGNEURIE DE SAINT-MARTIN et LAMONZIE

(suite)

VII

JACQUES-ARMAND DU VIGIER

Né vers 1678, Jacques-Armand du Vigier a reçu, probablement chez les Jésuites, auxquels son père était tout dévoué, une instruction de qualité, qui, plus tard, lui permettra d'être « un de nos plus éloquents procureurs généraux. »¹ Il sert d'abord, pendant quelques années, dans la cavalerie, sous les ordres de son oncle Armand, brigadier général des armées du roi. Mais l'ascension de son père dans la hiérarchie parlementaire lui ouvre une voie différente.

Le 5 juin 1702, il reçoit la charge de substitut du procureur général ; le 4 septembre 1707², il devient « conseiller lay » au Parlement. La mort de son père, deux ans plus tard, lui permet d'accéder, vers la trentaine, à la charge de procureur général, le 29 décembre 1709.

La carrière parlementaire de Jacques-Armand du Vigier a été longue et brillante. Déjà, en septembre 1715, sa réputation d'orateur lui vaut l'honneur d'être désigné par ses pairs, pour prononcer l'éloge funèbre de Louis XIV, devant les chambres assemblées du Parlement³. Le jeune procureur général loue, d'abord, les qualités de grand conquérant du monarque : « Il portait la terreur et l'effroi dans les terres et les troupes étrangères. » Mais, pour l'orateur, les éminentes qualités du roi », accompagnées d'un fond de religion et d'une piété solide, l'ont rendu encore plus recommandable devant Dieu, que ses actions héroïques ne l'ont fait estimer des hommes ». On a vu, sous le règne de Louis le Grand, « des croix élevées et des autels réparés..., l'hérésie détruite, ou par la sévérité des lois, ou par ses

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXX, p. 268. Cet article contient malheureusement quelques erreurs, de même que celui consacré à son père, Jean du Vigier (t. XXX, p. 266).

2. *Arch. dép. Gironde*, 1 B 39.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIX, p. 445. Le discours est reproduit « in extenso ».

grâces et ses bienfaits. » Insister sur ce point peut nous surprendre, quand on sait de quelles grâces et de quels bienfaits a bénéficié sa propre mère, quelques années plus tôt — celle-ci étant encore vivante quand il prononce ce discours. Mais, selon l'exemple de son père et de ses précepteurs, ces contraintes lui paraissent bienfaisantes, puisqu'elles ont pour but le salut des brebis égarées.

Un peu plus tard, les polémiques autour de la « Bulle Unigenitus » trouvent en lui un ardent défenseur des Jésuites contre les Jansénistes : « ses réquisitions sont de véritables modèles de savoir, de clarté, d'éloquence; bon nombre d'entre elles mériteraient d'être publiées in extenso, notamment en avril, novembre et décembre 1718, à l'occasion des questions religieuses qui, alors, passionnaient le monde entier. »⁴

De même, en 1731, à l'occasion de la « Lettre à Monsieur Combabessouse », le procureur général voit, en ce « pamphlet plein de fureur, adressé à un magistrat, une attaque contre tous les membres de la compagnie ». Il demande, et obtient, que « ce libelle soit lacéré et brûlé par la main du bourreau, devant le Palais ». D'autres affaires religieuses⁵, comme celle du prêtre Morel, le maintiennent en vedette jusqu'à la fin de sa carrière.

En 1752, il obtient l'office de procureur général, en survivance, pour son fils aîné Pierre-Armand-Claude⁶. Les méchantes langues de son temps ne manquent pas de dire que cette faveur est la récompense du soutien inconditionnel qu'il n'a cessé d'apporter au trône et à l'autel. Jacques-Armand et son fils reçoivent même, — ce qui est un privilège extrêmement rare — le droit d'exercer leur charge simultanément. Mais le père ne profite pas longtemps de cet avantage. Déjà âgé, il abandonne le Palais à la fin de 1752. Il y a laissé le souvenir « d'un des plus brillants procureurs généraux du Parlement de Bordeaux ». En tant que tel, il nous était impossible de passer la carrière du seigneur de Saint-Martin sous silence.

Si ses fonctions l'ont souvent retenu à Bordeaux, ses goûts le ramènent souvent aussi au château, où s'est écoulée une partie de son enfance. Jacques-Armand avait environ deux ans lorsque son père y a fait abjuration. L'abbé de Lacarry a dû s'occuper de son instruction religieuse dès qu'il a été en âge de la recevoir ; à cette occasion, il a pu apprécier les qualités

4. COMMUNAY, notes prises dans les arrêts du Parlement.

5. BOSCHERON DES PORTES, t. II, p. 269.

6. Arch. dép. Gironde, 1 B 48 (Versailles, 26 mars 1752).

de son jeune élève, puisqu'en 1685, il lui lègue sa montre en argent en souvenir.

Nous avons vu, également, qu'au cours de sa jeunesse, les registres paroissiaux attestent sa présence à Saint-Martin, et l'intérêt qu'il porte à ses gens. Mais, en 1709, la succession de son père au Parlement et à la tête de la seigneurie va le faire songer au mariage. Des projets de cet ordre avaient probablement été faits entre Jean du Vigier et son frère Armand pour l'union de leurs enfants, car Jacques-Armand et sa cousine germaine, Suzanne du Vigier de l'Isle, signent leur contrat de mariage à Paris, dès le 5 avril 1710 ⁷. La fiancée apporte 150.000 livres de dot, et ses droits à la succession de son père, dont elle est la fille unique. « Le seigneur futur époux lui fait donation de 20.000 livres, à prendre sur ses biens, en cas qu'il la précède ; et en outre, 5.000 livres pour bagues et joyaux. » La cérémonie religieuse a lieu le 30 août suivant, en l'église paroissiale de Saint-Martin ⁸. Les habitants de la seigneurie ont pu contempler le spectacle du brillant cortège, où le marié, leur seigneur, est un des plus hauts magistrats du Parlement de Guyenne, où l'évêque, Mgr Paul de Chaulnes, est venu de Sarlat présider la cérémonie, et où, enfin, se presse la noblesse des alentours.

Plusieurs enfants naissent de cette union. L'aîné des fils, Pierre-Armand-Claude, vient au monde le 22 janvier 1714 ; le second porte les noms d'Antoine-François, et le troisième ceux d'André-Pierre-Claude-Gaston. Une fille, Marie-Charlotte, est dite « née à Saint-Martin et y demeurant » ; mais nous n'avons rien trouvé la concernant dans les registres des baptêmes, soit à Saint-Martin, soit à Lamonzie, à l'époque probable de sa naissance. Nous ne la connaissons que par son acte de décès, en l'an X, sous le Consulat ⁹.

Cependant, la santé de la jeune dame de Saint-Martin décline. Elle meurt à Bordeaux le 15 août 1723. Le 17 août, au cours de ses obsèques, une querelle de préséance s'élève entre les jurats, les consuls et les magistrats, qui prétendent occuper dans le chœur la place réservée aux chanoines. De vifs propos sont échangés, malgré la triste circonstance qui les provoque. Dès le lendemain, les chanoines font publier « un arrêt provisoire, confirmant la décision prise la veille, aux obsèques de

7. Arch. dép. Gironde, 3 E 15333, M^e Dugarry, notaire royal à Bordeaux.

8. Arch. dép. Dordogne, 5 E 221/3.

9. Arch. dép. Dordogne, 5 E 221/5 (22 ventôse an X, décès à 85 ans).

Madame du Vigier, pour conserver au chapitre sa place dans le chœur », que revendiquaient les corps constitués ¹⁰.

Jacques-Armand reste veuf, avec de jeunes enfants à élever ; il ne se remariera pas. Au cours des années suivantes, il fait d'importants héritages. En 1720, il reçoit les droits de sa mère sur les biens des du Candal ; il se titre bientôt « seigneur de Fontenailles ». En 1730, son cousin, Jean-Jacques de Bacalan, lui lègue ses terres de Vaure et de Bacalan ¹¹. En 1733, son oncle, Armand, qui est aussi son beau-père, meurt à Saint-Martin, âgé de 80 ans environ. Il est inhumé dans l'église paroissiale le 17 avril 1733. Sa fortune et la seigneurie de Bourgneuf reviennent également à Jacques-Armand.

La carrière de son fils aîné le préoccupe. En fait, il reporte sur celui-ci tous ses espoirs pour l'avenir de sa descendance. Pour éviter, à son décès, toute éventualité de partage de ses biens entre ses enfants, et pour que l'aîné puisse mieux tenir son rang, il décide, dès leur enfance, qu'Antoine-François et Pierre-André-Claude-Gaston seront d'église. Quant à Marie-Charlotte, le silence qui l'entoure nous porte à croire qu'elle est entrée au couvent. La fermeture des maisons religieuses, sous la Révolution, l'aurait ramenée à Saint-Martin, dans la demeure familiale, pour y finir ses jours. Et Pierre-Armand-Claude franchit, avec l'appui de son père, les étapes qui le conduisent, en 1752, au siège de procureur général.

Quelque temps plus tôt, le seigneur de Saint-Martin qui séjourne alors au château, prend des dispositions en vue du mariage de son fils avec demoiselle Hiéronyme-Rosalie-Félicité de Phélippeaux d'Herbault. Un notaire de Bergerac enregistre les termes d'une procuration laissée en blanc ¹² — le seigneur n'a pas encore désigné celui qui le représentera à la signature du contrat — où sont énoncées les décisions qu'il prend : « il fait, en faveur dudit mariage,... le seigneur du Vigier, son fils aîné proposé, son héritier général et universel de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir ; en payant ses dettes, charges et légitimes ; avec ses appendances et dépendances, que ledit seigneur constituant se réserve par exprès, avec la faculté de pouvoir les vendre ou d'en disposer ; le tout, ainsi qu'il jugera à propos. Et en cas qu'il n'en fasse la vente ou n'en dispose, il veut et entend que la terre de Fontenailles demeure et appartienne audit seigneur son fils, son héritier, et que, dès

10. Arch. dép. Gironde, G 1012, G 1032.

11. M. CAMPAGNE, p. 48 et 49 ; COMMUNAY, p. 202 à 206.

12. Arch. dép. Dordogne, 3 E 6058, année 1751 (étude Couderc).

lors, elle demeure comprise dans ladite constitution. Au surplus, le dit seigneur constituant se réserve, pendant sa vie, la jouissance de tous ses biens, à l'exception de ceux qu'il a déjà donnés audit seigneur, son fils proposé. » Une somme de 2.000 livres de douaire est fixée au profit de la demoiselle de Phélippeaux, le cas échéant. Le futur époux est autorisé à recevoir la dot de sa future, 97.500 livres ; son père s'engage, conjointement avec lui, à la garantir sur leurs biens, « le cas de restitution arrivant. »

La charge qui va être attribuée à son fils dans les mois qui viennent (le 26 mars 1752) va être l'occasion de certaines dépenses. Les « légitimes », c'est-à-dire la part, si modeste soit-elle, revenant à chacun de ses trois autres enfants, vont augmenter ses débours. Mais, lorsqu'il passera au paiement des dettes de son aîné, la somme doit en être si élevée qu'il révoque la donation de Fontenailles au futur marié. Une expédition du contrat de mariage ¹³ de ce dernier, du 9 janvier 1752, nous apprend que, s'il est toujours héritier général et universel de son père, c'est cependant « à l'exception de la terre de Fontenailles, réservée au seigneur du Vigier père ».

La conduite de son fils lui a déjà causé des ennuis ; le 12 juillet 1749, il a dû vendre « des arrérages de ferme, rentes et revenus, dépendant de la terre de Fontenailles », pour la somme de 5.815 livres. Il doit se résigner à la cession temporaire de ces revenus, sous la pressante nécessité de trouver cette somme, pour ne pas entamer son capital. Mais les mauvaises surprises qui l'attendent, entre le 13 novembre 1751 et le 9 janvier suivant, lui font redouter que son fils, si peu ménager de ses deniers, n'éprouve la tentation de sacrifier cette riche seigneurie à ses penchants, s'il en est le seul maître. Le père décide alors de garder Fontenailles pour lui-même. Il espère encore, cependant, que le mariage et les hautes fonctions que Pierre-Armand-Claude va prendre, vont l'assagir. Malheureusement, les années suivantes n'apportent pas le changement désiré. La mort très rapide de la jeune dame du Vigier, dès 1753 ¹⁴, rend au veuf sa liberté. La petite fille née de cette brève union pourra-t-elle retenir son père sur la mauvaise pente ? Il ne le semble pas. Et Jacques-Armand voit avec peine son fils prolonger son veuvage. Lorsque Elizabeth-Félicité ¹⁵ vient passer quelque

13. Arch. dép. Gironde, 3 E 15383 (M^e Dugarry).

14. Arch. dép. Gironde, G 1 304, année 1753.

15. Arch. dép. Dordogne, 5 E 221/3. En septembre 1758, Elisabeth-Olympe-Louise-Armande-Félicité du Vigier est marraine d'un bébé né au château ; son cousin de Béraud est parrain.

temps à Saint-Martin, le vieux seigneur ne peut s'empêcher de redouter que la branche des du Vigier de Saint-Martin ne s'éteigne avec elle. A-t-il compris, alors, quelle erreur il a commise en contraignant ses deux autres fils au célibat ? Antoine-François ¹⁶, surtout, paraît avoir possédé des qualités et des capacités qui auraient fait de lui un digne continuateur de la lignée. Après avoir été abbé de Condom, puis vicaire général de Bazas, le chapitre cathédral de Bordeaux l'élit doyen de Saint-Seurin, en septembre 1754. L'inventaire de la bibliothèque personnelle de ce prêtre laisse entrevoir l'étendue de sa culture.

Mais de nouveaux soucis d'argent viennent préoccuper le seigneur dans sa retraite de Saint-Martin. Il s'agit des dettes, toujours renouvelées, de Pierre-Armand-Claude. A partir du 26 avril 1759 ¹⁷, le 7 et le 11 mai, puis le 12 juillet de la même année, le fondé de pouvoir de Jacques-Armand passe plusieurs transactions qui ont pour conséquence la cession complète de la seigneurie de Fontenailles et de terres voisines. L'une de ces ventes atteint la somme de 57.800 livres, une autre 13.000 livres de droits d'entrée et une rente viagère de 2.060 livres. Enfin, le 18 septembre suivant, a lieu « la cession, par Messire du Vigier père, à son fils, de la maison de Bacalan ». La fortune considérable des du Vigier s'émiette rapidement. Le vieux seigneur aperçoit le gouffre où va tomber son fils, mais que peut-il faire, sinon payer les créanciers, pour éviter le scandale et le déshonneur ?

Et cependant, en cette triste fin d'année, le vieux gentilhomme ne pense pas uniquement aux maux qui l'accablent. Lui, qui s'est si longtemps occupé de ce que nous appellerions aujourd'hui « des œuvres sociales » ¹⁸, qui s'est montré patient à l'égard de ses gens lorsqu'ils étaient en retard pour le paiement de leurs cens et rentes ¹⁹, convoque M^e Mailhetard, notaire bergeracois, le 29 décembre 1759 ²⁰. « Le seigneur, présent dans la grande salle du château de Saint-Martin », dicte une constitution de rente annuelle de 150 livres, au profit de l'hôpital de Bergerac.

16. Arch. dép. Gironde, G 423, année 1729 ; G 605, année 1734 ; G 1016, année 1754.

17. Arch. dép. Gironde, 3 E 15383.

18. Arch. com. Bordeaux, archives hospitalières, série E. Jean du Vigier puis Jacques-Armand ont été nommés un grand nombre de fois aux fonctions d'administrateurs des hôpitaux de Bordeaux. Après sa retraite, Jacques-Armand fonde à Bordeaux, en 1755, une maison destinée à recueillir et à aider les malheureux qu'il voudrait arracher à leur vie dissolue (Arch. dép. Gironde, M^e Duprat, année 1755).

19. Arch. dép. Dordogne, B 2083, B 2127 (affaire du meunier du moulin neuf qui, de rémission en rémission, était toujours au moulin après 1746, alors que le procès avait commencé vers 1730).

20. Arch. dép. Dordogne, 3 E 6063/81 et 82.

Le sort lui réserve encore une douloureuse épreuve ; l'année suivante, il reçoit la nouvelle de la mort de son fils Antoine-François, décédé à Bordeaux, le 18 octobre 1760 ²¹. Il n'a plus longtemps à vivre lui-même; il va s'éteindre au château de Saint-Martin, le 17 décembre 1762, « âgé de 84 ans environ ». Le vieux curé Aubertie, dans la paroisse depuis quarante ans, officie à ses funérailles. Le 18 décembre, « son corps est inhumé dans l'église paroissiale », en présence des curés de Lamonzie et de Prignonieux. Aucun de ses deux fils survivants ne semble avoir été présent. Seuls les gens de la seigneurie ont suivi son convoi funèbre, dans cette petite église, où une si fastueuse et si joyeuse cérémonie s'était déroulée quelque cinquante ans plus tôt.

VIII

LE CHATEAU DES SEIGNEURS DU VIGIER

Les trois seigneurs du Vigier ²² n'ont pas tenu le château pendant un siècle sans y avoir apporté des transformations et des aménagements. Si les fossés, les trois pavillons avec leurs guérites, les murailles et le pont-levis existaient encore en 1648, autour de la maison de Pierre Delbech, l'insécurité qui régnait jusqu'alors en Bergeracois justifiait cet appareil défensif. Les conditions vont changer, avec l'échec de la Fronde, après 1652. L'affermissement de l'autorité royale, en brisant les factions politico-religieuses ²³, impose une plus grande stabilité; des conditions d'existence moins précaires conduisent à un niveau de vie plus acceptable pour le peuple, et la confiance revient peu à peu ²⁴. Vers 1680, le châtelain n'éprouve donc plus le besoin de vivre derrière ses murailles et ses tours. Le château va perdre son caractère de maison forte, et ses maîtres vont s'efforcer de lui donner un aspect accueillant.

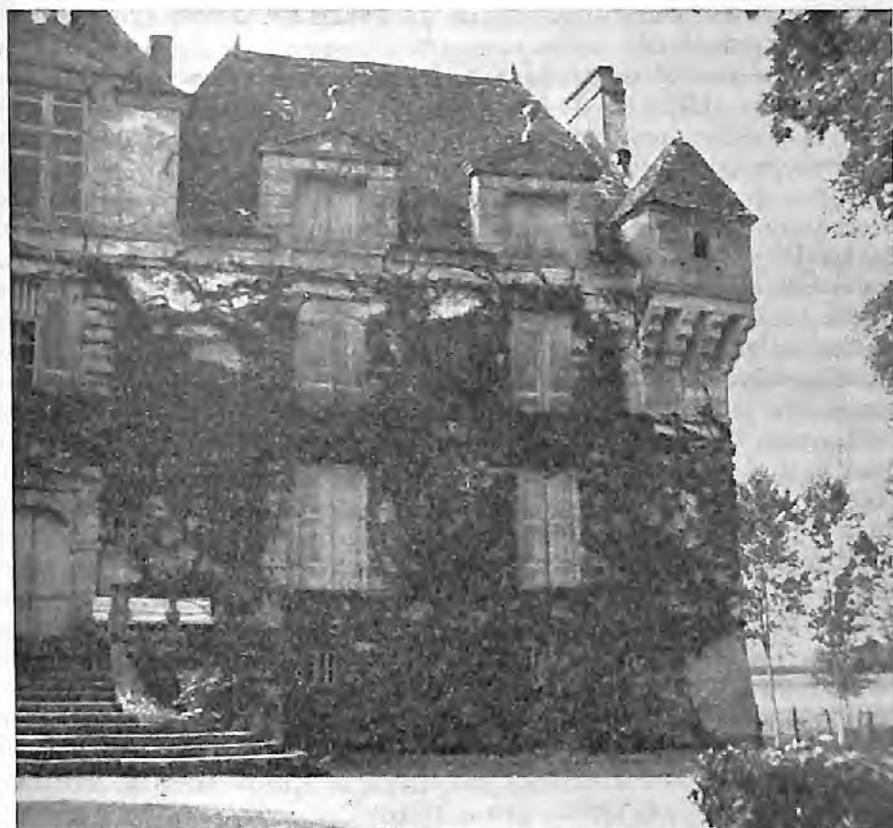
Bientôt un pont de pierre, prolongeant la grande allée qui vient de la route de Bergerac à Sainte-Foy, va enjamber le ruisseau, au midi, donnant accès à la terrasse, débarrassée des

21. Arch. dép. Gironde, G 1017. Décès de M. du Vigier, doyen, âgé d'environ 41 ans. Le chapitre envoie une délégation vers le procureur général, son frère.

22. Le quatrième, Pierre-Armand-Claude, n'eut pas le temps d'y laisser son empreinte.

23. B.S.H.A.P., t. XXI, p. 400 (*La révolte du papier timbré à Bergerac en 1675*). Les dragons du marquis de Boufflers eurent vite fait de décourager les factieux de Gardonne, de Gageac et de Saint-Pierre-d'Eyraud qui s'étaient joints aux Bergeracois. Les gens de la seigneurie n'avaient pris aucune part à la révolte.

24. Arch. dép. Dordogne, 3 E 4836, années 1682 à 1697, contrats de mariage, testaments, transactions de toutes sortes, prouvent que les habitants de la seigneurie disposaient de quelques moyens (étude Guibert à la Force).



tours et des remparts; elle forme maintenant la cour d'honneur. Un autre pont, à l'Est, conduit, de là, au parc et aux jardins, au-dessus de l'ancien fossé. Au Nord et à l'angle Nord-Est, le mur de soutènement a été abaissé ou abattu, les fossés asséchés et en partie comblés. Un chemin, alors carrossable, les traverse, joignant en droite ligne le château et le bourg de Saint-Martin à travers le vignoble du seigneur et les terres de sa petite métairie. Il est attesté dès 1685 ²⁵.

Entre les dernières années du XVII^e siècle et la mort de Jacques-Armand du Vigier, en 1762, le château lui-même a

25. Arch. dép. Dordogne, 3 E 4836, testament et règlement de la succession du curé de Saint-Martin, mars-avril 1685. Ce chemin est également attesté dans les registres paroissiaux de Gardonne (5 E 221/3) et figure même sur la carte de Belleyme. Il a aujourd'hui à peu près disparu.

subi des transformations. Si, de la terrasse, nous considérons la façade principale, nous sommes frappés par l'anachronisme qui oppose les éléments datant, de façon certaine, de la construction du château — échauguette moyenâgeuse de l'angle Nord-Est, élégantes lucarnes Renaissance des combles, porte d'entrée en plein cintre sobrement décorée — et l'ordonnance classique des deux rangées de grandes fenêtres symétriques et désespérément banales, aux deux étages. Un grand nombre de châteaux ont connu cette modernisation discutable, qui consistait à scier les croisées en pierre et à détruire les ornements sculptés du pourtour, pour agrandir les baies et les mettre au goût du jour ²⁶. Mais auquel des seigneurs du Vigier faut-il attribuer cette transformation ? Aucun document ne nous a permis d'avancer un nom. S'il est improbable d'y voir la main de Jacques du Vigier, seigneur de 1661 à 1680, c'est lui, cependant, qui a commencé à donner à la demeure son aspect de maison de plaisance. Son fils Jean, de 1680 à 1709, a continué dans cette voie. Un document de 1683 nous apprend qu'il fait abattre les vieux bâtiments de la petite métairie, pour les faire reconstruire entièrement. La même année, pour ne pas laisser inoccupé, et partant, plus ou moins à l'abandon, le château de Lamonzie, il l'affirme pour six années, pour la somme de 75 livres par an ²⁷. Comment ne se serait-il pas occupé d'aménager et d'embellir sa demeure ? Mais c'est sans doute à Jacques-Armand, seigneur de 1709 à 1762, que le château doit ses réalisations les plus « modernes », compte tenu de l'époque où elles ont eu lieu.

Très cultivé, il s'intéresse aux techniques nouvelles, ainsi que le prouvent les 50 volumes grand in-folio de sa bibliothèque campagnarde, consacrés aux « Arts et Métiers, par MM. les membres de l'Académie des sciences ». On peut donc penser que c'est lui qui a doté le château d'un confort et d'agrément encore bien rares chez les seigneurs ses voisins. Nous y trouvons une installation d'eau courante, amenée par un système de béliet; et les hôtes de la maison ont à leur disposition « une baignoire en cuivre rouge ». Comme les plaisirs de la table ne le laissent pas, non plus, indifférent, une glacière fournit crèmes et sorbets, délices de ses convives; tandis qu'une orangerie complète agréablement la production du verger. Quant à l'agencement et au mobilier du château — salon de compagnie,

26. B.S.H.A.P., 1967, p. 90. Le château de Gageac a subi, au XVIII^e siècle, le même genre de transformation.

27. Arch. dép. Dordogne, J 977 et 3 E 4836/10.

salon à manger, chambre du seigneur, celle de la dame, et quatre autres chambres à l'étage, sans parler des cuisines, de l'office, de la dépense, où se trouve un nombreux personnel domestique ²⁸ — ils témoignent d'un grand souci de bien-être. Les lits sont particulièrement douilletts; chacun comprend deux dossiers en bois peint, garnis d'un capitonnage, un sommier en crin, ou une pailleasse pour les chambres des domestiques, deux matelas généralement en laine, un « lit de plume » (coëtte), un traversin en duvet, deux ou trois couvertures en laine ou en coton, et souvent un « cuissin » (édredon), et une garniture de rideaux en indienne. Dans toutes les pièces on trouve de nombreux autres meubles: armoires à une ou deux portes, en noyer, quelquefois en pin; des commodes en cerisier, dont une a un dessus de marbre gris, des tables de diverses sortes, des sièges, dont certains sont dits « recouverts de velours d'Utrecht » ²⁹; et enfin, la bibliothèque, composée en majeure partie d'ouvrages d'histoire, de géographie et de récits de voyage.

La vie, dans ce cadre, ne manque donc ni de confort, ni d'agrément.

IX

PIERRE-ARMAND-CLAUDE DU VIGIER.

Voici Pierre-Armand-Claude du Vigier devenu seigneur de Saint-Martin. Jusqu'ici, au contraire de ses pères, il semble n'avoir jamais pris le moindre intérêt pour ce beau domaine, ou pour la seigneurie. Il n'y est attesté nulle part, pas plus avant qu'après le décès de son père. Il habite Bordeaux, de par ses fonctions au Parlement, mais l'inventaire de ses papiers prouvera qu'il se rend souvent à Paris. La vie à la campagne doit lui déplaire: il y manque les cercles d'amis et de relations dont il ne sait se passer.

Sa carrière s'est longtemps déroulée à l'ombre de celle

28. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXVIII, p. 417. *Capitation des domestiques de Mgr du Vigier, pour l'année 1701*: 1 valet et une femme de chambre, 9 livres; 1 cuisinier, 9 l.; 1 cocher, 3 l.; 2 servantes, 6 l.; 1 postillon et 4 laquais, 7 l. 10 sols. Ceci pour Bordeaux. A Saint-Martin il y avait en plus, 1 garde-chasse, des jardiniers, des filles de basse-cour, etc., et le régisseur.

29. *Arch. dép. Dordogne*, II C 201/10. Les articles de l'inventaire après décès, de 1764, montent à 4.200 livres. On les retrouve en majeure partie dans celui de 1809, fait après la mort du général Boudet (3 E 8186/408 et 437), tandis que les installations d'eau courante, glacière, etc., sont mentionnées dans l'acte de vente du 19 vendémiaire an XII.

de son père. Pourtant, exerçant seul la charge de procureur général à partir de septembre 1752, il donne alors la preuve qu'il n'est pas dépourvu de talent oratoire. Il aura, lui aussi, son « affaire religieuse »³⁰. Il demande, et obtient la condamnation d'un pamphlet, où un religieux, le Père Norbert, appelé aussi l'abbé Platel, est diffamé, ainsi que l'ordre des Capucins dont il fait partie. Le 3 août 1763, la Cour ordonne que ce libelle soit « lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute justice, comme scandaleux, téméraire, impie, abominable... ». C'est un succès pour le procureur général; c'est aussi une des dernières affaires dont il aura à connaître.

Quant à sa vie privée, nous en connaissons certains éléments: son mariage, d'abord, le 10 janvier 1752, dans la chapelle de l'hôtel de Mortemart, à Paris³¹; puis son veuvage l'année suivante³². Sa fille, Elisabeth-Félicité, n'est pas élevée près de lui. Au moment du décès de son père, elle habite Paris, sous la garde de sa gouvernante. Quand on fera l'inventaire des biens laissés par Pierre-Armand-Claude, en mars 1764, aucune chambre de la maison ne sera désignée comme étant celle de la fillette. Elle a donc quitté la demeure bordelaise depuis un certain temps déjà.

Nous savons, d'autre part, de quels soucis Pierre-Armand-Claude a accablé son père. Il a, hélas ! hérité la funeste passion du jeu de son grand-père Jean du Vigier. Incapable d'y résister, il dilapide son patrimoine. Sa mort, providentielle, si l'on peut dire, le 21 décembre 1763, juste un an après celle de son père, intervient assez tôt pour lui éviter la ruine et peut-être le scandale.

Dans son secrétaire³³ on ne trouve que des preuves de son terrible penchant. Le 3 août 1751, il donne 200 louis d'or à son mandataire, à Paris, « pour payer ses dettes »; il reçoit, un peu plus tard, de ce même mandataire, la promesse de lui payer 860 livres. Le 23 avril 1752, — peu après son mariage, et le paiement de ses dettes par son père — il cède « un billet de 6.000 livres de capital », avec les intérêts dus depuis de longues années à la famille du Vigier. Le 19 décembre 1753, c'est une quittance de 12.000 livres, « somme dont il s'était

30. Arch. hist. de la Gironde, t. XXV, p. 424.

31. Hiéronyme-Rosalie-Félicité de Phélippeaux d'Herbault était la fille de Georges et de dame Louise de Kérouatz [LA CHESNAYE-DESBOIS, t. XV, p. 783, 784].

32. Arch. dép. Gironde, G 1 304.

33. Arch. dép. Gironde, 3 E 15383.

reconnu débiteur »; et le 18 août 1755 une autre quittance de 1.217 livres 10 sols « que le feu seigneur devait ». Le 14 avril 1759 — au moment de la vente de Fontenailles par son père — il a remis 504 livres, « pour qu'on l'emploie au paiement de ses dettes ». Un peu plus tard, dès qu'il est en possession de la maison de Bacalan, il signe des reconnaissances de dettes « en faveur des seigneurs de fiefs de la dite maison ». On trouve aussi quatre expéditions de différents contrats de vente d'emplacements qui en dépendaient. Mais les bijoux, objets de valeur ou espèces sont à peu près inexistant: une montre en or à répétition, avec sa chaîne en « semyor »; deux médailles commémoratives en vermeil; une médaille d'or du sacre de Louis XIV, en 1654, pesant 1 once et 1/2 gros; une médaille de cuivre, et « une bague en or sur laquelle est monté un caillou de Médoc ». Avec « un jonc, au bout duquel est attachée une béquille en or qui servait à l'usage du feu sieur du Vigier père », c'est absolument tout. Que sont donc devenus « les bagues et joyaux » dont parle le contrat de mariage de ses parents, et qui étaient alors évalués à 5.000 livres? Ceux de son épouse, et le montant de sa dot, 97.500 livres, sont également introuvables. A une époque où les particuliers ne disposaient pas de coffres-forts dans les banques, la conclusion est facile à trouver.

En revanche, on découvre « deux bourses à jeu, très usées; l'une en taffetas vert brodé d'or, contenant 133 jetons d'argent; et l'autre, en soie rubis argentée, aussi brodée d'or, contenant 137 jetons de 12 livres; le tout d'argent, pesant 5 marcs 7 onces 2 gros ».

Pierre-Armand-Claude fut enterré à Bordeaux, et sa succession au Parlement, promise dès le 29 décembre à un autre membre de cette compagnie ³¹, Jules-Pierre Dudon; mais le chancelier Maupeou, qui lui annonce cette nouvelle, l'avertit que, lors de sa nomination officielle aux fonctions de procureur général, il devra 50.000 livres à la famille du Vigier.

Marthe MARSAC.

(à suivre)

34. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVIII, p. 489. Arch. dép. Gironde, 1 B 50.

Un noir à Bergerac en 1777

Les Archives départementales de la Dordogne conservent dans le fonds de la sénéchaussée de Bergerac, **Enquêtes et procès-verbaux civils**, une pièce curieuse ¹ qu'il nous a paru intéressant de transcrire :

[Bergerac, 29 novembre 1777.]

« Aujourd'hui vingt-neuvième du mois de novembre mil sept cens soixante-dix-sept, par devant nous Guillaume Gontier de Biran, conseiller du Roy, lieutenant général et commissaire examinateur en la sénéchaussée du Périgord, siège de la ville de Bergerac, est comparu sieur Georges Mercier aîné, bourgeois et habitant de cette ville, assisté de M^e Pierre Bonnet, son procureur, lequel pour satisfaire à l'article 9 de la déclaration du Roy du 9 août dernier ² enregistrée au présent siège le 17^e du courant, a déclaré qu'ayant passé en l'isle Martinique et après y avoir resté quelques années il s'en retira et fut débarquer en la ville de Bordeaux le mois de may mil sept cens soixante-seize et que lors il exporta avec [lui] le nommé Julien, nègre, qu'il avait acquis et qu'il a à sa disposition en qualité de perruquier. De laquelle déclaration il requiert acte et a signé. »

Ce texte doit nous retenir à plusieurs titres. D'abord il nous montre un Bergeracois, « bourgeois et habitant de cette ville », Georges Mercier, passer aux « Isles », en l'occurrence la Martinique, y vivre plusieurs années, vraisemblablement pour s'y livrer au commerce (à son nom, en commandite ou comme fondé de pouvoirs ?) et revenir à Bergerac. Il y a là l'indice d'un certain attrait pour le commerce lointain, question qui n'a encore été que fort peu étudiée pour le Périgord. ³

Ensuite le document nous fait connaître l'existence à Bergerac en 1777 d'un noir esclave, Julien, exerçant dans la ville le métier de perruquier. ⁴

La déclaration de Mercier est la seule, à notre connaissance, qui ait été conservée par la sénéchaussée de Bergerac. Il serait intéressant de s'assurer si d'autres pièces semblables n'ont pas été passées, en exécution de la dite déclaration royale du 17 août 1777, à Périgueux et à Sarlat.

Jean VALETTE.

1. Arch. dép. Dordogne, B 1806, pièce 43.

2. L'article 9 de la déclaration du roi du 9 août 1777 sur la police des noirs était ainsi rédigé: « Ceux de nos sujets ainsi que les étrangers qui auront des noirs à leur service lors de la publication et enregistrement de notre présente déclaration seront tenus, dans un mois à compter du jour de ladite publication et enregistrement, de se présenter par devant les officiers de l'Amirauté dans le ressort de laquelle ils sont domiciliés, et s'il n'y en a pas par devant le juge royal dudit lieu, à l'effet d'y déclarer les noms et qualités des noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un et de l'autre sexe qui demeurent chez eux, le tems de leur débarquement et la colonie de laquelle ils ont été exportés. Voulons que passé ledit délai, ils ne puissent retenir à leur service lesdits noirs que de leur consentement. » (Arch. nat., Marine, A 1 120). Nous devons la transcription de cet article 9 à M. Taillemite, conservateur en chef aux Archives nationales.

3. BOURRACHOT (L.) et POUSSOU (J.-P.), *Les départs de passagers toulousains et du Languedoc occidental par le port de Bordeaux au XVIII^e siècle* [communication au 96^e Congrès national des Sociétés savantes, Toulouse, 1971].

4. Le texte est quelque peu amphibologique, Julien exerçait-il au seul service de Mercier, ou tenait-il boutique ?

VOYAGE EN PÉRIGORD

du Centre international d'études romanes

Le Centre International d'études romanes a fait récemment en Périgord un voyage qui lui a permis de visiter un certain nombre de nos églises romanes. Préparé par une conférence faite à Paris, au Musée des Monuments français, par notre Président, le voyage a amené un groupe d'une quarantaine de participants à Périgueux, le dimanche 29 septembre. Le lundi 30 fut consacré, le matin, à une visite de Chancelade et du Musée d'art religieux sous la conduite du Père Mazeau, et à la présentation de Merlande. L'après-midi permit aux visiteurs de faire la connaissance de Saint-Front et de Saint-Etienne de la Cité, sous la direction de notre Président. Une réception à l'Office de Tourisme présidée par son Directeur, M. Mallat, termina cette première journée.

Le mardi 1^{er} octobre conduisit les visiteurs au château de Bourdeilles où les reçut son conservateur, notre Président. L'après-midi, sous la conduite du Père Mazeau furent visitées les églises de Thiviers, Saint-Jean-de-Côle, Lempzours et Agonac.

Le mercredi 2 octobre, le groupe dirigé par M^{lle} Marielle Mallet, jeune agrégative d'histoire, visita successivement les églises de Grand-Brassac, Faye, Coutures, Saint-Martial-de-Viveyrols, Bourg-des-Maisons et Cherval, bref, un micro-ensemble d'églises-forteresses à coupoles.

Le jeudi 3 octobre fut consacré le matin à la visite du château de Monbazillac sous la conduite de son conservateur, notre Président; l'après-midi à l'examen des églises de Saint-Avit-Sénieur et Cadouin.

Le vendredi 4 octobre permit au groupe de visiter, le matin, l'église de Carsac-de-Carlux et d'admirer les sites de Domme et de Beynac. L'après-midi fut consacrée à la préhistoire, grâce à des guides aussi éclairés que M. Sarradet, conservateur des Bâtiments de France d'Aquitaine, et M^{me} Jean Guichard qui, en l'absence de son mari, fit les honneurs du Musée des Eyzies.

Le samedi 5 octobre au matin vit les participants en l'église de Saint-Amand-de-Coly que leur présenta M. Jean Beauchamps, architecte des Monuments Historiques. Il leur montra aussi, l'après-midi, les églises de Saint-Léon-sur-Vézère, Tursac et Tayac.

Le dimanche 6 octobre, accompagné par M. Delmas, le groupe visita l'église de Souillac et la cathédrale de Cahors. Ainsi se termina avec des coupoles le périple commencé huit jours plus tôt par la cathédrale d'Angoulême, sous la docte conduite de M. Dubourg-Novès, tout frais émoulu d'un doctorat dont la thèse portait précisément sur la façade d'Angoulême.

A noter que ce voyage d'étude, qui donna au groupe l'occasion de visiter en détail quelque 27 églises romanes, fut une révélation pour le C.I.E.R., lequel prit ainsi un contact précis avec nos églises périgourdines et fut, de bout en bout, accompagné et dirigé par des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

L'Église disparue de Mauzac

L'actuelle église de Mauzac ne date que du siècle dernier. Bâtie par l'architecte Valleton, elle fut consacrée en 1866. Elle n'occupe pas l'emplacement de l'église ancienne, entièrement disparue. Toutefois, un jardin public délimite encore l'emplacement de cette dernière, presque sur la rive de la Dordogne.

De cette ancienne église, rien hélas, ne subsiste : on l'a radicalement rasée. Les dossiers de la sous-série 12 O des Archives départementales n'en conservent malheureusement pas le plan ; du moins contiennent-ils deux rapports d'architectes, établis en vue d'une restauration : l'un date de 1855 et est signé par l'architecte Vauthier ; l'autre est de 1858 et laisse espérer une restauration complète pour le prix de 10.000 francs. De fait, on tenta de restaurer l'église, avec un sérieux dépassement des prévisions financières. D'après le devis de 1855, elle avait son « chevet cassé », ses murs lézardés, son arc triomphal fendu, ses piliers d'avant-choeur en mauvais état, sa coupole privée de calotte. Il est dit aussi que « le petit clocher » était dans un triste état, ce qui laisse supposer qu'il y avait un second clocher. On jugea donc préférable et moins coûteux d'abandonner l'ancienne église et d'en construire une nouvelle. Mais sans doute voulait-on éviter les inondations, assez fréquentes, de la Dordogne, puis qu'on implanta la nouvelle église sur une courbe de niveau supérieure, à la sortie nord du bourg. On dut alors vendre au plus offrant les matériaux de l'ancienne église, comme on l'avait fait en 1854 lors de l'aliénation de la vieille église de Saint-Meyme ; l'argent ainsi récupéré avait alors servi à réparer l'église de Mauzac.

Quant au retable de l'église, qui comportait des panneaux sculptés en bas-relief et figurant des scènes de la Passion, retable que dominait une statue de saint Roch, il aurait été transféré en la chapelle du château de Manou, à Coursac, d'après une déclaration tirée des notes inédites du chanoine Brugière. En fait, nous n'en avons rien retrouvé dans cette chapelle qui existe encore, mais qui est démeublée.

Toutefois, le cimetière ancien de Mauzac, autour de l'église disparue, restait utilisé : ce n'est qu'en 1913 qu'on parla de le déplacer. Un terrain fut acheté à cette fin. En 1921-22, les familles réinhumèrent dans le nouveau cimetière les ossements des leurs, recueillis dans l'ancien, et l'on cessa d'y inhumer à partir de 1924. En 1931, on décida de transformer l'ex-cimetière en place publique. Les travaux de nivellement furent exécutés en 1935. Actuellement, l'emplacement gazonné constitue une sorte de jardin en terrasse et rien ne permet de savoir ce que fut l'église romane disparue.

Un hasard nous a pourtant renseigné : pour fêter son centenaire, la

Société archéologique de Bordeaux organisa, en 1973, une exposition de ses collections, et notamment de ses portefeuilles de dessins originaux. Un catalogue très précis fut édité à cette occasion. Grâce à l'amabilité d'un membre de cette Société, M. Paul Roudié, nous avons eu l'heur d'obtenir des clichés de ceux des dessins qui étaient périgourdins. C'est ainsi qu'un dessin anonyme figure, dit la légende manuscrite, les « bords de la Dordogne à Lalinde. 30 mai 1841 ». L'identification a été corrigée au crayon avec l'indication « Pontours ». Or, vérification faite, il ne s'agit pas de l'église ancienne de Lalinde : celle-ci n'avait pas du tout cette élévation, et elle était implantée sur un terrassement dominant de quelques mètres la Dordogne, sur la rive droite ¹. Il ne s'agit pas non plus de l'église de Pontours qui n'a qu'un gros clocher carré à l'est, et qui est assez loin de la Dordogne. Nous avons alors pensé à Badefols-de-Cadouin, mais cette modeste église n'a ni cette allure, ni cet emplacement. Restait l'hypothèse de l'église disparue de Mauzac. Elle se révèle vraisemblable : c'est bien sa situation, à deux pas de la rivière. Quant à son économie générale, elle a, d'après le dessin, un petit clocher à l'est, coiffé



Eglise disparue de Mauzac.

(Cliché C.R.D.P. de Bordeaux).

en bâtière; un plus grand à l'ouest, flanqué au sud de contreforts, coiffé d'un toit à quatre pentes; une courte nef relie les deux clochers. Nous ne pouvions vérifier si cela correspondait à l'église disparue, mais le « petit clocher » des devis de 1858 nous ancre dans l'idée que c'est bien ici l'église ancienne de Mauzac. Elle devait d'ailleurs être en bien mauvais état, ainsi que l'affirme

1. Cf. J. SECRET, *L'église disparue de Lalinde*, B.S.H.A.P., 1969, p. 139.

le devis et étant donné le fait que, en 1756, l'évêque de Sarlat avait interdit l'église, laquelle déjà menaçait ruine.

Le dessin que voici est donc le bienvenu ², qui nous donne le profil d'une église à coupole, laquelle ressemblait un peu à l'église détruite de Lalinde, et qui n'était pas sans analogie avec les églises voisines de Pressignac, de Pontours et de Clérans. Que de regrets à considérer ce dessin et à le comparer au prospect de l'église moderne de Mauzac, de style néo-gothique, avec ses trois travées voûtées d'ogives, ses chapelles latérales et son abside polygonale, le tout d'une grande indigence architecturale !

Jean SECRET.



2. L'original appartient à la Société archéologique de Bordeaux.

NOTE SUR UN DES PORTRAITS D'ANCIENS ÉVÊQUES DE SARLAT

Un correspondant de Marseille, M. de Lapeyrouse, a bien voulu nous faire part de ses observations sur le deuxième tableau des « portraits d'anciens évêques de Sarlat » dit « portrait présumé d'Henry-Jacques de Montesquiou », publié dans le *Bulletin* de 1974, p. 136.

Nous le remercions bien vivement de sa collaboration.

M. de Lapeyrouse possède une gravure au burin de format 14,5 × 10 cm, représentant un portrait d'évêque dans un cadre ovale entouré de l'inscription : « Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, évêque de Saint-Omer ». Au pied de la gravure est un piédestal avec un cuir portant un hommage en latin au diocèse de Saint-Omer, au siège duquel cet évêque succédait à deux de ses oncles, et, sur un médaillon, ses armoiries épiscopales. Cette gravure porte la date 1727 et la mention « chez E. Desrochers, rue du Foin » (graveur à Paris, près la rue Saint-Jacques).

La comparaison attentive des portraits peint et gravé aboutit à l'identité des deux modèles par l'exacte similitude des caractères anatomiques : même forme générale du visage plein et ovale ; même grand front bombé ; mêmes arcades sourcilières épaisses, arrondies et noires ; même forme très caractéristique du nez ; même finesse des lèvres flexibles aux commissures ; même menton lourd ; même chevelure abondante et arrondie. La seule différence est dans le regard plus spirituel sur la peinture, plus profond sur la gravure. Détail secondaire non négligeable, la croix pectorale est la même, petite, en bois bordé de métal avec quatre boules d'argent aux bras. L'identité du modèle paraît assurée et doit être corrigée : « Portrait de Joseph-Alphonse de Valbelle », évêque de Sarlat de 1721 à 1722.

Ce portrait a-t-il été exécuté par un artiste sarladais ou provençal, ou autre ? Trois peintres étaient actifs à Sarlat pendant l'épiscopat de Mgr de Valbelle : Etienne Roux, Jean Raymond, Jean Lambert ; mais on ne connaît rien de leur œuvre et la notion de « peintre » est fort lâche à cette époque. Il faut y ajouter Vaïnque, de Brive, dont on connaît en Sarladais deux toiles de qualité, signées (cf. B.S.H.A.P., t. XCIX (1972), p. 52).

Cependant, la facture aisée, la tonalité chaude, un accent baroque pourraient faire pencher vers la deuxième hypothèse, soit que l'artiste, venu peut-être d'Aix-en-Provence, ait été appelé par l'évêque, soit que le portrait ait été exécuté en Provence, puis apporté à Sarlat, où il reste aujourd'hui une des plus belles œuvres du XVIII^e siècle.

Jean-Maurice LEFORT.

SOMMAIRE DU TOME CI

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Membres de la Société morts pour la France et membres bienfaiteurs | 3 |
| Conseil d'administration et Bureau | 5 |
| Liste des membres | 6 |
| Sociétés et établissements correspondants | 40 |
| Comptes rendus des réunions mensuelles : | |
| Janvier | 44 |
| Février | 47 |
| Mars | 50 |
| Avril | 89 |
| Mai | 90 |
| Juin | 92 |
| Juillet | 177 |
| Août | 179 |
| Septembre | 181 |
| Octobre | 265 |
| Novembre | 266 |
| Décembre | 268 |
| Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT) | 53 |
| Compte rendu de la journée du 26 mai 1974 (centenaire de la Société) | 183 |
| Comité d'honneur du centenaire | 198 |

ARTICLES DE FOND

| | |
|--------------------------------------------------------|----|
| AUBLANT (Pierre), voir Blancherie (M ^{me} R.) | |
| BALAGUER (Manuel). A propos de « l'Ennemi de la mort » | 70 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| BECQUART (Noël). Le préfet Guilbert et l'esprit public en Dordogne à la fin de 1870 | 145 |
| BLANCHERIE (M ^{me} R.) et AUBLANT (Pierre). Deux Périgour- dins témoins de leur temps | 95 |
| HESSE (Philippe-Jean). Notes de démographie historique : la commune de Tamniès (1793-1851) | 271 |
| LARTIGAUT (Jean). Les débuts de la papeterie de Groléjac (1570-1576) | 291 |
| LEFORT (Jean-Maurice). Six portraits d'anciens évêques de Sarlat | 132 |
| MARSAC (Marthe). Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie | 157, 237, 328 |
| PENAUD (Guy). Répertoire des loges maçonniques de la Dordogne | 199 |
| ROUSSOT (Alain). Lampes sculptées paléolithiques de Lau- gerie Basse et de Laugerie Haute | 252 |
| SECRET (Jean). Inventaire d'un trésor gallo-romain conservé au château de Monbazillac | 57 |
| — Note sur l'abbaye cistercienne de Pérouse au XIX ^e siècle | 166 |
| — Sur quelques objets mobiliers conservés à Montagnier | 322 |
| VALETTE (Jean). Les eaux et les boues de Panassou, leur utilisation aux XVIII ^e et XIX ^e siècles | 295 |

VARIA

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| BECQUART (Noël). Note sur les maîtres cartiers de Péri- gueux | 81 |
| — Liste des communes du département de la Dordogne ayant changé de dénomi- nation ou ayant fusionné depuis 1950 | 84 |
| — Accroissements des Archives de la Dor- dogne en 1973 | 172 |
| LEFORT (Jean-Maurice). Note sur un des portraits d'anciens évêques de Sarlat | 345 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ROUSSET (Jeannine). Le crucifix de Saint-Pierre-de-Chignac | 261 |
| SECRET (Jean). Travaux exécutés par l'architecte Vauthier dans le diocèse de Périgueux après 1852 .. | 263 |
| — Voyage en Périgord du Centre international d'études romanes | 341 |
| — L'église disparue de Mauzac | 342 |
| VALETTE (Jean). Un noir à Bergerac en 1777 | 340 |

NECROLOGIE

| | |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| M. Guy Ponceau (Jean SECRET) | 86 |
| M. Jean Lassaigue (Léon GUTHMANN, Jean SECRET, Noël BECQUART) | 174 |

ILLUSTRATIONS

| | |
|------------------------------------------------|-------|
| Ecu armorié à Saint-Capraise-de-Lalinde | 46 |
| Pièces du trésor gallo-romain de Monbazillac : | |
| fragment de sarcophage paléo-chrétien | 58 |
| lampes | 59-60 |
| dieu tricornu | 61 |
| femme au vase, déesse Terme, dieu Osiris | 61 |
| dauphin | 62 |
| danseuse et femme gauloise | 63 |
| prêtre officiant | 64 |
| sacrificateur | 65 |
| Vénus au bain | 66 |
| lampe à huile | 67 |
| fourchette, cuiller, palette à fard (?) | 67 |
| clochette, clé, oie | 68 |
| cygne | 69 |
| Portrait d'Arnaud Gaillardon | 72 |
| Cartes à jouer de Périgueux | 82 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| | 349 |
| Portrait de M. Guy Ponceau | 87 |
| Portrait d'Antonin Debidour | 96 |
| Portraits d'évêques de Sarlat : | |
| Mgr de Beauvau | 134 |
| Mgr de Montesquiou | 136, 142 |
| Non identifiés | 138, 140 |
| Mgr François II de Salignac | 144 |
| Carte des paroisses de la seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie | 158 |
| Chapelle de l'abbaye de Pérouse, dessin par Millet- Lacombe | 168 |
| Autel de cette chapelle | 170 |
| Lettres de constitution de la loge maçonnique de Ber- gerac (1747) | 201 |
| Diplôme maçonnique d'Alexandre d'Abzac de Ladouze (1807) | 213 |
| Commission pour l'installation de la loge du Bugue (1819) | 218 |
| Colonne érigée à Périgueux en 1890, aux Quatre-Chemins | 230 |
| Fragments de lampes de Laugerie Basse | 253, 254 |
| Fragments de lampes de Laugerie Haute | 256, 257 |
| Reconstitution de ces lampes | 258 |
| Crucifix de Saint-Pierre-de-Chignac | 262 |
| Tamniès, carte montrant l'origine géographique des conjoins | 278 |
| graphique de l'évolution des naissances et décès | 288 |
| Pierre sculptée aux armes des Foix-Candale, provenant de Montagrier | 325 |
| Chaire de l'église de Montagrier | 326 |
| Vue du château de Saint-Martin, à Lamonzie | 335 |
| Eglise disparue de Mauzac, dessin anonyme | 343 |

ERRATA.

1974

- Page 7. A la rubrique « Aublant », rectifier la date : 1929.
- Page 14, 1^{re} rubrique, lire **Moirax** et non « Monfax ».
- Page 19. A la rubrique « Gautier », rectifier l'adresse : **la Roche-Chalais**.
- Page 25. Rectifier **LONZI (M^{me} Pierre)** au lieu de « Lonzy ».
- Page 32, 2^e rubrique, rectifier comme suit : « 1964. ROYERE (le comte Jean-Claude de), château de Monsec, Mouzens, 24220 Saint-Cyprien. »
- Page 85. A l'article « la Roche-de-Saint-Michel », ajouter : **redevient la Roche-Chalais (arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1974).**
- Page 93. Rectifier (aux admissions) le nom du Dr Read : **William W. REID.**
- Page 94, 1^{re} ligne. Lire **M. Yrieix - Christian du Teilhet de Lamothe.**
- Page 178, 2^e ligne. Lire **autour de la travée Est.**

AVIS IMPORTANT

Le numéro spécial sur les activités de la Société depuis cent ans n'a pu être prêt en temps voulu pour 1974, en raison de difficultés indépendantes de notre volonté. Il paraîtra avec la première livraison de 1975.

PUBLICATIONS DE LA SOCIETE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu | 10 |
| Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud | 15 |
| Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud | 20 |
| La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) | 2 |
| Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux | 10 |
| Escaliers de logis périgourdins, par Dannery | 20 |
| Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière | 15 |
| Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet | 20 |
| Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. | 40 |
| Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavalley, 1 brochure | 3 |
| Histoire de la Poste aux lettres en Périgord (de l'origine à 1792), par le D ^r Ch. Lafon | 25 |
| Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet | 20 |
| Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) | 25 |
| Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin) | 30 |
| Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier | 10 |
| Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq | 18 |
| Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret | 5 |
| Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret | 20 |
| Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart | 5 |
| Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secret | 15 |
| Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition originale numérotée | 80 |

On peut se procurer à la Société :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette | 12 |
| Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheynier (première édition) | 15 |
| Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire | 10 |

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ETRANGERES
A LA SOCIETE**

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.